





Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté



PROGRAMME D'ACTIONS DU PCAET



Source: https://www.vichy-communaute.fr/services/urbanisme/plu-communes/









ÉVOLUTION DU DOCUMENT

Emetteur

E6

23, quai de la Paludate Résidence Managers 33800 | Bordeaux

SIRET: 493 692 453 00050

 $\mathsf{TVA}:\mathsf{FR}$

Nom du Contact : Thibault Laville

Fonction : Directeur Tél : 05 56 78 56 50

E-mail: thibault.laville@e6-consulting.fr

Destinataire

Vichy Communauté 9 place Charles de Gaulle

9 place Charles de Gaull 03209 VICHY Cedex

Nom de l'interlocuteur : Kevin le Postec

Tel: 04 70 96 57 00

Mail: k.lepostec@vichy-communaute.fr

Document

Date	Rédacteur	Action
06/11/2020	Victor Pichaud (E6)	Rédaction
	Thibault Laville (E6)	Relecture

SOMMAIRE

<u>o.</u>	INTRODUCTION	4
0.1.	Les modalités de construction du programme d'actions	
0.2.	Déclinaison de la stratégie en axes stratégiques	
0.3.	Le programme d'actions	
<u>1.</u>	AXE 1: UNE COLLECTIVITE ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	10
1.1.	Orientation 1.1 : Établir et piloter une stratégie Climat-Air-Énergie au service d'un territoire bas-carbone	
1.2.	Orientation 1.2 : Exemplarité énergétique du patrimoine public	
1.3.	Orientation 1.3 : Exemplarité de la commande publique	
1.4.	Orientation 1.4: Sensibiliser et former les acteurs du territoire	
<u>2.</u>	AXE 2 : SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE	39
2.1.	Orientation 2.1 : Accompagner le secteur résidentiel à la sobriété énergétique	
2.2.	Orientation 2.2 : Accompagner le secteur tertiaire et industriel à la sobriété énergétique	
3 <u>.</u>	AXE 3 : DEVELOPPEMENT RAISONNE DES ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES	<u>59</u>
3.1.	Orientation 3.1 : Planifier la production d'énergie renouvelable sur le territoire	
3.2.	Orientation 3.2 : Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire	
3.3.	Orientation 3.3 : Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire	
<u>4.</u>	AXE 4 : ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	92
4.1.	Orientation 4.1 : Anticiper les enjeux associés aux problématiques de la ressource en eau	
4.2.	Orientation 4.2 : Adapter l'agriculture vers un modèle plus durable et moins vulnérable	
4.3.	Orientation 4.3: Renforcer le stockage carbone sur le territoire	
4.4.	Orientation 4.4 : Adapter les villes	
<u>5.</u>	AXE 5 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITES ADAPTEES	<u> 145</u>
5.1.	Orientation 5.1 : Étoffer l'offre de mobilité alternative et valoriser l'existant	
5.2.	Orientation 5.2 : Planifier et promouvoir la mobilité active	
<u>6.</u>	AXE 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	<u> 165</u>
6.1.	Orientation 6.1 : Favoriser les activités économiques durables	
6.2.	Orientation 6.2 : Soutenir une agriculture locale et une alimentation plus durable	
6.3. 19 4	Orientation 6.3 : Soutenir le développement et la structuration d'une filière bois locale (bois-énergie et la structuration d'une filière et la structuration d'une filière et la structuration d'une filière bois locale (bois-énergie et la structuration d'une filière et la structuration d'une filière et la structuration d'une filière d'une filière et la structuration d'	oois-constr
6.4.	Orientation 6.4 : Redynamiser les centres-bourgs par le développement de l'économie locale	

INTRODUCTION

o. INTRODUCTION

0.1. LES MODALITES DE CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants devant mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté, s'est joint à la démarche menée par le Syndicat d'Energie de l'Allier (SDE 03) : accompagner simultanément les 11 EPCI du département, obligés ou non, dans l'élaboration de leur PCAET.

Dans le cadre de cette démarche conjointe, une concertation ambitieuse et multi partenariale a été menée, tout au long de la démarche.

Pour l'élaboration du programme d'actions de la collectivité, une série de réunions a été organisée avec les élus de la collectivité en charge du suivi du dossier.

A partir de ces temps de concertation, Vichy Communauté et les porteurs d'actions partenaires ont pu lister des propositions d'actions à mettre œuvre, les prioriser puis sélectionner les actions à retenir dans le cadre de ce PCAET. Ces actions ont fait l'objet d'une co-écriture pour aboutir au plan d'actions et aux fiches-actions présentés ici.

0.2. DECLINAISON DE LA STRATEGIE EN AXES STRATEGIQUES

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fait suite à une étude TEPOS réalisée en 2017. Ce PCAET, mené conjointement avec les 10 autres intercommunalités du département, y compris les non obligées, complète la stratégie « Énergie » avec une réelle stratégie « Air » et « Climat ». Il a également permis une implication plus poussée des acteurs locaux et une volonté de suivre et d'évaluer les actions proposées au regard des objectifs, grâce à un système d'indicateurs et à une gouvernance interne à mettre en place.

Le principe qui a été suivi sur le territoire repose sur la participation des acteurs et élus lors des différents ateliers de créativité réalisés. De plus, les EPCI du département de l'Allier font partie des territoires qui ont souhaité donner la parole aux citoyens grâce aux théâtres forum réalisés.

Cette démarche ascendante permet au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants. Cela facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.

Le territoire dispose d'une vision à long terme : être un Territoire à Energie POSitive en 2050.

Les axes stratégiques définis par le territoire correspondent aux six orientations suivantes :

• Une collectivité exemplaire (la Communauté d'Agglomération et ses communes membres)

La première étape sera de finir de structurer la collectivité pour être capable d'assurer une mise en œuvre efficace du PCAET, et surtout de s'engager dans une démarche Cit'ergie. De plus, si Vichy Communauté souhaite engager son territoire dans une stratégie ambitieuse (autonomie énergétique et neutralité carbone), celle-ci se doit d'être exemplaire sur son fonctionnement, son patrimoine et ses activités. Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.).

• Sobriété et efficacité énergétique (bâtiments publics et privés, entreprises, exploitations agricoles)

Vichy Communauté souhaitant engager son territoire dans un objectif d'autonomie énergétique à horizon 2050, cet axe de travail représente le cœur de sa stratégie. Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener dans la rénovation énergétique sur l'ensemble des secteurs, et pour l'ensemble des acteurs.

Développement raisonné des énergies renouvelables locales

Les objectifs fixés par l'agglomération en termes de développement des ENR passe dans un premier temps par un cadrage (identifier les financements disponibles, cartographier, prioriser, concerter) pour accompagner les sources d'énergie disponibles (méthanisation, photovoltaïque, bois-énergie, hydro, éolien et énergie fatale notamment).

• Adapter les pratiques agricoles aux enjeux et climat de demain (anticiper les tensions à venir, notamment sur la ressource en eau)

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique des milieux urbains, de l'agriculture, de la sylviculture et de la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

• **Un territoire aux mobilités adaptées** (via une planification dans l'aménagement et un développement de l'offre de mobilité)

Le secteur des transports est le deuxième consommateur d'énergie du territoire (26 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (60 %) et le premier émetteur de gaz à effet de serre (23 %). Un axe de travail y est donc dédié dans le cadre de la stratégie Air Energie Climat.

Cet axe intègre l'ensemble des mesures prises pour limiter et optimiser le transport :

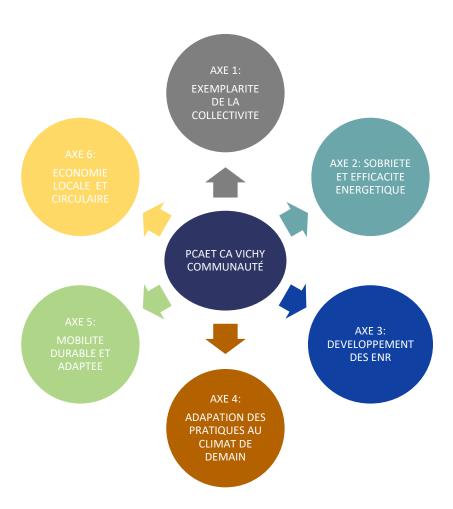
- Amélioration de l'offre de mobilités alternatives et valoriser l'existant
- Développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs)
- Développement des carburants alternatifs, pour les véhicules particuliers et les poids lourds
- Intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme

• Développer l'économie locale et circulaire (territoire d'innovation, agriculture performante, économie circulaire)

Dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations et les partenaires. Le travail sur cet axe associe l'économie locale et circulaire :

- La redynamisation de l'économie locale s'axera sur les centres-bourgs, la valorisation de la production agricole locale avec une mise en relation vers les consommateurs du territoire, et la structuration d'une filière bois locale
- Le développement de l'économie circulaire a pour but de réduire, réutiliser, et valoriser les déchets. Il permet de limiter l'impact du territoire dans et en dehors de ses frontières. Il s'agira de s'inscrire dans une démarche EIT (écologie industrielle et territoriale), en favorisant notamment les synergies inter-entreprises.

Pour chacun des axes mentionnés ci-dessus, un plan d'actions complet et opérationnel est présenté ci-après :



LE PROGRAMME D'ACTIONS

0.3. LE PROGRAMME D'ACTIONS

Légende

Action portée par Vichy Co

2 Action portée par un partenaire extérieur

AXE

Orientation

1.1.1 Intitulé de la fiche-action Porteur 1

^ V	Ea III	NE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	_	
_		NE COLLECTIVITE ET DES COMMONES EXEMPLAIRES BLIR ET PILOTER UNE STRATÉGIE CLIMAT AIR ÉNERGIE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE BAS CARBON	JE .	_
-	1.1.1	Structurer la politique Climat Air Énergie dans la gouvernance et les démarches cadres :	Vichy Communauté	1
1	2 EXEN	MPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC		
	1.2.1	Autonomie énergétique à l'échelle du patrimoine communautaire	Vichy Communauté	1
	1.2.2	Déployer un Contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	SDE 03	2
	1.2.3	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux	SDE ₀₃	2
1	3 EXEN	MPLARITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE		
	1.3.1	Construire une charte des achats éco-responsables	Vichy Communauté	1
1	4 SEN	SIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE		
	1.4.1	Promouvoir la démarche TEPOS auprès de l'ensemble des acteurs du territoire	Vichy Communauté	1
	1.4.2	Programme Moby et Watty à l'école	Vichy Communauté	1
	1.4.3	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET	SDE ₀₃	2
	1.4.4	Sensibilisation des enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur) aux scolaires	SDE ₀₃	2
	1.4.5	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.	ARS/ATMO	2

AX	Œ 2. UI	N TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE		
2	2.1 ACCC	MPAGNER LE SECTEUR RÉSIDENTIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE		
	2.1.1	Massifier la rénovation énergétique dans le parc privé	Vichy Communauté	1
		Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat	CD 03, Vichy Communauté	2
2	2.2 ACCC	MPAGNER LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE		
	2.2.1	Mobiliser les acteurs économiques pour plus d'efficacité énergétique	Vichy Communauté	1
	2.2.2	Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales	CMA Allier / CRMA	2
	2.2.3	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département	CDo3	2
	2.2.4	Mise en place de contrats d'exploitation sur une partie du patrimoine du CDo3	CDo3	2
	2.2.5	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département	CDo3	2

ΚA	(E 3. VE	RS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT R	AISONNÉ DES ENR	
	3.1 PLAN	IIFIER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE		
	3.1.1	Planifier, coordonner et financer le développement des énergies renouvelables sur le territoire	Vichy Communauté	1
3	3.2 AUGN	IENTER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE		
	3.2.1	Augmenter la production photovoltaïque sur le territoire	Vichy Communauté	1
	3.2.2	Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	CD/SDE/DDT	2
	3.2.3	Développer les centrales photovoltaïques citoyennes	SCIC Com.TOIT Energie Citoyenne	2
	3.2.4	Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CDo3	CDo3	2
	3.2.5	Augmenter la production hydroélectrique sur le territoire	Vichy Communauté	1
	3.2.6	Etudier le potentiel hydroélectrique du département	CD 03 – Service Environnement	2
	3.2.7	Augmenter la production de biogaz sur le territoire	Vichy Communauté	1
	3.2.8	Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	Département : comité départemental/SDE/DDT	2
	3.2.9	Développer la récupération de chaleur fatale sur plusieurs sites du territoire	Vichy Communauté	1
	3.2.10	Intégrer les réflexions de développement éolien au schéma directeur des énergies renouvelables	Vichy Communauté	1
	3.2.11	Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie	CDo ₃	2
3	3.3 AUGN	IENTER L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE		
	3.3.1	Sensibiliser les citoyens et acteurs économiques du territoire à l'achat d'énergie "verte"	Vichy Communauté	1

XE	4. AD	PAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN		
		CIPER LES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU		
	4.1.1	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval	CLE du SAGE Allier Aval	2
	4.1.2	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	2
	4.1.3	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	Chambre d'Agriculture de l'Allier	2
	4.1.4	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	2
	4.1.5	Augmenter la réutilisation de l'eau de pluie dans les bâtiments	Vichy Communauté	1
4.	2 ADAP	TER L'AGRICULTURE VERS UN MODÈLE PLUS DURABLE ET MOINS VULNÉRABLE		
	4.2.1	Adaptation culturale des pratiques au changement climatique ou AP ₃ C	Chambre d'agriculture de l'Allier	2
	4.2.2	Expérimentation d'élevages Bas Carbone	Chambre d'Agriculture 03	2
	4.2.3	Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	Terre de Liens Auvergne	2
	4.2.4	Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole	Chambre d'agriculture 03	2
4	3 RENF	FORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE		
	4.3.1	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	CEN Allier	2
	4.3.2	Préserver et valoriser le bocage dans le département de l'Allier et ses alentours	Association 3B	2
	4-3-3	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	Mission Haies (UFHARA)	2
	4-3-4	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier	2
	4-3-5	Sylviculture : maintenir une forêt durable adaptée au changement climatique	CNPF	2
	4.3.6	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier	2
	4-3-7	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Association CBPA	2
4.	4 ADAF	TER LES VILLES		
	4.4.1	Intégration des enjeux ICU (îlots de chaleur urbains) dans l'urbanisme	Vichy Communauté, Ville de Vichy	1

A	AXE 5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES				
	5. 1 É TOI	FFER L'OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE ET VALORISER L'EX	CISTANT		
	5.1.1	Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unités de méthanisation	SDE, GRDF, chambres consulaires, ADEME, groupement agricole méthanisation, Vichy Co	2	
	5.1.2	Développer les voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques	Vichy Communauté	2	
	5.1.3	Regrouper, communiquer, et cartographier les solutions de mobilité existantes	Vichy Communauté	1	
	5.1.4	Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier	DIRECCTE	2	
į	5.2 PLAI	NIFIER ET PROUMOUVOIR LA MOBILITE ACTIVE			
	5.2.1	Développer la mobilité active	Vichy Communauté	1	
	5.2.2	Développer la pratique du Vélo (Atelier participatif de réparation « Le gang des dérailleurs »)	Le gang des dérailleurs	2	

AX	AXE 6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE				
6	.1 FAV	DRISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES			
	6.1.1	Réaliser et mettre en œuvre le PLPDMA	SICTOM SUD ALLIER	2	
	6.1.2	Limiter la production de déchets et améliorer leur valorisation	Vichy Communauté	1	
	6.1.3	Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	CDo3	2	
	6.1.4	Développer les initiatives citoyennes pour le ramassage des déchets	Trashbusters VICHY	2	
	6.1.5	SYNERGIES À MOBILISER DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE	Vichy Communauté	1	
	6.1.6	Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale	Vichy Communauté	2	
6	.2 SOU	TENIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE			
	6.2.1	Mettre en relation les producteurs et les consommateurs autour du PAT	Vichy Communauté	1	
	6.2.2	Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	CDo3	2	
	6.2.3	Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD 03, CA 03	2	
	6.2.4	Développer la monnaie locale "le Soudicy"	Association Soudicy	2	
		TENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE BOIS LOCALE (BOIS-ÉNERGI RUCTION)	E ET BOIS-		
	6.3.1	Assurer à la fois la production et l'utilisation de bois locale	Vichy Communauté	1	
6	.4 RED	YNAMISER LES CENTRES BOURGS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE			
	6.4.1	Intégrer les enjeux associés à la revitalisation des centres-bourgs dans les planifications du territoire	Vichy Communauté	1	
	6.4.2	Démultiplier sur le territoire les dispositifs de proximité	Vichy Communauté	1	

LES FICHES ACTIONS

1. AXE 1: UNE COLLECTIVITE ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES

1.1. ORIENTATION 1.1: ÉTABLIR ET PILOTER UNE STRATEGIE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE BAS-CARBONE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
1. UNE COLLECTIVIT DES COMMUNES EXEMPLAIRES	1.1 ETABLIR ET PILOTER UNE STRATÉGIE CLIMAT AIR ÉNERGIE AU SERVICE D'UN TERRITOIRE BAS CARBONE
Fiche action n°	Nom de l'action
1.1.1	STRUCTURER LA POLITIQUE CLIMAT AIR ÉNERGIE DANS LA GOUVERNANCE ET LES DÉMARCHES CADRES

Contexte

Vichy communauté a été labellisé TEPOS pour une première période d'amorçage en décembre 2017.

En 2021, nous souhaitons candidater pour un second volet de la démarche "Territoires à Énergie Positive", afin d'ancrer notre posture et continuer à agir en faveur d'une trajectoire répondant aux objectifs TEPos à horizon 2050.

Vichy Communauté est favorable à un schéma d'organisation sur l'ensemble du territoire, un schéma directeur des énergies, permettant d'avoir un développement adapté et raisonné des productions d'énergies renouvelables, quelles qu'elles soient.

Une « démarche cadre », qui permettra d'établir un état des lieux des typologies de production EnR adaptées au territoire, avec la meilleure intégration paysagère possible. Ce Schéma Directeur des Énergies, qui débutera par un volet Plan Paysage, permettra de fixer les règles du jeu aux développeurs qui taperont à la porte.

En parallèle, en interne, il est nécessaire de mettre en place un outil de suivi et de pilotage des actions opérationnelles qui en découleront.

Le label Cit'ergie est un outil de management des politiques climat, air, énergie qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Il permettra de s'organiser en équipe projet, de mettre en place des indicateurs de suivi, de travailler en transversalité au service de la stratégie "Climat - Air Energie" globale.

Vichy Communauté a décidé de se lancer dans la démarche globale Cit'ergie (visant la labellisation sur 4 ans). Suite à un pré diagnostic favorable, elle souhaite se faire accompagner par un conseiller Cit'ergie habilité par l'ADEME pour évaluer sa politique Air Énergie Climat au regard du référentiel et définir un plan d'actions lui permettant de prétendre au label.

Objectifs de l'action

- Structurer la gouvernance autour de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial de Vichy Communauté. Fonctionner en équipe projet, avec des rites et rythmes, adaptés et au service de la politique globale.
- Piloter la stratégie à l'aide d'indicateurs de performance suivis et évalués tous les ans dans le cadre de Cit'ergie.
- Déterminer une vraie stratégie de développement EnR, respectueuse du territoire, répondant aux objectifs TEPOS, préparée en transversalité techniquement, permettant d'avancer plus vite à terme, et de concrétiser des projets vertueux, bien intégrés et acceptés.

Descriptif de l'action

Une gouvernance du PCAET

Le Plan Climat Air Énergie Territorial est une démarche vivante. La planification réalisée donne naissance à la mise en œuvre opérationnelle pour laquelle il est nécessaire de :

- Réaliser l'audit Cit'ergie, dès la finalisation du PCAET, ce qui permettra d'évaluer le volume d'ETP dédié à la mise en œuvre de ce dernier. L'objectif étant de ne plus siloter les ressources au sein d'un service dédié, mais d'avoir une action transversale. Le chef de projet Cit'ergie sera également le pilote du PCAET au sein du service Transition Energétique.
- Assurer un suivi annuel sur la base du dispositif de suivi des indicateurs auprès du comité de pilotage.
- Réaliser une évaluation tous les 3 ans permettant des ajustements si nécessaires
- Le PCAET n'a pas vocation à porter seul l'ensemble des actions de la transition écologique. C'est pourquoi il est nécessaire d'assurer une vision transversale et croisée entre le PCAET et les autres démarches cadres de la collectivité, notamment celles détaillées ci-dessous.

Un pilotage dans le cadre de Cit'ergie :

- 1. Réaliser un pré-diagnostic (déjà réalisé)
- 2. Rédiger un cahier des charges et choisir un bureau d'études / choix du conseiller Cit'ergie (déjà réalisé)
- 3. Réaliser un état des lieux et un premier calcul du score (Mars à Mai 2021)
- 4. Définir le mode d'animation et de gouvernance, Écrire et mettre en œuvre un plan d'actions

La démarche Cit'ergie sera ainsi au service du pilotage opérationnel des actions.

Le volet Schéma Directeur des Énergies avec "Point d'entrée Paysage - Ressources" :

- 5. Phase 1: diagnostic partagé: Ce diagnostic portera sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération et donnera lieu à un plan guide croisant les problématiques techniques, les ressources énergétiques du territoire et les sensibilités paysagères. Cette vision générale du territoire devra constituer le socle de la stratégie de développement, permettre de répondre à la problématique: Quel paysage pour quelle énergie ? et dégager les premières localisations préférentielles pour les futurs projets d'énergies renouvelables. Un chiffrage des potentiels d'ENr en termes de capacité pourra également être présenté à ce stade.
- 6. **Phase 2** élaboration de scénarii : La définition des objectifs de qualité paysagère souhaités et les potentiels de développement d'ENr identifiés devront faire l'objet de scénarii permettant aux élus de faire des choix en matière d'implantation et/ou de secteurs préférentiels à étudier.
- 7. Phase 3 programme d'actions : Ce volet portera sur 3 à 5 secteurs préférentiels qui seront retenus en fonction du planning opérationnel des premiers projets à mettre en œuvre. Ces études de secteur apporteront une précision à la parcelle identifiant les mesures d'intégration paysagère et les orientations d'aménagement qui pourront être directement traduites dans les documents d'urbanisme via des procédures de mise en compatibilité ou de manière plus générale au sein du futur PLUi.

D'autres démarches internes pertinentes sur l'air, l'énergie et le climat

En marge du Plan Climat Air Énergie Territorial d'autres démarches sont et/ou seront lancées par la collectivité et auront des co-bénéfices sur les thématiques de l'air, de l'énergie et du climat :

- La santé, thématique abordée par le PCAET, sera surtout déclinée dans le Contrat Local de Santé (CLS), qui vise à

- promouvoir, entre autres, un environnement favorable à la santé. Le contrat en cours s'achevant en 2022, l'enjeu sera de travailler sur les sujets de la qualité de l'air
- L'aménagement et et l'urbanisme, qui seront des leviers importants pour répondre aux enjeux air-énergie-climat seront abordés par un Plan Local de l'Habitat (2020-2025), un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) en cours d'élaboration, mais aussi au travers du Plan Paysage pour la Transition Energétique, première étape du Schéma Directeur des énergies du territoire: 2021 2023

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		E6, SDEo3, Vichy Communauté
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté
Partenaires techniques		ADEME, communes, partenaires locaux
Partenaires financiers		ADEME
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	□ Non pro	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé
Consultati Calendrier prévisionnel Choix du consultati Choix du consultati		re AAP Plan Paysage Automne 2020 on Fin 2020 onseiller Cit'ergie fin 2020 Icul du score et écriture du plan d'actions en 2021 u score et demande de labellisation en 2023
		os pour l'accompagnement d'un conseiller Cit'ergie sur 4 ans financé à 70% - En cours n pour le schéma global.
Subventions ADEME 50		à 70% - Participez à l'appel à projets 2020 "Plan de paysage"
Pémarche transversale nécessitant une implication forte des élus et agents La réalisation d'un Schéma Directeur Energies demandera du temps (12 à 18 mois) / superposition de démarches cadres, vigilance sur leur bonne complémentarité et		·
Leviers identifiés	Politique Air Energie Climat mature (réalisation d'un PCET, d'une démarche TEPOS, d'un Pla alimentaire territorial puis d'un PCAET) l'absence de planification globale sur ce volet « énergie » pose aujourd'hui des problèmes d mise en œuvre par l'absence d'anticipation des projets au sein des documents d'urbanism conduisant la collectivité à faire appel à des procédures de mise en compatibilité générant de surcoûts et des délais importants.	
Retour d'expérience La liste des collectivités françaises labellisées est disponible ici : https://citergie.ademe.fr/collectivites/ La ville de Clermont Ferrand et Clermont Métropole sont titulaires d'un label CAP Cit'ergie		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+	Planification	
Consommations énergétiques	+	Planification	
Qualité de l'air	+	Planification	
Production d'énergie renouvelable	+	Planification	
Adaptation au changement climatique	+	Planification	

	Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Signature de la convention « Cit'ergie » entre la collectivité et l'ADEME Étapes du Plan de Paysage (candidature, lancement, validation) Schéma directeur ou charte ENR lancé (oui/non) 		
Indicateurs de performance	 Score Cit'ergie obtenu Niveau de labellisation obtenu (I, II ou III) puis recherche du niveau supérieur Nombre de scénarii de développement EnR proposé à un horizon 18 mois 		

	Cit'ergie
Indicateurs Cit'ergie	 Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (t CO2e) (obligatoire)
Points d'observation	-

1.2. ORIENTATION 1.2: EXEMPLARITE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ ET		
DES COMMUNES	1.2 EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC	
EXEMPLAIRES		
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.2.1	AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE DU PATRIMOINE	
1.2.1	COMMUNAUTAIRE	

Contexte

Engagée dans une démarche TEPOS 2050 (atteinte de l'autonomie énergétique à l'échelle du territoire en 2050), Vichy Communauté souhaite donner l'exemple en étant elle-même autonome à l'échelle du patrimoine communautaire.

En 2018, les consommations énergétiques de la communauté d'agglomération se répartissent de la manière suivante :

- 12 GWh pour les bâtiments et l'éclairage public ;
- 4 GWh pour l'assainissement ;

Les productions énergétiques ne sont quant à elles pas connues à ce stade.

Objectifs de l'action

- Atteindre l'autonomie énergétique du patrimoine communautaire en 2026
- Réduire de 15 % les consommations énergétique du parc entre 2020 et 2026
- Produire 13 GWh d'énergie renouvelable en 2026
- Souscrire des contrats d'énergie de la collectivité vers des fournisseurs « verts » entre 2021 et 2023, en lien avec le marché lancé par le SDE 03

Descriptif de l'action

Réduction des consommations énergétiques du patrimoine :

- Valoriser et communiquer autour du projet d'envergure COCON mené en 2017 (Isolation des combles perdus du patrimoine communal et communautaire : 131 bâtiments diagnostiqués et 84 bâtiments isolés répartis sur 21 communes)
- Assurer un suivi régulier des consommations énergétiques de Vichy Communauté (via le logiciel DEEPKI du SDE03) : en lien avec la **fiche-action 1.2.3** du présent PCAET "Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques"
- Mettre en place des indicateurs en kWh/m2/an d'énergie primaire par catégories de bâtiments pour les usages chaleur/rafraîchissement et les comparer avec des valeurs de références locales pour identifier les bâtiments prioritaires
- Planifier les actions de maîtrise de l'énergie et les financements associés sur les bâtiments prioritaires.

Production d'énergie renouvelable

- Définir les modalités de comptabilisation de la production d'énergie renouvelable de Vichy Communauté : comptabilisation de toutes les installations financées par Vichy Communauté, au travers de la SEM notamment, au prorata de l'investissement, ou seulement les installations de production propriété de Vichy Communauté (au niveau de ses bâtiments et de ses parkings notamment)?
- Développer le solaire PV sur les toitures des bâtiments communautaires identifiés via le cadastre solaire en respectant les critères paysagers, patrimoniaux et environnementaux de riqueur.
- Développer les ombrières PV sur les parkings de la collectivité, à l'image du parking du Stade Aquatique
- Identifier les bâtiments raccordables au futur réseau de chaleur
- Étudier systématiquement, lors des travaux de rénovation énergétique, les possibilités de conversion des installations de chauffage (vers du bois énergie par exemple), en lien avec la fiche action 1.2.2 du présent PCAET "Déployer un contrat d'objectif territorialisé (cot) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département" piloté par le SDE03.
- Accompagner techniquement et financièrement le développement des énergies renouvelables sur le territoire

Augmentation de l'utilisation de l'énergie renouvelable :

- Définir que les contrats « verts » sont des contrats d'énergie vers des fournisseurs qui s'engagent à acheter de l'énergie renouvelable **en gré à gré** (Enercoop, Planète Oui, Ilek, Urban Solar et Plüm) que ce soit pour l'électricité et/ou le gaz. Il s'agira d'éclairer la collectivité dans cette démarche vis-à-vis des nombreuses offres opaques.
- Souscrire des contrats d'énergie de la collectivité vers des fournisseurs « verts » à l'horizon 2026 pour montrer l'exemple aux communes du territoire en leur présentant le retour d'expérience (méthode, coût, etc.)
- Le marché « électricité » lancé par le SDE 03 entre le 01/01/21 et le 31/12/2023 vise 3 lots sur 4 :
 - O Lot 1 (éclairage public) : option pour le surcoût EnR
 - O Lot 2 (bâtiments /maisons individuelles): 100% EnR
 - O Lot 4 (haute tension): option énergies vertes sur certains sites

Lors du renouvellement du marché en 2023 la réflexion sera à nouveau menée.

• Faire le lien avec la **fiche action 3.3.1** du présent PCAET « Sensibiliser les citoyens et acteurs économiques du territoire à l'achat d'énergie "verte" »

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		E6, SDE o3, Vichy Communauté	
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté	
Partenaires techniques		SDE 03	
Partenaires financiers		SDE 03, CD03, SEM	
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	En continu tout au long du PCAET		
Investissement	Pour les projets de rénovation et de production, les investissements seront quantifiés en fonction des études d'opportunités à réaliser. Pour les changements de contrats, les fournisseurs d'énergie renouvelable sont en moyenne 15 % plus chers que les fournisseurs historiques (source ENERCOOP).		
Subventions	Certificat d'Economie d'Energie, Contrat de Performance Energétique, Contrat d'Objectifs Territorialisé (SDE 03). Appel à manifestation d'Intérêt : Rénovation du patrimoine public des collectivités dispositif de soutien en investissement Bonus relance 2020-2021 en direction des communes		
Freins identifiés	Actions diffuses à mener sur le patrimoine		
Leviers identifiés	De nombre	euses actions déjà engagées	

Retour d'expérience	Enquête Énergie et Patrimoine Communal de l'ADEME 2012
	energie-patrimoine-communal-enquête-régionale-2012.pdf

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+	Baisse des émissions de GES ayant pour origine la consommation d'énergie carbonée	
Consommations énergétiques	++	Réduction des consommations énergétiques	
Qualité de l'air	+	Remplacement des appareils de chauffage peu performants, amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur	
Production d'énergie renouvelable	++	Augmentation de la production d'énergie renouvelable et de l'autonomie énergétique	
Adaptation au changement climatique	=		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre d'études de potentiel réalisées et analysées ; 	
Indicateurs de performance	 Consommation annuelle du parc de Vichy Communauté, par source d'énergie (GWh) Production annuelle d'énergie renouvelable de Vichy Communauté, par source d'énergie (GWh) 	

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	 Consommation annuelle d'énergie finale des bâtiments publics rapportée à la surface du patrimoine (kWh/m²) (obligatoire) Budget travaux rénovation énergétique patrimoine public (euros) (non obligatoire) Budget des installations d'énergie renouvelable publiques (euros) (non obligatoire) Dépenses énergétiques des bâtiments (euros) (non obligatoire) 	
Points d'observation		

an Climat

Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ ET D COMMUNES EXEMPLAIRES	1.2 EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC	
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.2.2	DÉPLOYER UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIALISÉ (COT) SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT	

Contexte

Dans le contexte du changement climatique et de la crise énergétique, il existe un fort besoin d'inciter à la sobriété et l'efficacité énergétique via la réduction de nos consommations en énergie et l'augmentation de la production en énergie renouvelable. Les collectivités jouent un rôle majeur dans ce domaine via la rénovation et l'équipement en EnR de leurs bâtiments publics.

Afin de les accompagner dans cette démarche, les Contrats d'Objectif Territorialisés de l'ADEME visent à développer, sur une période de 3 à 6 ans et sur un territoire ou un patrimoine défini, un ensemble de travaux de MDE associés à des projets d'énergies renouvelables issus d'une ou plusieurs filières (biomasse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale...). Ils sont assortis d'un engagement de la structure porteuse (nombre d'installations, niveau de production ENR).

La MDE regroupe les actions permettant des économies d'énergie réalisées pour le consommateur. La mise en place de la MDE permettrait une moyenne de 30% d'économie d'énergie sur tous les travaux entrepris à l'échelle du département.

Objectifs de l'action

- Animation du développement des EnR thermiques dans les bâtiments publics du département.
- Incitation et accompagnement technique et financier sur les EnR thermiques et techniques sur la MDE (montage de dossier de subvention, accompagnement technique), auprès des collectivités.
- Objectifs MDE = baisse des consommations de 42%
- Objectifs EnR = environ 2 000 MWh de production EnR (soit 1 796 MWh en bois, 277 MWh en solaire thermique).

Descriptif de l'action

L'ADEME finance via le Fonds Chaleur l'installation d'EnR thermique au sein des bâtiments publics. Les critères pour candidater sont restrictifs :

- Production de 100 Tonnes Équivalent Pétrole.
- Surface minimum concernée pour les projets de solaires thermiques et de chaufferies bois

Ces deux restrictions limitent l'accès aux financements pour des nombreux "petits" projets.

Suite à une candidature lancée en 2019, le SDE03 va déployer à partir de 2020 un COT sur l'ensemble du territoire bourbonnais. Tous les bâtiments publics du département sont éligibles, avec une préférence sur les projets de MDE couplés à des projets de travaux d'installation d'EnR. Grâce à la convention, le SDE03 disposera d'½ ETP consacré à l'animation du COT et d'une enveloppe de financement d'environ 800 000 euros pour les installations de production d'énergie renouvelable thermique sur 3 ans.

Via son service énergie, le SDE03 va accompagner les communes dans ces projets au-delà du soutien financier proposé. Il pourra notamment réaliser les études de faisabilité des projets pour aider les communes à la décision.

Un COPIL devra être monté par le SDEo3 avec des parties prenantes (ADEME, DDT) afin de se réunir au moins 1 fois par an : ce COPIL permettra de réaliser des points sur les projets et les avancées des travaux déjà engagés, et de prendre des décisions sur les attributions des subventions. Une commission d'attribution des aides devra aussi être mise en place avec des représentants du SDEo3 et de l'ADEME afin de déterminer l'éligibilité des projets et les montants d'aides associés.

Le SDEo3 s'engage via le COT à participer aux réunions, formations et journées techniques sur les thématiques liées aux COT et organisées par l'ADEME.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		SDE03		
Pilote / Porteur de l'action		SDE03		
Partenaires techniques		COPIL COT (DDT, DETR, Conseil départemental, techniciens bâtiments et environnement des collectivités sur lesquels des projets sont déjà identifiés)		
Partenaires financiers		Fonds chaleur ADEME, FEDER région, Préfecture DETR, Conseil départemental		
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de	☐ Non pro	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
l'action	Candidatu	re SDE03 au COT de l'ADEME en 2019, mise en œuvre courant 2020.		
Calendrier prévisionnel	COT 2020-2023 renouvelable 1 fois.			
Investissement	Sur les fonds SDEo3 : Investissement de personnels, une personne dédiée 50% COT et l'autre moitié du temps sur des missions SDEo3. Investissement frais de fonctionnement (matériel, déplacement, fourniture) soit l'équivalent de 15% d'un salaire annuel.			
Subventions	COT : un accord cadre qui lie le SDE03 à l'ADEME, permettant la signature : - d'une convention d'animation du programme : montant connu de 163 900 €. - d'une convention de délégation de financements : encore non défini, ce montant sera défini en fonction du programme d'action (nombre de projets EnR thermique).			
Freins identifiés	Complexité de gestion des aides. Trouver les professionnels (entreprises de travaux en MDE et EnR thermique). Approvisionnement bois (assurer le fonctionnement des chaufferies bois/réseaux de chaleur).			
Leviers identifiés	Mutualisation. Accompagnement techniques et financier (facilitation de la démarche).			
Retour d'expérience	Chaufferies du SDE : http://www.sdeo3.fr/files/2015/10/La-chaufferie.pdf Contre expérience sur solaire thermique (des installations de solaires thermiques sur le département qui ne fonctionne pas). Bat. Communaux : expériences et contre expérience (bâtiments très bien réalisés et d'autres où certaines difficultés ont été rencontrées.			

Bénéfices environnementaux de l'action			
Type d'impact Précisions (Négatif/Nul/Positif)			
Émissions de GES	Positif	Tonnes de CO2 évités à sortir sur COT	
Consommations énergétiques	Positif +	Baisse des consommations	
Qualité de l'air	Neutre -	Point de vigilance sur utilisation du bois.	

			Problème biologie du sol pour pompe à chaleur géothermique
Production renouvelable	d'énergie	Positif +	Augmentation des productions
Adaptation changement clir	au natique	Neutre	Point de vigilance sur pompe à chaleur (réversible)
Bénéfice économique	socio-	Positif	Développement de la filière bois et augmentation des compétences des artisans concernés

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 le nombre d'études d'opportunité (avant l'étude de faisabilité, recensement de bâtiments proches les uns des autres tous chauffés au fioul, avec une étude d'opportunité pour savoir quelles économies on pourrait faire, si ça vaut le coup d'étudier le projet ou pas). étude de faisabilité (dans le détail du projet, combien ça coûte, combien d'économie, plans des travaux, etc. que l'on ne trouve pas dans l'étude d'opportunité). nombre d'installations engagées.
Indicateurs de performance	 critères techniques (puissance installée, tonnes de bois consommées, m² installés). critères économiques (impact en matière de GES et en matière d'emploi).







Axe stratégique	Orientation
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	1.2 EXEMPLARITÉ ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC
Fiche action n°	Nom de l'action
1.2.3	ASSURER UN SUIVI EFFICACE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Contexte

Le secteur tertiaire représente un enjeu important sur le plan de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Les efforts actuels de renouvellement et de rénovation du parc existant, selon les normes RT2012 et prochainement RE2020, ne suffisent pas.

Afin d'agir massivement sur ce secteur, le décret tertiaire du 10 avril 2020 vient fixer les modalités d'application des actions de réduction des consommations énergétiques finales pour les bâtiments tertiaires. Ce décret vient détailler l'obligation de travaux prévue dans la loi Grenelle 2 datant de 2010, elle-même mise à jour dans l'article 175 de la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Ces textes imposent un niveau de performance à atteindre à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire de - 40% d'ici 2030 et renforcé chaque décennie pour atteindre - 60% d'ici 2050 (par rapport à l'année de référence comprise entre 2010 et 2020).

Tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m² sont concernés par ce décret, obligeant ainsi les bailleurs et locataires à réduire et suivre les consommations des bâtiments (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur ou de froid...) afin de rendre compte des efforts effectués.

Afin de toucher l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux, petits tertiaires et bâtiments de plus de 1000m², le SDE03 souhaite proposer aux collectivités de collecter les données de consommations énergétiques en faisant recours à un logiciel de suivi spécifique : DEEPKI.

Objectifs de l'action

- Réaliser un suivi régulier des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux en utilisant un logiciel de gestion automatique des facturations et données de consommations.
- Le suivi de ces données pourra permettre de cibler les éléments du parc bâti les moins performants et qui doivent donc être rénovés ou bénéficier en priorité d'une optimisation des usages de l'énergie.

Descriptif de l'action

Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du département un logiciel de suivi des consommations énergétiques de leurs bâtiments. Cela permettra de collecter et analyser automatiquement les données existantes pour détecter les gisements d'économies d'énergie et potentiellement d'émissions de gaz à effet de serre, sans nécessiter l'installation d'appareils de mesures dédiés dans un premier temps. Ainsi, des plans d'actions efficaces d'un point de vue environnemental et financier pourront être créés avec l'appui des services du SDEo3 pour rendre les patrimoines communaux plus sobres et efficaces.

Le SDEo3 se chargera de la mise en place du logiciel de suivi Deepki et de sa gestion, qui sera appliqué à l'ensemble des communes et des intercommunalités du département. Il en suivra un dispositif de formation pour que les services des collectivités puissent s'approprier le logiciel et ses modalités de fonctionnement.

Le SDEo3 pourra ensuite se placer dans une démarche proactive pour informer les communes quant à de potentielles économies qui pourraient être faites dans leurs bâtiments en réalisant dans un second temps des études plus poussées en se rendant sur site.

Cette action pourra éventuellement s'inscrire dans une démarche de Conseil en Energie Partagé et de développement du service de conseil en maîtrise de l'énergie du SDEo₃.

Pilotage de l'action					
Rédacteur de l'action		SDE ₀₃			
Pilote / Porteur de l'action	l	SDE ₀₃			
Partenaires techniques		Bureaux d'ét	Bureaux d'études		
Partenaires financiers		ADEME			
		Mise er	n œuvre de l'a	ction	
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		□ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Opérationnel fin 2020 pour une durée minimale de 3 ans				
Investissement	100 000€ sur 3 ans pour le logiciel + 1/2 ETP				
Subventions	Non				
Freins identifiés	Utilisation des données				
Leviers identifiés	Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens				
Retour d'expérience					

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+	Lié à la baisse de la consommation énergétique	
Consommations énergétiques	+	Meilleur suivi des consommations Cible les besoins de rénovations prioritaires	
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	=		
Bénéfice socio- économique	+	Economies sur le plan financier sur le long terme via l'efficacité énergétique et l'allègement des factures	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise e œuvre	n -	Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations.
Indicateurs control performance	e -	Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation. Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source.

1.3. ORIENTATION 1.3: EXEMPLARITE DE LA COMMANDE PUBLIQUE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
1. UNE COLLECTIVITÉ ET	
DES COMMUNES	1.3 EXEMPLARITÉ DE LA COMMANDE PUBLIQUE
EXEMPLAIRES	
Fiche action n°	Nom de l'action
1.3.1	CONSTRUIRE UNE CHARTE DES ACHATS ÉCO-RESPONSABLE

Contexte

L'inscription de clauses environnementales dans les marchés publics de Vichy Communauté et des communes membres est un moyen pour elles de répondre, à leur échelle, aux enjeux locaux du développement durable.

Il s'agit de :

- définir le besoin en achats en prenant en compte les objectifs du développement durable,
- développer l'utilisation des clauses environnementales dont le coût global et/ou l'analyse du cycle de vie dans les marchés publics,
- définir les orientations et intentions générales de la collectivité en matière d'achats et d'approvisionnements responsables.

L'objectif est la rédaction d'un guide de la commande publique locale, puis d'une charte d'engagement.

Objectifs de l'action

- Élaborer une charte et un guide d'achats durables
- Viser 100% des marchés publics concernés comportant des clauses environnementales à l'horizon janvier 2023, soit à mi-mandat.

Descriptif de l'action

- Intégrer au cahier des charges des clauses de développement durable (clause à minima pour tous les marchés publics, et clause à affiner en fonction des marchés)
- Mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatifs à la performance environnementale
- Rédiger et faire adopter par la collectivité une charte des achats éco responsables.
- Diffuser les clauses types et critères de jugement des offres élaborés pour Vichy Communauté aux communes
- Faire adopter la charte d'engagement à l'ensemble des communes

Le niveau de précision concernant cette charte et ce guide des achats durables pourra être progressif. Il s'agira tout d'abord de définir des clauses de développement durable pour tous les marchés publics. Ensuite, concernant certains achats - ou famille d'achats - spécifiques, le niveau de détail pourra aller jusqu'à une approche ACV (analyse de cycle de vie), en développant un outil/une méthodologie de calcul en monétisant des incidences environnementales ciblées.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action E6, SDE03, Vichy Co		
Pilote / Porteur de l'action Vichy Communauté		
Partenaires techniques ADEME		

Partenaires financiers				
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé			
Calendrier prévisionnel	2023			
Investissements	Faibles si le guide et la charte sont réalisés en interne			
Subventions				
Freins identifiés	Besoin de formation des élus et agents au développement durable, besoin de s'approprier le calcul du coût global et l'analyse du cycle de vie			
Leviers identifiés	Implication de tous dans la mise en œuvre de la politique Air Energie Climat de Vichy Communauté, Démarche Cit'ergie			
Retour d'expérience	Guide de la commande publique durable de la région AURA : Lien : <u>Commande Publique Durable 2016</u>			

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact Précisions (Négatif/Nul/Positif)		
Émissions de GES	++	Achats locaux et éco-responsables : réduction de la distance et des émissions associées	
Consommations énergétiques	+	Achats locaux et éco-responsables : réduction de la distance et des consommations associées	
Qualité de l'air	+	Achats locaux et éco-responsables : réduction de la distance et des émissions associées	
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	=		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Rédaction d'un guide de la commande publique locale Réalisation d'une charte d'engagements Nombre de collectivités (communes et communauté d'agglomération) signataires de la charte 	
Indicateurs de performance	 Nombre de marchés comprenant des clauses de prise en compte des aspects environnementaux par rapport au nombre de marchés notifiés Nombre de marchés comprenant des critères de jugement des offres en lien avec les performances environnementales / nombre de marchés notifiés 	

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%) (non obligatoire)	
Points d'observation		

1.4. ORIENTATION 1.4: SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE







Axe stratégique	Orientation
1. UNE COLLECTIVITÉ ET	
DES COMMUNES	1.4 SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE
EXEMPLAIRES	
Fiche action n°	Nom de l'action
1.4.1	PROMOUVOIR LA DÉMARCHE TEPOS AUPRÈS DE L'ENSEMBLE
1.4.1	DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Contexte

Depuis le lancement de la démarche TEPos sur le territoire en 2017, Vichy Communauté a mis en place de nombreuses actions d'animation afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, citoyens, élus...) aux enjeux de la transition énergétique.

Objectifs de l'action

- Créer les conditions favorables à une culture commune de la Transition Énergétique sur le territoire
- Optimiser l'impact des actions d'animation TEPOS en ciblant et priorisant les actions selon le type de « cibles »

Descriptif de l'action

Pour ce faire, les actions suivantes sont entreprises :

- Actions à destination des élus et des agents :
 - Organisation et promotion de formations de type Conversations Carbone, ADEME, CNFPT...
 - Mise en place de visites de sites inspirants
 - Accueil de séminaires et conférences spécialisés
- Actions à destination des entreprises et des associations :
 - Participation à l'organisation et promotion de visites de sites inspirants
 - Soutien et promotion des actions de sensibilisation à la transition énergétique organisées par des partenaires du territoire
- Actions à destination du grand public :
 - Organisation de la « Faites de la Récup' » lors de la Semaine Européenne de la réduction des déchets. La Faites de la Récup' est un événement gratuit et ouvert à tous qui vise à sensibiliser à l'économie circulaire et au réemploi.
- Actions à destination du jeune public :
 - Organisation du Concours Junior "Mon Territoire à Énergie Positive": toutes les structures en lien avec le jeune public (établissements scolaires, associations, espaces jeunes, centres sociaux, centres de loisirs, conseils municipaux des jeunes...) peuvent candidater. Les participants doivent proposer des idées de projets qui répondent à un ou plusieurs des enjeux suivants : réduire ses consommations d'énergie, développer la gestion durable des déchets, diminuer les pollutions liées aux transports, préserver la biodiversité et les paysages. Chaque année, 5 projets se voient attribuer un prix de 500€ chacun. Ce prix contribue à la réalisation du projet.

- Prolongation du programme Watty à l'école (par Eco CO2 et l'association "Les Petits Débrouillards") en lien avec la fiche-action 1.4.2 du présent PCAET. Vichy Communauté a lancé ce programme en 2019. Watty à l'école est un programme qui vise à sensibiliser les scolaires (de la Grande Section au CM2) aux économies d'énergies, d'eau et aux énergies renouvelables. Trois séances animées par l'association Les Petits Débrouillards ont lieu dans chaque classe sur l'ensemble de l'année scolaire. Entre 30 et 50 classes de l'agglomération bénéficient du programme chaque année.
- Mise en place d'animations ponctuelles complémentaires : interventions autour du Développement Durable, visites de sites, représentations théâtrales...

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action	E6, SDEo ₃ , Vichy Co		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté	
Partenaires techniques		Elus, Agents territoriaux, Citoyens, Associations, Entreprises	
Partenaires financiers		ADEME / Région / Conseil départemental / Fonds Européens/Eco CO2	
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	□ Non pro	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	En évolution permanente depuis 2017. De nombreux événements annuels récurrents		
Investissements	Environ 30 000€/an		
Subventions	ADEME / Fonds Européens		
Freins identifiés	Crise économique et baisse des dépenses de fonctionnement		
Leviers identifiés	La transition énergétique et démocratique comme vraie réponse à la crise actuelle		
Retour d'expérience	Autres actions grand public : <u>Défis familles - Pays d'Evian Vallée d'Abondance</u> <u>La Fresque du Climat – Vous avez toutes les cartes en main !</u>		

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	+	Sensibilisation		
Consommations énergétiques	++	Sensibilisation		
Qualité de l'air	+	Sensibilisation		
Production d'énergie renouvelable	++	Sensibilisation		
Adaptation au changement climatique	=			

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre d'actions & évènements 	
Indicateurs de performance	Nombre de participants à chaque événement	







Axe stratégique	Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES		
COMMUNES	1.4 SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	
EXEMPLAIRES		
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.4.2	PROGRAMME MOBY ET WATTY À L'ÉCOLE	

Contexte

Créée en 2009, ECO CO2 est une éco entreprise innovante de l'économie sociale et solidaire dont la mission de sensibilisation permet d'accélérer la transition écologique par l'évolution des comportements. Plusieurs thèmes sont abordés dans leurs programmes de sensibilisation, notamment les économies d'énergie et la mobilité durable. En outre, deux programmes sont proposés pour les établissements scolaires :

- Moby (écomobilité scolaire) accompagne l'établissement dans la mise en place d'un PDES (Plan de Déplacement des Établissements Scolaires) en concertation avec toutes les parties prenantes et sensibilise les élèves aux enjeux de la mobilité. Ce programme part de deux constats:
 - 1) le transport étant l'un des secteurs les plus émetteurs de GES et de particules fines ;
 - 2) la majorité des élèves de maternelle et élémentaire se rendent à l'école en voiture alors qu'ils habitent à moins de 1,5km de leur école (source : ADEME).
- Watty (économies d'eau et d'énergie) : simple et ludique, permet de sensibiliser les plus petits aux économies d'eau et d'énergie, facilite la transition vers des changements de comportement plus éco-responsables.

Sur Vichy Communauté, la mise en œuvre de Watty est validée pour la seconde année consécutive. La mise en œuvre de Moby est en cours de réflexion.

Objectifs de l'action

- Favoriser les changements de comportements en passant par le jeune public (retransmission dans le cadre familial)
- Faire prendre conscience des enjeux environnementaux et de l'importance des écogestes
- ❖ Permettre au jeune public de s'investir dans un projet Développement Durable : le rendre acteur dans leur établissement scolaire et à leur domicile

Descriptif de l'action

Les programmes de sensibilisation proposés par ECO CO2 abordent divers sujets au coeur des problématiques environnementales actuelles : comment mieux se déplacer ? comment économiser l'eau et l'énergie ? ou plus largement, comment limiter notre impact sur l'environnement ? A travers les programmes MOBY et WATTY, les établissements scolaires peuvent construire un projet Développement Durable et investir une ou plusieurs classes, de différents niveaux (de l'élémentaire au lycée pour MOBY, uniquement pour les écoles primaires pour WATTY).

Moby, ou l'écomobilité à l'école

- Accompagnement dans la mise en place d'un **Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES)**, avec l'ensemble des parties prenantes dans les écoles élémentaires, collèges et lycées :
 - > Réfléchir collectivement à un ensemble de mesures visant à utiliser des modes de transports alternatifs (pour les **déplacements scolaires** : élèves-parents, enseignants, personnel, déplacements occasionnels types sorties scolaires, livraisons)
 - > Ce programme est animé par un(e) chargé(e) de mission ECO CO2 qui expertise, conseille et anime le

- programme d'écomobilité et propose un accompagnement via la mise à disposition d'une boîte à outils pour le comité Moby.
- > La création d'un **comité** constitué d'enseignants, de parents d'élèves, d'élèves, de représentants de la collectivité voire d'entreprises et associations du territoire permet de réfléchir collectivement à la mise en place d'un PDES adapté.
- > Le PDES est élaboré via différentes étapes (cadrage, diagnostic, programme d'actions, communication) et peut couvrir 2 années scolaires (possibilité de commencer en cours d'année).
- > Les actions du PDES peuvent être diverses : revoir les modes de déplacements (covoiturage, carte scolaire, pédibus, etc.), adapter les infrastructures (aménagements, stationnements, etc.), favoriser la communication (événements, interventions externes, etc.).
- > Le but du PDES est d'être pérennisé au-delà des 2 années du programme.
- Sensibilisation des élèves au changement de comportement dans les déplacements afin de limiter les émissions de GES
 - > Comprend l'animation d'un atelier (1h30 à 2h) par un intervenant local formé par ECOCO2.
 - > Selon le cadre d'intervention choisi, cet atelier pourra se dérouler au sein de chaque classe de l'école ou pourra cibler seulement certaines classes (selon le souhait de la collectivité et de l'établissement scolaire).
 - > Plusieurs événements (2-3 par an) pourront être programmés et seront animés par l'intervenant local.
- Les bénéfices pour l'école sont nombreux :
 - > Réduction des GES et amélioration de la qualité de l'air
 - > Améliorer la qualité de vie (bruit, trafic, etc.)
 - > Apprentissage, activité physique des enfants
 - > Réduire les coûts liés à l'usage de la voiture
- En termes de financements :
 - > Moby est un programme éligible aux CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Il est en grande partie financé par les énergéticiens, à hauteur de 75% du coût
 - > Ce programme est déployé à travers une convention cadre avec l'Etat pour la période 2020-2023.
 - > Le coût global dépend du nombre d'écoles engagées dans la démarche sur le territoire de la collectivité, et du type d'établissement sélectionné :
 - école de moins de 400 élèves : reste à charge de la collectivité entre 2 500 et 4 500 € par an
 - collèges et lycée : reste à charge de la collectivité entre 3 500 et 5 000 € par an
 - > Des équipements peuvent être financés dans le cadre des CEE à hauteur de 50 % de leur montant. Le financement est plafonné à 1 000 € / établissement. Moby est également compatible avec le programme ALVÉOLE.

Watty, pour des économies d'eau et d'énergie

- La consommation en eau et en énergie constitue un enjeu majeur dans notre impact sur le climat (réchauffement, émissions de GES, disponibilité en eau, etc.). Pour cela, le programme Watty:
 - > Permet d'aborder l'ensemble des petits gestes du quotidien (éclairage/veille des appareils électroniques, chauffage/climatisation, eau, etc.),
 - > Propose une appropriation de différents outils pédagogiques par les enseignants : passer de la théorie à la pratique tout au long de l'année et ancrer l'importance de changer notre comportement (concours, kit pédagogiques, actions concrètes, etc.).
 - > S'adresse uniquement à des écoles primaires, de la maternelle au CM2
- Le programme se déroule sur une année scolaire, avec possibilité de reconduction, où les élèves pourront bénéficier :
 - > De trois ateliers de sensibilisation thématique animés en classe.
 - > De la distribution d'un kit econEAUme : contient deux réducteurs de débit et un débitmètre pour mesurer le débit d'eau chez soi et de mesurer les économies d'eau possibles (sensibilise les parents).
 - > D'un événement dédié au confort thermique dans les écoles (action "Gros Pull").
 - > D'outils pédagogiques proposés par les enseignants volontaires pour des animations courtes tout au long de l'année (les minutes « économise l'énergie » : cartes à jouer, quizz, etc.).
 - > Programme de suivi des consommations d'électricité de l'établissement (à condition de mettre en place Watty sur au moins 2 ans, d'avoir un compteur électrique propre à l'établissement et une majorité de classes engagées dans le programme).
 - > D'un concours artistique inter-école sur le thème des économies d'énergie et d'eau.
- En termes de financements :
 - > Watty est un programme éligible aux CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Il est en grande partie financé par les énergéticiens, à hauteur de 70% du coût

- > Ce programme est déployé à travers une convention cadre avec l'Etat pour la période 2021-2023.
- > 40% reste à charge de la collectivité, soit 450€ HT / classe / an

ECOCO2 se propose d'intervenir auprès de la collectivité afin de présenter plus amplement le détail des programmes de sensibilisation :

- Présentation de l'organisme et des programmes proposés
- Durée des programmes et détails des étapes
- Financements (CEE, autres)
- Les apports d'ECO CO2 en termes techniques (chargé de mission mis à disposition, boîte à outils, accompagnement des enseignants, expertise, etc.)

La taux de prise en charge par les CEE est fixe pour les deux programmes, en revanche, le prix des deux programmes est variable en fonction du nombre d'établissements ou de classes engagés :

- Moby : dépend du nombre d'établissements à engager, et éventuellement du nombre de classes par établissement
- Watty : dépend du nombre de classes à engager.

Du point de vue des marchés publics, ECO CO2 est l'unique opérateur susceptible de répondre, il s'agit donc d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence

La collectivité possède la maîtrise d'ouvrage du programme (co-pilotage du PDES avec le comité MOBY, recrutement des établissements participants, etc.) et ECOCO2 assure la maîtrise d'oeuvre et l'animation du programme.

Dilata va da Mastia v			
Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		ECOCO ₂ , SDE ₀₃	
Pilote / Porteur de l'action		Vichy Communauté	
Partenaires techniques		ECOCO2, association locale (Les petits débrouillards), Établissements scolaires	
Partenaires financiers		CEE avec EcoCO2, Alvéole (https://coupdepoucevelo.fr/auth/home)	
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	Watty : ☐ Non programmé ☐ Programmé ☐ En cours ☐ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Rentrée 2021		
Investissement	Moby : 2 500 à 5 000 € Watty : 450 € / classe / an		
Subventions	CEE Possibilité de compléter le financement avec Alvéole ou autre programmes ?		
Freins identifiés			
Leviers identifiés			
Retour d'expérience	WATTY mis en place dans 50 classes sur une dizaine d'écoles de l'agglomération de Vichy Communauté		

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	+	Programme Moby : baisse par report modal (à chiffrer à la fin du programme)		
Consommations énergétiques	=			
Qualité de l'air	+	Programme Moby : amélioration de la qualité de l'air aux abords de		

		l'école à chiffrer à la fin du programme
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	 Sensibilisation, prise de connaissance des enjeux et effets sur les comportements de l'ensemble des publics scolaires (élèves, enseignants, parents, etc.) Sensibilisation aux moyens de transports alternatifs Adaptation des infrastructures et aménagements du territoire aux pratiques des mobilités alternatives.
Bénéfice socio- économique	+	Programme Watty - Création d'emploi local au sein d'une association - Revenus alternatifs pour une association locale en faveur de l'environnement - Baisse des factures d'eau des parents d'élèves (distribution de deux mousseurs à chaque enfant, à installer à la maison) - Éventuelle baisse de la facture d'électricité des parents d'élèves (non-garantie) Programme Moby - Augmentation de l'activité physique des enfants - Réduction des polluants aux abord de l'école - Amélioration de la perception de l'environnement de la ville (sécurité des voies piétonnes et cyclables, diminution du bruit aux abords de l'école, etc) avec un rééquilibrage du partage de l'espace public - Meilleure autonomie des enfants (apprentissage du vélo par exemple)

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place du programme MOBY/WATTY	
Indicateurs de performance	 Indicateurs correspondants au programme choisis (nombre d'ateliers, nombre d'évènements organisés par an, etc.) Nombre d'enfants sensibilisés Questionnaire de satisfaction (élèves, parents, enseignants, collectivité) 	







Axe stratégique	Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES	1.4 SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	
COMMUNES EXEMPLAIRES		
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.4.3	PROPOSER AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES	

Contexte

Un Plan Climat Air Énergie Territorial permet de mettre en œuvre un plan d'actions en lien avec la lutte contre le changement climatique et une préservation de la qualité de l'air, sur un territoire défini. De nombreux thèmes y sont abordés (énergie, mobilité, agriculture, habitat, économie circulaire...) et ses enjeux sont ceux de la période de transition que nous vivons.

Une prise de conscience de ces enjeux et un changement des représentations, des habitudes et des mentalités semblent donc nécessaires. Pour ce faire, informer, donner à comprendre, voire donner les ressources pour agir aux habitants du territoire est primordial.

Les établissements scolaires sont par conséquent des portes d'entrée privilégiées pour sensibiliser les jeunes aux défis qui les attendent, et qui pourront ensuite diffuser à l'ensemble de la cellule familiale les compétences et habitudes vertueuses acquises.

Il ne faut en effet pas négliger la part que chacun peut apporter à la lutte contre le changement climatique.

Objectifs de l'action

- Transmettre aux scolaires des connaissances en lien avec le PCAET (et sur le développement durable de façon plus générale)
- Faire prendre conscience des enjeux climat-air-énergie, et de la nécessité pour chacun d'adopter des comportements responsables (réduire ses consommations d'énergie notamment)

Descriptif de l'action

- Travailler:
 - > avec les municipalités pour les écoles primaires et/ou les "conseils municipaux enfants"
 - > avec le département pour les collèges
 - > avec les régions pour les lycées

Pour proposer des projets de sensibilisation en lien avec les thèmes du PCAET (et les réalités du territoire), et réalisés par les animatrices PCAET du SDEo3 en lien avec le territoire ciblé.

Ces projets seront "modulables" en fonction des âges et des objectifs pédagogiques de l'établissement, sur le temps scolaire, et/ou d'activité périscolaire et/ou extra-scolaire.

- Les modalités d'intervention (fréquence, périodes d'intervention) pourront être fixées selon le souhait des établissements scolaires :
 - > Ponctuellement
 - > Dans le cadre d'un programme plus approfondi en partenariat avec l'Education Nationale : label E₃D par exemple (Établissement en Démarche de Développement Durable)
 - > et/ou dans le cadre d'événements nationaux : "semaine européenne de la mobilité", "semaine du développement durable"...
 - > et/ ou par des visites de terrain

- Exemple d'actions/outils existants dans le cadre d'établissements scolaires et qui seront pris en compte pour une bonne complémentarité des interventions proposées :
 - > label Plan de déplacements d'Établissements Scolaires (PDES)
 - > école à énergie positive
 - > Watty à l'école, un programme pour sensibiliser les enfants aux éco gestes ; éligible aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) depuis 2013.
 - > Eco Co2 vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer.

Dilata va da Martina		
		Pilotage de l'action
Rédacteur de l'action SDE03		SDE03
Pilote / Porteur de l'actio	n	SDE ₀₃
Partenaires techniques		EPCI, Mallette pédagogique déjà achetées dans certains EPCI; Fresque du climat; Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand
Partenaires financiers		Aucun
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	Projet	
Calendrier prévisionnel	Dès la rentrée 2021 ou avant si possible	
Investissement	3×10% d'ETP	
Subventions	Aucune	
Freins identifiés	Difficultés à pénétrer le milieu scolaire	
Leviers identifiés	Manque de "flexibilité" du système éducatif pour dégager du temps sur ces questions et l'intégrer dans le projet pédagogique de la rentrée prochaine	
Retour d'expérience		

Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions			
Émissions de GES	+	changement comportemental			
Consommations énergétiques	+	changement comportemental			
Qualité de l'air	+	acquisition de connaissances			
Production d'énergie renouvelable	=				
Adaptation au changement climatique	+	acquisition de connaissances			
Bénéfice socio- économique	+	Économies d'énergie/d'eau (par un changement de comportement = gain de pouvoir d'achat			

Suivi de l'action

Indicateurs de mi œuvre	ise en	- N	lise en place d'un programme d'animation Plan Climat
Indicateurs performance	de	- N	ombre d'élèves / classes / établissements "formés" lombre d'interventions lombre "d'événements"







Axe stratégique	Orientation	
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES	1.4 SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	
COMMUNES EXEMPLAIRES	1.4 SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
1.11	SENSIBILISATION DES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR	
1.4.4	(AMBIANT ET INTÉRIEUR) AUX SCOLAIRES	

Contexte

La qualité de l'air constitue un volet à part entière du PCAET : elle est évaluée en mesurant les concentrations de différents polluants atmosphériques (particules fines, oxyde d'azote, etc.) et des gaz à effet de serre (CO2, méthane, etc.) dans l'air. Ces émissions impactent directement l'environnement mais aussi les populations, causant une surmortalité importante.

La phase de diagnostic du PCAET a permis de mettre en évidence qu'en dehors du secteur agricole, avec le méthane notamment, les émissions de GES du territoire proviennent en grande partie du secteur résidentiel (modes de chauffage rustique, passoires thermiques) mais également des déplacements.

La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable peuvent favoriser la prise de conscience déjà amorcée depuis quelques années avec le lancement de différentes initiatives en faveur de l'environnement (marches pour le climat, initiatives d'entreprises, nouveaux services, mesures de l'Etat pour limiter le gaspillage alimentaire, etc.). Ainsi, le développement de campagnes de sensibilisation à destination des scolaires, qui possèdent une forte capacité d'apprentissage et de transmission du message, notamment aux parents, permettrait à termes de tendre vers l'évolution des comportements au quotidien, se traduisant en actes simples comme les écogestes qui, s'ils deviennent un réflexe, peuvent avoir un impact et ce sur différents secteurs (consommation, alimentation, déplacements, etc.).

Objectifs de l'action

- Réfléchir à un programme d'animation scolaire sur le long terme.
- Eduquer/sensibiliser/communiquer sur les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air.
- Aboutir à des changements de comportements voire des travaux de transformations dans le but d'améliorer la QAI (réduction des risques de développement des allergies, amélioration du confort intérieur, etc.).

Descriptif de l'action

Définition des acteurs à mobiliser

Le secteur de la sensibilisation du public scolaire est composé de multiples acteurs. Dans l'Allier, certaines associations, comme Cap Tronçais, proposent des formations sur l'environnement, sur la santé... Avant de construire une offre de sensibilisation, il est donc nécessaire d'échanger avec les acteurs bourbonnais pour identifier clairement ce qui existe, quel est le public et s'il y a la possibilité de réaliser des sensibilisations sur la thématique de la qualité de l'air.

Définition du contenu à proposer

Si un public scolaire n'est pas couvert par les partenaires déjà sur le secteur ou que la thématique de la qualité de l'air n'est pas prise en compte, il sera alors nécessaire de définir et créer un contenu pédagogique.

Les animations à destination des scolaires peuvent prendre différents formats :

- sensibilisations ponctuelles en classe.
- programme d'animations sur plusieurs sessions dans une même classe.

- construction d'un projet avec les classes participantes (réalisation d'un guide des bonnes pratiques sur la qualité de l'air, création d'un bâtiment exemplaire en termes de qualité de l'air intérieure ...).

Le choix du format permettra de s'adapter aux besoins et demandes des établissements participants. Chaque animation se fera de façon pédagogique (non alarmiste, non moralisateur) afin d'être le plus efficace possible dans le message à faire passer.

Si ces interventions se font sur de manière ponctuelle, il serait possible d'imaginer les coupler avec des dates du calendrier national ou local, comme la semaine du développement durable, la journée de la qualité de l'air, des interventions spécifiques aux EPCI... Ces animations pourraient aussi se faire en complément d'interventions des différents partenaires techniques (proposition de conférences par ATMO, prêt d'exposition en lien avec la qualité de l'air par ATMO, animation de stands de fabrication de produits ménagers au naturel par Cap Tronçais...).

Identification des établissements partenaires

Une fois le contenu à proposer défini, la liste des établissements scolaires partenaires devra être réalisée. La présentation de l'action sera ainsi faite à ces établissements (par phoning, mailing ou rendez-vous physique) afin de dresser la liste de établissements intéressés par ces sessions de sensibilisation.

* Réalisation des campagnes de sensibilisation

Une fois les établissements identifiés, le choix du format de sensibilisation, les fréquences et un planning de réalisation des sensibilisations pourra être mis en place.

Pilotage de l'action								
Rédacteur de l'action		SDE ₀₃						
Pilote / Porteur de l'action		SDE ₀₃						
Partenaires techniques		Education Tronçais	nationale,	EPCI,	organisateurs	d'évènements	environnement,	CAP
Partenaires financiers		ARS						
Mise en œuvre de l'action								
Avancement de l'action	□ Non pro	ogrammé	■ Program	mé	☐ En cours	☐ Termin	é	
Calendrier prévisionnel		un programr ice dès 2021.	me d'anima	tion sc	olaire durant l'a	année N pour un	e instauration en	N+1.
Investissement								
Subventions								
Freins identifiés	 Identification de classes volontaires pour participer au programme d'animation. Subvention encore non définie. 							
Leviers identifiés	- Expérience + outils déjà disponibles d'ATMO et Cap Tronçais							
Retour d'expérience	Réseau Education à l'environnement Auvergne: http://ree-auvergne.org/							

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	=			
Consommations énergétiques	=			
Qualité de l'air	=	A court terme, pas de changement majeur attendu seulement une prise de conscience espérée chez le grand public et les scolaires.		

Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio- économique	+	Prise de conscience de l'importance de la qualité de l'air intérieur, valorisation des ERP favorisant une bonne QAI.

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 Création et mise en application du programme d'animation scolaire. Nombre d'animations QA réalisées à destination des scolaires.
Indicateurs de performance	 Nombre d'établissements scolaires manifestant un intérêt pour l'animation. Nombre de classes inscrites dans ce programme. Evaluation du programme par différents indicateurs de suivi (appréciation instituteurs, élèves).







Axe stratégique	Orientation		
1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES	1.4 SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE		
Fiche action n°	Nom de l'action		
1.4.5	ACCOMPAGNER À L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DANS LES DÉCISIONS, NOTAMMENT VIA LA FORMATION DES ÉLUS.		

Contexte

Les enjeux sanitaires et environnementaux sont des éléments essentiels à intégrer dans les prises de décisions et les stratégies des territoires. En effet, chaque décision territoriale impacte les enjeux environnementaux et sanitaires comme le développement de pistes cyclables (réduction des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air et augmentation de l'activité physique), la création d'îlots de fraîcheur, ou encore la mise en place d'un programme de rénovation des bâtiments (réduction des émissions de GES tout en améliorant les conditions de logement qui est un déterminant de santé).

Ainsi, l'intégration de ces enjeux est essentielle pour impacter positivement le contexte environnemental et sanitaire du territoire, et augmenter son attractivité.

Selon les principes de la santé dans toutes les politiques émises lors de la conférence internationale sur la promotion de la santé (Helsinki -2013), les collectivités locales ont un rôle clé à jouer sur ces enjeux, qui doivent être facilement identifiables par les territoires pour être pris en compte lors des décisions.

Pour que les élus et les agents des collectivités s'approprient ces enjeux, des formations existent et sont proposées par les deux structures majeures en Allier : l'Agence Régionale de la Santé (ARS Auvergne-Rhône-Alpes), qui est en charge du pilotage régional du système national de santé, et l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé pour la surveillance de la qualité de l'air.

L'ARS AuRA a développé, en partenariat avec l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique), huit modules de formation gratuits accessible 100% en ligne :

- la qualité de l'air intérieur (gestion d'un point de vue chimique et biologique),
- l'urbanisme (concept d'Urbanisme Favorable à la Santé),
- la qualité de l'air extérieur (pollens, pesticides et pollution),
- la qualité de l'eau (gestion des eaux usées et des polluants émergents, qualité de l'eau de boisson),
- les sites et sols pollués (méthodologie permettant la gestion des sites et sols pollués),
- l'habitat insalubre (mieux repérer et traiter l'habitat insalubre),
- le bruit (gestion en fonction des sources d'émission),
- les témoignages d'élu.e.s (exemples concrets de politiques favorables à la santé-environnement).

Ces modules sont complémentaires mais ne sont pas interdépendants. Ainsi les élus peuvent sélectionner les modules leur semblant les plus pertinents et ne suivre qu'une partie des 8 modules. Pour les formations en présentiel, ces modules peuvent se poursuivre sous forme d'ateliers locaux si le nombre de participant en Allier est suffisant.

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes propose de venir échanger sur les enjeux liés à la Qualité de l'Air Extérieure (QAE) avec les élus et le personnel technique des collectivités adhérentes. Par ailleurs, concernant la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) des formations regroupant enseignements théoriques enseignements pratiques (visites dans un ERP du territoire) et mise à disposition d'un outils numérique permettant de simplifier les démarches. En effet, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). ATMO Auvergne Rhône Alpes propose ses formations aux structures adhérentes à l'association dans le cadre de l'offre aux membres (cela concerne donc Moulins Communauté,

Montluçon Communauté et Vichy Communauté). Pour les autres territoires, une solution de financement de la journée de formation doit être trouvée : subventions, financements par les collectivités...

Objectifs de l'action

- Permettre aux élus (et techniciens) de disposer d'éléments synthétiques de connaissance pour aider à la décision et intégrer ces enjeux dans leur prise de décision. L'objectif est d'améliorer à la fois, dans une logique de co-bénéfice, la qualité environnementale et donc la santé des populations, en en faisant un facteur d'attractivité territorial.
- Apporter les éléments de contexte, les principaux points réglementaires, les contacts clés et les outils ou méthodologies sur lesquels les territoires peuvent s'appuyer pour intégrer les enjeux environnementaux et sanitaires dans leurs décisions.
- Inciter les EPCI et les gestionnaires d'ERP à prendre en compte les enjeux Santé-Environnement et engager une surveillance de ces enjeux, en particulier pour la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public dit "sensible".

Descriptif de l'action

- Communiquer sur les formations/sensibilisations existantes et proposées par l'ARS et ATMO.
- Réaliser les formations ayant regroupé assez de participants.
- En amont de l'organisation des 1/2 journées d'intervention d'ATMO, les EPCI volontaires pour mettre en œuvre cette action devront identifier une personne référente Qualité de l'Air issue des services techniques de la collectivité (par exemple du service bâtiment ou environnement). Cette personne sera le contact direct d'ATMO et des autres intervenants dans le cadre de la qualité de l'air intérieur. Elle aura également pour mission de dresser une liste des ERP recevant du public "sensible" afin d'avoir une visibilité sur les bâtiments concernés par la réglementation en matière de QAI et les enjeux santé-environnement.
- Diffuser les supports créés, ou préexistants, en lien avec la thématique de l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires.
- Accompagner individuellement les EPCI qui le souhaitent dans l'application des connaissances présentées lors des formations.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		ARS, ATMO, SDE03		
Pilote / Porteur de l'actio	n	ARS/ATMO		
Partenaires techniques		Sedetiam conseil, Association « Elus, Santé Publique et Territoires », EPCI		
Partenaires financiers		Vichy Co		
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	■ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé			
Calendrier prévisionnel	Année 1 : Formation aux EPCI ayant manifesté leur intérêt à la démarche. Année 2 et + : Continuer d'étendre cette formation à d'autres EPCI en fonction de la réussite de l'année 1.			
Investissement	Temps salarié pour l'ARS et ATMO.			
Subventions	Pour ATMO : subvention à trouver pour les EPCI non adhérentes.			

Freins identifiés	- Méconnaissance du cycle de formation.			
Leviers identifiés	 Les échéances réglementaires. Intérêt grandissant du grand public sur la thématique de la qualité de l'air. 			
Retour d'expérience	La plateforme en ligne d'auto-formation au système de santé de l'ARS lle-de-France : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plateforme-en-ligne-dauto-formation-au-systeme-de- sante Portail Santé/environnement Nouvelle Aquitaine : http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/			

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	+	Favoriser dans les projets les déplacements alternatifs.		
Consommations énergétiques	+	Identifier et décider de projets moins consommateurs en énergie dans une logique de co-bénéfice pour la santé.		
Qualité de l'air	+	Identifier et décider de projets améliorant la qualité de l'air dans une logique de co-bénéfice pour la santé.		
Production d'énergie renouvelable	+			
Adaptation au changement climatique	+	Identifier et décider de projets permettant de s'adapter au changement climatique dans une logique de co-bénéfice pour la santé.		

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise œuvre	en	 Nombre de communication faites. Nombre de session de formations réalisées. 	
Indicateurs performance	de	 Nombre d'EPCI intéressées par la démarche. Nombre d'élus formés par module. Nombre de techniciens formés par module. Nombre d'actions engagées pour améliorer la qualité de l'air intérieur. Evaluation de la concentration de polluants atmosphériques dans les bâtiments. 	

2. AXE 2: SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

2.1. ORIENTATION 2.1: ACCOMPAGNER LE SECTEUR RESIDENTIEL A LA SOBRIETE ENERGETIQUE



Plan Climat de Vichy Communauté





_		
AYA	straté	allalle
	Juluce	gique

2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE

Orientation

2.1 ACCOMPAGNER LE SECTEUR RÉSIDENTIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Fiche action no

Nom de l'action

2.1.1

MASSIFIER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE PARC PRIVÉ

Contexte

La Maison de l'Habitat de Vichy Communauté accompagne les particuliers du territoire à la réduction de leurs consommations énergétiques, notamment via la rénovation de leurs logements.

Deux **OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sont menées par Vichy Communauté à l'échelle du territoire, proposant, sous conditions de ressources et de critères énergétiques, une aide financière aux propriétaires occupants et bailleurs du territoire pour réaliser des travaux de rénovation. Cet accompagnement se caractérise par une expertise technique gratuite et un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant global des travaux pour les ménages les plus modestes. L'objectif doit viser -25% sur l'étiquette énergétique pour les propriétaires occupants et – 35 % pour les propriétaires bailleurs. L'OPAH permet de lutter contre les îlots dégradés voir indignes, qui créent de la vacance et une fragilité sociale : 5 secteurs prioritaires sont définis sur Vichy, Cusset, Bellerive/Allier, Saint-Germain-des-Fossés, Le Mayet-de-Montagne et Le Vernet.

En complément, Vichy Communauté s'est dotée d'une PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique) : qui se trouve au sein de la Maison de l'Habitat à Vichy, avec l'ADIL et le CAUE. Il s'agit d'un service public visant à accompagner les particuliers qui souhaitent réaliser des économies d'énergie de leur logement. C'est un complément aux dispositifs existants tel que l'OPAH, le Point Rénovation Info Service (PRIS) qui peut être assorti d'une aide financière de Vichy Communauté : la Prime Locale de la Rénovation Énergétique (PLRE) allant de 1 500 à 3 000 € par logement. À noter que l'accès à cette aide n'est pas soumis à un plafond de revenus mais à des critères techniques et énergétiques : l'utilisation d'éco-matériaux, un emplacement du logement en cœur de ville ou bourg, sur une des 39 communes de l'agglomération, une amélioration de 35 % sur l'étiquette énergétique, un bouquet de travaux comprenant au minimum deux actions, etc...

Vichy Communauté souhaite à présent communiquer sur les dispositifs en place et étudier les possibilités d'élargissement.

Objectifs de l'action

- Renforcer et faire connaître les dispositifs de rénovation énergétique existants
 - > Prioriser la réflexion sur la rénovation thermique des logements privés (anciens, vacants, et abandonnés)
 - > L'objectif de rénovation pour les 6 prochaines années, fixé dans le PLH (Plan Local de l'Habitat) et repris dans les nouvelles conventions d'OPAH est d'environ 1200 logements rénovés dans le parc privé d'ici 2025

- > Intégrer à la réflexion le renouvellement des systèmes de chauffage carbonés ou polluants :
 - substitution de 15% des systèmes de chauffage fioul, à l'horizon 2026
 - renouvellement de 15% des installations fonctionnant au bois en visant le label flamme verte 7 étoiles, à l'horizon 2026
- > Suivi annuel de la politique mise en œuvre :
 - prévoir 2 réunions par an avec les élus du territoire
 - prévoir entre 2 et 4 réunions par an avec les techniciens et partenaires financiers

L'amélioration généralisée de l'habitat doit permettre d'atteindre les objectifs stratégiques du PCAET :

- > baisse de 15% de la consommation énergétique du secteur résidentiel entre 2015 et 2026
- > baisse de 30% des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel entre 2015 et 2026
- > baisse de 23% des émissions de PM10, PM2,5 et COVNM du secteur résidentiel entre 2016 et 2026

Descriptif de l'action

Renforcer les dispositifs de rénovation énergétique existants :

- Candidater à l'AMI en cours de la région AURA pour la mise en place du SPPEH : (Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat), en lien avec la **fiche-action 2.1.2** dédiée. Il s'agit de mettre en place un réseau de PTRE à l'échelle du département de l'Allier.
- Aider à la rénovation énergétique du parc ancien, plus particulièrement dans les centres villes et les centres bourgs, afin de rendre visible l'action publique et redonner de l'attractivité à ces quartiers d'activité commerciale et de services.
- Favoriser le réemploi et anticiper les filières de traitement des déchets issus des rénovations Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique au travers des deux OPAH portées en régie par Vichy Communauté.

Promouvoir les démarches possibles pour la rénovation énergétique :

- Renforcer le rôle des communes, des agences immobilières et des notaires dans le plan de communication sur les aides publiques à la rénovation et sur la Maison de l'Habitat
- Lancement en 2019 d'un site internet sur la Maison de l'Habitat présentant l'ensemble des services de l'espace conseils, et notamment les aides à la rénovation énergétique : <u>Habitat Vichy Communauté</u>
- Ce site internet doit mettre en avant les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers existants sur le territoire de Vichy Communauté; recenser les aides, les artisans, les bonnes pratiques et les exemples de réalisation à destination des particuliers; clarifier la multitude de démarches (PTRE, ANAH, hors ANAH, réseau FAIRE, etc.)

Être plus exigeant dans les aides accordées pour favoriser les projets de rénovation exemplaire :

- Étudier la possibilité d'augmenter les aides versées pour les projets visant des labels ou certifications (BBC, BBC réno, BBCA, BBCA réno, etc.)
- Étudier la possibilité de diminuer les aides versées aux projets de rénovation partielle (sur une seule partie du bâtiment, ou sur un seul élément). La démultiplication des travaux n'étant pas à privilégier car elle implique une augmentation des coûts pour le particulier, et un dimensionnement des travaux non optimisé.
- Étudier la possibilité de créer un outil de suivi des résultats pour vérifier l'atteinte des objectifs ciblés avant travaux

Promouvoir la Maison de l'Habitat :

Les actions suivantes sont entreprises, en lien avec la démarche TEPOS lancée en 2017 :

- 1. Faire un état des lieux des actions de communication déjà menées ;
- 2. L'ingénieur énergie n'est pas assez présent à la maison de l'habitat, il est nécessaire d'avoir une meilleure collaboration avec la Région et l'ADEME;
- 3. Diffuser les fiches références établies (par type de travaux, avec montants investis, photos, nom de l'artisan, gain prévu / réalisé, etc.);
- 4. Orienter systématiquement vers la MDE tout porteur de projet qui dépose un permis de construire (neuf ou rénovation);
- 5. Communiquer sur les réseaux sociaux : compte Twitter ou Facebook montrant des références, l'actualité de la maison, etc.
- 6. Améliorer le retour d'expérience énergétique : comptabilisation CEE (certificat d'Economie d'Energie), mesure

de la performance à n+1 ou n+2, etc.

Intégrer les enjeux de la qualité de l'air intérieur :

La qualité de l'air intérieur, sera un des enjeux de l'écriture à venir du PLH (Plan Local de l'Habitat 2020-2025), et qui sera déclinée dans le Contrat Local de Santé (CLS), qui vise à promouvoir, entre autres, un environnement favorable à la santé. Le contrat en cours s'achevant en 2022, l'enjeu sera de travailler sur les sujets de la qualité de l'air

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		E6, SDEo3, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté		
Partenaires techniques		ADEME, Région AURA, CAUE, Banques, Artisans du territoire		
Partenaires financiers		ANAH, TEPCV (pour les éco-matériaux), Région (Contrat Ambition Région), Département (pour l'installation d'une chaudière bois), CEE, CITE		
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non pro	ogrammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	OPAH: - 2020 - 2025 Maison de l'Habitat: - Lancement en 2018 SPPEH: - Début du financement à partir de 1er janvier 2021 ou plus tard en fonction des dates de candidatures - Fin du financement au 31 décembre 2023.			
Investissement	OPAH : Les conventions signées le 17 décembre 2019 avec l'ANAH et le Département de l'Allier scellent un engagement financier sur 5 ans, de 13 millions d'euros en faveur de la rénovation de ce parc privé.			
Subventions	AMI SPPEH lancé par la Région AURA			
Freins identifiés	Nécessité de coordonner les moyens humains mis à disposition de la Maison de l'Habitat pour répondre à la demande.			
Leviers identifiés	Le bilan de deux années de mise en place des outils, de partenariats et de conseils et accompagnement, a montré la force du réseau constitué depuis des années par une technicienne expérimentée, auprès des professionnels du bâtiment ; également, l'enjeu pour le propriétaire d'être orienté vers la bonne démarche par un service public qui incarne la neutralité et l'efficacité du guichet unique.			
Retour d'expérience	En 2019 : - 94 ho	ite internet de la <u>Maison de l'habitat et de l'urbanisme de Vichy Communauté</u> in 2019 : - 94 contacts dont 56 propriétaires qui ont été conseillés et qui ont réalisé leurs travaux hors prime PLRE et dont 14 qui ont accédé à la prime pour effectuer leurs travaux		

Bénéfices environnementaux de l'action						
	Type d'impact Précisions (Négatif/Nul/Positif)					
Émissions de GES	+					
Consommations énergétiques	++					
Qualité de l'air	+	Remplacement des appareils de chauffage peu performants, amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur				

Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au		
changement	=	
climatique		

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en œuvre	 Fréquentation de la maison de l'habitat Mise en œuvre du SPPEH (oui/non) 		
Indicateurs de performance	 Nombre de dossiers traités Nombre de réhabilitations aidées par l'OPAH et la PTRE Mesures de performances via la comptabilisation des CEE Coût moyen des travaux engagés annuellement 		

	Cit'ergie				
Indicateurs Cit'ergie	 Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh) (obligatoire) Nombre de logements rénovés énergétiquement par an via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire ramené au nombre de logements du territoire (nombre de logements rénovés/100 logements existants) (non obligatoire) Nombre de ménages demandeurs et bénéficiaires du Fond de Solidarité Logement pour l'aide au paiement des factures d'énergie sur le territoire (non obligatoire) Nombre de dossiers "Habiter mieux" déposés à l'ANAH sur le territoire (non obligatoire) 				
Points d'observation	Pour le troisième indicateur Cit'ergie, la donnée peut être obtenue auprès des Conseils Départementaux qui gèrent ce fond (indicateur suivi au niveau national par l'office national de la précarité énergétique.				







ΔνΔ	ctrata	allalla
$\neg \land c$	straté	GIGUE

Orientation

2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE

2.1 ACCOMPAGNER LE SECTEUR RÉSIDENTIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Fiche action no

Nom de l'action

2.1.2

CRÉER UN SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Contexte

Le premier poste de consommations énergétiques du département de l'Allier est le secteur résidentiel : il représente environ un tiers des consommations départementales d'énergie finale en 2015. Ainsi, la rénovation énergétique a pu être identifiée dans le SRADDET Région Auvergne Rhône-Alpes, adopté en décembre 2019, comme une priorité d'action pour diminuer la consommation énergétique ainsi que les émissions de Gaz à Effet de Serre.

Pour atteindre les objectifs fixés par le SRADDET (moins 23 % de consommation énergétique à l'échelle régionale), il est indispensable d'informer, de convaincre et d'accompagner les citoyens sur l'importance de rénover leur(s) bâtiment(s) (logement ou petit local tertiaire privé) et de les conseiller sur la manière d'obtenir le niveau de performance requis. Pour cela, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), tel qu'il est défini dans la Loi TEPCV (Transition Énergétique Pour la Croissance Verte) permet de favoriser les démarches de rénovation des logements et du petit tertiaire. Il s'appuie sur :

- un accompagnement des particuliers tout au long de leur parcours de rénovation énergétique, de manière personnalisée, gratuite et indépendante.
- la mobilisation des acteurs professionnels impliquant une dynamique territoriale autour de la rénovation.
- le développement d'un conseil au « petit tertiaire ».

Objectifs de l'action

- ❖ Disposer d'un guichet unique de conseil pour la rénovation et la maîtrise de l'énergie
- à destination des particuliers (sans conditions de revenus) et au petit tertiaire.
 - Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES, ainsi que la facture énergétique des ménages et du territoire.
 - Développer les retombées économiques sur le territoire.

Descriptif de l'action

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en juillet 2020 un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** qui fixe les contours techniques et financiers du SPPEH régional :
 - > Il s'appuiera sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) portées par les territoires avec l'ambition de couvrir l'ensemble du territoire régional.
 - > Les PTRE respectant les critères du règlement de l'AMI pourront prétendre à un accompagnement financier via des subventions Régionales et du programme national CEE SARE.
 - > L'AMI a pour but de faire remonter un ou plusieurs projets de plateforme sur le département avec une taille critique suffisante, l'idéal étant de mutualiser certaines des missions.
 - > Début du financement au 1er janvier 2021 et fin du financement au 31 décembre 2023 : les collectivités qui s'engageront aux côtés de la Région après le 1er janvier 2021, ne bénéficieront du financement que pendant la durée restante jusqu'au 31 décembre 2023
- Contenu du SPPEH en 5 axes :
 - > Axe 1: stimuler puis conseiller la demande (communication, prospection, accueil, conseil).
 - > Axe 2 : accompagner les ménages (aspects technique, financier ou administratif).
 - > Axe 3 : accompagner le petit tertiaire privé (locaux de moins de 1000 m²) en coordination avec les acteurs

- déjà actifs type CCI ou CMA (informer, accompagner et mettre en relation avec les acteurs professionnel).
- > Axe 4 : mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...).
- > Axe 5 : s'impliquer dans l'animation régionale (centre de ressources) que la Région mettra en place au service des PTRE du SPPEH (partage d'expériences, bonnes pratiques et outils pour une mise en commun à l'échelle régionale).
- Engagements principaux attendus des territoires :
 - > réaliser une étude de préfiguration demandée dans le cadre du SPPEH :
 - Ces études pourront être réalisées en régie.
 - Pour les territoires déjà couverts par une PTRE, le bilan de la PTRE peut suffire voire être complété.
 - Pour les autres territoires de l'Allier, il existe déjà beaucoup d'éléments à prendre en compte (précédent projet de PTRE départementale, observatoire ADIL, PCAET en cours...).
 - > déployer des moyens humains et financiers correspondant au contexte local et aux ambitions (engagement financier minimum des territoires : 0,5 €/hab. de budget local , a minima).
 - > assurer un reporting.
 - > participer au retour d'expérience régional.

Le(s) projet(s) doivent être portés soit par le Département, soit par un groupement d'EPCI ou à titre exceptionnel par un EPCI de masse critique suffisante. Afin d'optimiser les coûts du service et d'assurer sa viabilité dans le temps, une échelle de mutualisation la plus large possible est encouragée.

Rôle de la Région :

- > redistribution des CEE (financements à l'acte) et apport des financements complémentaires déconnectés du nombre d'actes (péréguation).
- > animation du SPPEH à l'échelle régionale.

Proposition d'organisation :

- > Rappel 2019-2020 : préfiguration du projet de SPPEH régional et élaboration AMI : recueil des contributions des territoires déjà engagés dans des PTRE. Réunion Allier spécifique en mars 2020 suite au CDTE (3 agglos + EALB + CDo3).
- > Juillet 2020 : validation et diffusion de l'AMI Région à l'ensemble des territoires.
- > 3 sept 2020 : "SAVE THE DATE" : webinaire à destination de tous les territoires.
- > Sept/oct 2020 : réunions techniques et politiques à caler avec l'Etat pour les territoires de l'Allier dans le cadre du groupe de travail "rénovation énergétique" du CDTE : présentation aux nouveaux élus, positionnement des territoires, définition du ou des projets potentiel, dimensionnement, calendrier(s) de candidature à l'AMI dans l'Allier...
- > En fonction des positionnements et des contextes locaux, des réunions entre EPCI voisins peuvent être utiles.
- > Etude de préfiguration.
- > Dépôt d'une candidature.

Pilotage de l'action					
Rédacteur de l'action		Direction de l'Environnement et de l'Energie au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes			
Pilote / Porteur de l'actio	n	CD o3, Vi	chy Communauté		
Partenaires techniques	Région, DDT, CMA, CCI				
Partenaires financiers	CEE-SARE, Région, Département, EPCI, fonds européens				
Mise en œuvre de l'action					
Avancement de l'action	□ Non programmé ■ Programmé □ En cours □ Terminé				
Calendrier prévisionnel	AMI lancé en juillet 2020. 1ers financements accordés au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans.				

Investissement			
Subventions	SARE (financement à l'acte) + primes Région		
Freins identifiés	 Nécessite une concertation collective pour structurer le projet (rassembler tous les partenaires). Enjeux multiples selon les EPCI. Manque de notoriété auprès du grand public. 		
Leviers identifiés	 Des compétences et un guichet unique pour de l'expertise et de l'ingénierie. Connaissance du territoire, adaptation du service au territoire. Intérêt général. Outils indispensable pour atteindre les objectifs du PCAET. 		
Retour d'expérience	PTRE existantes des EPCI Vichy-communauté et Entre Allier Besbre et Loire. Accompagnement des publics ANAH structuré sur le territoire (OPAH + PIG départemental)		

Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions			
Émissions de GES	Positif	selon passage à l'acte de rénovation			
Consommations énergétiques	Positif	idem			
Qualité de l'air	Positif	Remplacement des appareils de chauffage peu performants, amélioration de la Qualité de l'Air Intérieur			
Production d'énergie renouvelable	Positif indirect	idem			
Adaptation au changement climatique	Positif indirect	idem			
Bénéfice socio- économique	+	Economies sur facture de chauffage. Soutien à l'économie locale (artisans, entreprises du bâtiment). Attractivité du territoire.			

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en ceuvre - Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés.			
Indicateurs de performance	 Connaissance de la démarche par le grand public. Nombre et ambitions des rénovations réalisées. 		

2.2. ORIENTATION 2.2: ACCOMPAGNER LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL A LA SOBRIETE ENERGETIQUE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique		Orientation	
2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE		2.2 ACCOMPAGNER LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	
Fiche action n°		Nom de l'action	
2.2.1		MOBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	POUR PLUS

Contexte

Les secteurs tertiaire, industriel et agricole représentent 28% de la consommation énergétique du territoire en 2015, d'après le diagnostic PCAET.

Travailler sur l'efficacité, la sobriété énergétique et la maîtrise de l'énergie dans les entreprises et industries du territoire est donc un axe de travail à privilégier et un gisement important dans le cadre d'une stratégie TEPOS.

Objectifs de l'action

- Favoriser le lancement d'une démarche d'accompagnement "DIAG ECO-FLUX" (anciennement TPE PME gagnantes) auprès d'entreprises du territoire volontaires.
- Engager des réflexions avec les services Développement Économique de Vichy Communauté, sur le volet Écologie Industrielle et Territoriale permettant de réfléchir à des modes d'organisations inter-entreprises par des échanges de flux ou des recherches de mutualisation de besoins.

Descriptif de l'action

1. DIAG ECO-FLUX (anciennement TPE - PME Gagnantes):

Etablir, avec les services développement économique de Vichy communauté un plan de communication pour promouvoir la démarche, et faciliter l'inscription d'entreprises du territoire volontaires pour intégrer le processus d'accompagnement proposé par l'Ademe : le <u>Diag Eco-Flux</u>

Objectifs dans le cadre de notre politique TEPOS : Mettre en œuvre des actions d'optimisation des flux - répondre aux ambitions sur le volet MDE.

Pour les entreprises :

- Faire des économies
- Gagner en rentabilité
- Réduire vos impacts environnementaux

Descriptif de l'action :

- Etape 1 : Analyse des pratiques
- Etape 2 : Définition d'un plan d'actions
- Etape 3: Mise en œuvre des actions
- Etape 4 : Evaluation

Il sera important de communiquer sur les leviers et gains obtenus pendant cet accompagnement pour multiplier ces pratiques sur le territoire.

2. <u>Ecologie Industrielle et Territoriale :</u>

- Entamer des travaux de réflexion avec Vichy Communauté Développement autour de l'écologie industrielle et territoriale
- Identifier des agents volontaires pour s'inscrire dans cette dynamique et porter cette démarche dans le cadre de leur mission d'animation et/ou de développement économique
- Dynamiser et éco-responsabiliser les politiques locales de développement économique

Ce point sera plus amplement détaillé dans la fiche action 6.1.3 de ce plan d'actions.

		Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		E6, SDE 03, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté		
Partenaires techniques		Chambres consulaires (CMA / CCI / Chambre d'agriculture) - Agence régionale de développement économique - Vichy communauté Développement - Service développement Économique Vichy Communauté SDE 03		
Partenaires financiers		ADEME Région		
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non pro	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Première réunion de travail en juin 2020 pour les réflexions autour des démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale. Septembre - Décembre 2020 : Communication sur le Diag éco-flux (anciennement TPE PME gagnantes) auprès des entreprises éligibles du territoire.			
Investissement	En cours d'	En cours d'évaluation		
Subventions				
Freins identifiés	Moyens humains pour porter une vraie démarche d'écologie industrielle et territoriale			
Leviers identifiés	Suite au contexte COVID 19, les vraies démarches de coopération, d'opportunités d'affaires ou d'optimisation que peut engendrer une démarche EIT, seraient bienvenues pour le monde économique.			
Retour d'expérience	entreprises Chiffres-cle	Opération "TPE & PME gagnantes sur tous les coûts" : retour d'expérience de 49 es clés : Bilan du dispositif d'accompagnement TPE & PME gagnantes sur tous les coûts Objectif de gain économique : Objectif de gain énergétique : 11 960 MWh/an 11 960 MWh/an		

Benefices environnementaux de l'action				
Type d'impact	Type d'impact Précisions			

	(Négatif/Nul/Positif)	
Émissions de GES	++	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	Neutre	
Socio-économique	+	Soutien et dynamisme des entreprises locales

Suivi de l'action				
Indicateurs de mise en œuvre	 Lancement de la démarche (groupe de travail constitué en interne) 			
Indicateurs de performance	 Nombre d'entreprises contactées Nombre d'entreprises du territoire intégrant le processus d'accompagnement "Diag éco-flux" Objectifs totaux de gain économique fixés dans les entreprises accompagnées (€) Objectifs totaux de gain énergétique fixés dans les entreprises accompagnées (kWh) 			

	Cit'ergie
Indicateurs Cit'ergie	-
Points d'observation	







A	e str			
$\Delta \mathbf{v}$	o ctr	ata (ala	HΔ
$-\Gamma$	COLL	acci	чч	UC

Orientation

2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE

2.2 ACCOMPAGNER LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Fiche action no

Nom de l'action

2.2.2

AMÉLIORER L'ÉCLAIRAGE COMMERCIAL DES ENTREPRISES ARTISANALES

Contexte

Actuellement, les artisans possédant des points de vente/vitrines sont peu conseillés dans le domaine de l'éclairage et fonctionnent « au feeling ». Or, ce point couvre deux enjeux primordiaux pour les artisans :

- ♦ Économique : l'éclairage représente jusqu'à 50% de la consommation et des factures d'électricité.
- Stratégique : il permet la mise en valeur des produits, valorise l'image du magasin, favorise l'acte d'achat.

L'éclairage est très technique : en intérieur, on parle beaucoup des LED mais il existe une multitude de modèles avec des caractéristiques différentes en fonction de l'emplacement, des produits, des résultats souhaités.

Objectifs de l'action

- ❖ Favoriser les économies d'énergie dans les boutiques des artisans consommateurs (coiffeurs, métiers de bouche, fleuristes) avec des solutions simples, rentables, qui permettent aussi de dynamiser le magasin.
- Sensibiliser et faire monter en compétences les électriciens, notamment sur des usages énergétiques en pleine mutation technologique.
- Préserver la trame noire (adaptation des spectres de lumière, modulation de l'intensité, etc.).

Descriptif de l'action

Cette action collective pour améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales vise deux cibles :

- Artisans consommateurs, exploitant un magasin
- Artisans installateurs (électriciens)

En effet, les diagnostics éclairage se réalisent via des visites en entreprises pour faire un état des lieux du parc d'éclairage mis en place dans l'entreprise visitée. Cette partie état des lieux est nécessairement faite chez l'artisan consommateur. En fonction de cet état des lieux, des préconisations d'installations sont présentées à l'entreprise. Ces préconisations visent, quand cela est possible, une amélioration des consommations tout en assurant une mise en valeur des produits, tout en restant aux normes par rapport à la réglementation (code du travail, normes accessibilité...).

Pour la mise en place des différentes préconisations faites suite aux états des lieux réalisés dans les entreprises, il est nécessaire d'avoir un réseau d'artisans installateurs sur lequel s'appuyer. Une phase de formation ou rappel des points réglementaires et techniques peut être proposée aux entreprises installatrices. De plus, un recensement des entreprises installatrices ayant les compétences adaptées, étant disponibles et volontaires pour participer à cette action sera nécessaire afin de pouvoir donner plusieurs contacts d'entreprises installatrices aux entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic éclairage.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CMA Allier, SDE03				
Pilote / Porteur de l'actio	n	CMA Allier / CRMA			
Partenaires techniques	EPCI, réseaux d'artisans				
Partenaires financiers		ADEME, F	AFCEA, EPCI, Dép	artement	
		Mise e	en œuvre de	'action	
Avancement de l'action	☐ Non prog	grammé	■ Programmé	☐ En cours	□ Terminé
Calendrier prévisionnel	2021-2023	(programm	e ADEME / réseau	CMA)	
Investissement	10 à 15 enti collectivités		ompagnées sur la	période, hors con	ventionnements spécifiques avec des
Subventions	Possibilité de coupler divers financements : Diagnostic énergie : ADEME Formation : FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) via la CMA Investissements : Aide des TPE avec point de vente, financée par le Conseil régional et les EPCI				
Freins identifiés	Enjeu d'une démarche collective à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI pour que les préconisations individuelles s'intègrent dans une harmonie plus globale d'un centre-ville / centre-bourg Même si les solutions préconisées visent à être simple et vite rentables, des travaux peuvent être à prévoir.				
Leviers identifiés	Collaborateur dédié environnement et spécialisé sur cette fiche action au sein du réseau des CMA. Des diagnostics énergie réalisés depuis de nombreuses années dans le réseau des CMA Auvergne-Rhône-Alpes qui ont permis de bien identifier les consommations d'énergie des artisans, et les optimisations possibles. Les CMA sont Organismes de formation : pas de freins techniques à la mise en œuvre des formations.				
Retour d'expérience	La CMA 54 réalise des diagnostics éclairage et a réalisé une étude de synthèse sur les principales activités diagnostiquées. Cette action a été reprise au niveau de la CRMA Grand Est.				

Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions			
Émissions de GES	+				
Consommations énergétiques	+				
Qualité de l'air	=				
Production d'énergie renouvelable	=				
Adaptation au changement climatique	=				
Bénéfice socio- économique	+	Amélioration de la rentabilité économique des entreprises du département.			

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) rencontrées. Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) diagnostiquées. Nombre d'entreprises (électriciens) faisant partie du réseau d'artisans. 		

		- Nombre d'entreprises (électriciens) participant aux formations « éclairage des vitrines » de la CMA.
Indicateurs of performance	de	 Nombre d'entreprises (exploitants de magasins) ayant réalisé des modifications dans son éclairage. Gain énergétique cumulé (kWh).







Axe stratégique

Orientation

2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE

2.2 ACCOMPAGNER LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Fiche action no

Nom de l'action

2.2.3

MONITORING DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES D'UNE PARTIE DU PATRIMOINE DU DÉPARTEMENT

Contexte

Dans la continuité du Plan Climat Énergie adopté en 2013 et visant à lutter contre le changement climatique et la raréfaction des énergie fossiles, le Conseil Départemental de l'Allier a mis en place des actions afin de diminuer son impact environnemental. Des actions en termes d'efficacité énergétique des bâtiments ont été réalisées, notamment :

- le suivi régulier des consommations énergétiques de son patrimoine ;
- ♦ le recensement et un audit des bâtiments à rénover en priorité (notamment concernant les bâtiments tertiaires, en lien avec la fiche-action 2.2.5 "Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département");
- ❖ la réalisation de travaux de rénovation (depuis 2011), que ce soit sur les enveloppes des bâtiments mais également sur la ventilation (enjeu sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments).

Actuellement, le Conseil Départemental souhaite identifier de nouveaux leviers de maîtrise de l'énergie, et compte notamment assurer un suivi précis des consommations énergétiques par usage des bâtiments du patrimoine du Département, ainsi que la gestion à distance des équipements de production de chaleur (chaudières). Ces démarches s'inscrivent donc dans la continuité des actions de maîtrise de l'énergie déjà initiées depuis guelques années.

Objectifs de l'action

- Expérimenter la télégestion et le monitoring sur certains bâtiments du Conseil Départemental
- ❖ Avoir une meilleure connaissance des consommations en temps réel
- Expérimenter des actions de réduction des consommations de chauffage
- * Réduire les consommations de chauffage via différentes actions (gestion à distance des chaudières)

Descriptif de l'action

Dans le cadre du PACTE ALLIER, le Conseil Départemental prévoit de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine. Dans un premier temps, de nouvelles actions expérimentales viendront s'intégrer dans la continuité des actions de maîtrise de l'énergie menées, comme :

- Le monitoring et suivi des consommations énergétiques des bâtiments : quelques sites seront suivis (suivi de facture énergétiques) pour mieux connaître la part de chaque usage électrique respectif et d'en déduire un plan d'actions reproductibles
- La gestion à distance des chaudières : mise en place de la télégestion des chaufferies les plus importantes du patrimoine bâti départemental afin de maîtriser davantage les consommations liées au chauffage par des actions correctives immédiates et du paramétrage anticipant les besoins

La réflexion de cette action est actuellement bien avancée et des consultations auprès d'entreprises sont en cours.

Dans un second temps, il est prévu d'expérimenter sur deux ou trois collèges tests le chauffage "pièce par pièce" : en effet, le chauffage ne serait mis en marche que lors d'occupation réelle des salles de classes. Une analyse de la réussite de l'action pourra également être réalisée afin d'en déduire la pertinence. Cette partie de l'action est pour le moment encore à l'étude.

D:1		الماما	~ 1/	:	
PII	otag	e a	e r	acti	on

Rédacteur de l'action

CDo₃, SDEo₃

Pilote / Porteur de l'actio	CDo3					
Partenaires techniques	Collèges pour expérimentation, exploitants, bureau d'études					
Partenaires financiers	Région					
		Mise en	œuvre de l	'action		
Avancement de l'action	☐ Non prog	grammé 🗆 I	Programmé	■ En cours	□ Terminé	
Calendrier prévisionnel			énergétique et e par pièce : à p		e des chaudières : courant 2021.	
Investissement	1,2 M€ HT	1,2 M€ HT				
Subventions	PACTE ALL	PACTE ALLIER				
Freins identifiés	-	-				
Leviers identifiés	-	-				
Retour d'expérience						
	Bénéfices environnementaux de l'action					
	l'impact Nul/Positif)		Pr	écisions		
Émissions de GES		+				
Consommations énergétiques		+				
Qualité de l'air		+	Qualité de l'a	ir Intérieur		

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de sites suivis par an. Nombre de sites ayant fait l'objet d'actions de réduction des consommations d'énergie de chauffage (hors rénovation) par an.
Indicateurs de performance	- kWh économisés par source et par an.

Production

renouvelable Adaptation

changement climatique

économique

Bénéfice

d'énergie

aυ

socio-

Amélioration du confort des bâtiments suite à l'identification et la

réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie. Allègement des factures énergétiques.







-									
A	v	$\boldsymbol{\triangle}$		-	•	\triangle	\sim	ш	
	$\mathbf{v}_{\Lambda}\mathbf{v}$	┖.	-		ш	-		LU,	1-

Orientation

ET EFFICACE EN ÉNERGIE

2. UN TERRITOIRE SOBRE 2.2 ACCOMPAGNER LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Fiche action n°

Nom de l'action

2.2.4

MISE EN PLACE DE CONTRAT D'EXPLOITATION SUR UNE PARTIE DU PATRIMOINE DU CD 03

Contexte

Le Département a décidé en 2015 de mettre en œuvre des marchés d'exploitation avec intéressement sur les économies réalisées sur une partie de son patrimoine. En fonction des besoins de la collectivité, un contrat d'exploitation peut être composé des éléments suivants :

- Le P1 (optionnel): approvisionnement et gestion du combustible.
- Le P2 (obligatoire) : conduite et petit entretien des installations (réglage, petites réparations, surveillance). Une installation entretenue permet de meilleures performances.
- Le P3 (optionnel) correspond à la clause de Gros Entretien et Renouvellement des matériels (GER) ou "garantie totale" avec le remplacement de tout matériel déficient identifié dans la liste contractuelle.
- L'Intéressement (optionnel) permet un partage des économies ou des excès de consommation de combustible, par rapport à une consommation de base définie pour un hiver moyen.

En fonction des besoins de la collectivité, les contrats peuvent être composés d'un P1 + P2, d'un P2 + P3, d'un P2 + Intéressement, mais le contrat d'exploitation doit être composé au minimum du poste P2.

Les différents types de marché sont les suivants :

- Marché à Forfait (MF),
- Marché à Température extérieure (MT) : Energie payée à prix forfaitaire sur la base d'un hiver moyen Montant corrigé en fonction des conditions climatiques de chaque hiver,
- Marché à Comptage (MC),
- Marché Combustible et Prestation (CP),

Marché Prestation et Forfait (PF): Énergie fournie par le maître d'ouvrage qui en confie l'usage au titulaire.

Objectifs de l'action

L'objectif premier d'un contrat d'exploitation est de maintenir les installations dans un état de bon fonctionnement. Cela signifie:

- Limiter les pannes
- Assurer le confort des usagers
- Répondre aux obligations réglementaires
- Réduire les consommations, les coûts de fonctionnement ainsi que les émissions de gaz à effet de serre

Descriptif de l'action

A l'issue de la phase d'étude et de la phase de consultation de 2015 initiées par le Département, des marchés ont été retenus (un exploitant pour un lot P1-P2-P3 (MTI) et deux exploitants pour des lots P2-P3 avec intéressement (PFI)). D'une manière générale, le Conseil Départemental a pu suivre les consommations de chauffage depuis 2015 mais un travail reste à faire afin de connaître les conséquences sur la baisse des températures, la gestion des horaires de chauffage et le paramétrage des installations.

Le Conseil Départemental souhaite réitérer ce contrat d'exploitation pour la période 2022-2030, avec un gain complémentaire de 5 à 7% notamment grâce à la télégestion.

De plus, des indicateurs de suivi de la qualité de l'air seront également intégrés au contrat d'exploitation. Ces indicateurs ne sont à l'heure actuelle pas encore définis.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		CDo ₃ , SDEo ₃		
Pilote / Porteur de l'actio	n	CDo ₃		
Partenaires techniques		Entreprises répondant au marché, collectivités, ATMO		
Partenaires financiers				
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé Trois contrats signés			
Calendrier prévisionnel	2020-2022			
Investissement				
Subventions				
Freins identifiés	d€	umains: changement des habitudes et du confort notamment pour les agents épartementaux. a recommandation nationale de chauffage à 19°C n'est envisageable.		
Leviers identifiés	 Faciliter les interventions à distance grâce à la télégestion, objet du projet « Monitoring » du Pacte Allier pour coller au besoin 			
Retour d'expérience	https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf Pour comprendre les contrats d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (partie Fournitures et Services) : https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf			

	Bénéfices enviro	Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions					
Émissions de GES	+						
Consommations énergétiques	+						
Qualité de l'air	+						
Production d'énergie renouvelable	+						
Adaptation au changement climatique	=						
Bénéfice socio- économique	+	Réduction des factures de chauffage. Amélioration du confort des bâtiments. Accompagnement des collectivités et facilitation de la gestion des bâtiments?					

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	Mise en place du nouveau contrat d'exploitation.Signature des marchés.
Indicateurs de performance	 suivi des consommations de chauffage des bâtiments. indicateurs à définir sur la qualité de l'air (taux CO2, COV, etc.).







Axe stratégique

Orientation

ET EFFICACE EN ÉNERGIE

2. UN TERRITOIRE SOBRE 2.2 ACCOMPAGNER LE SECTEUR TERTIAIRE ET INDUSTRIEL À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Fiche action no

Nom de l'action

2.2.5

POURSUIVRE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES DU DÉPARTEMENT

Contexte

Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

Le décret précise également les cas dans lesquels les obligations fixées par le décret peuvent être allégées, à travers la constitution d'un dossier technique comportant :

- des audits énergétiques (performance énergétique du bâtiment, réduction des consommations des équipements exploités)
- l'identification des actions permettant d'atteindre l'objectif

Dans le cadre du montage de ce dossier de modulation à déposer avant septembre 2026, le Conseil Départemental a pour objectif de réaliser des audits énergétiques sur la totalité des 50 bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² concernés par ce décret. Parmi ces 50 bâtiments, 35 sont des collèges.

En ce sens, le Conseil Département vient en soutien ce ces établissements scolaires, identifiés comme les plus consommateurs, via le plan Collège 21. Avec un montant de 40 M€ alloués aux travaux dans les cinq prochaines années, ce plan a pour objectif de répondre aux nouvelles normes de sécurité et environnementales afin d'offrir des locaux adaptés à la communauté éducative. Un plan similaire est envisagé pour les autres bâtiments tertiaires. De fait, un tel investissement sur la performance énergétique des bâtiments permet de diminuer l'impact environnemental des bâtiments du département.

Objectifs de l'action

- Remise aux normes des bâtiments et notamment des collèges identifiés comme prioritaires (sécurité, environnement)
- Réduire les coûts énergétiques liés à l'ancienneté de certains bâtiments (travaux sur l'enveloppe thermique)
- Respecter les nouvelles normes sanitaires, notamment sur la qualité de l'air intérieur (remplacement des systèmes de ventilation)

Descriptif de l'action

Dans le cadre du plan Collèges 21, initié il y a 6 ans, plusieurs établissements scolaires, sur les 35 collèges du département, ont déjà pu faire l'objet de travaux de rénovation (Anne de Beaujeu à Moulins, Jules Ferry à Moulins, Domérat, Jules Ferry à Moulins, Le Donjon, Lapalisse, Cosne d'Allier). D'autres collèges sont à ce jour programmés pour une opération de réhabilitation (Bellerive, Emile Guillaumin à Moulins). Ces collèges ont été sélectionnés à partir de leur ratio de consommation d'énergie finale et leur niveau de consommation par rapport à des établissements de même type, et ont été identifiés comme prioritaires dans la mise en œuvre de travaux de rénovation.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental souhaite poursuivre les efforts de maîtrise de l'énergie en se basant sur ces mêmes indicateurs. Ainsi, quelques collèges ont été identifiés et feront bientôt l'objet d'une rénovation (enveloppe thermique, ventilation).

De plus, il est primordial pour le Conseil Départemental de connaître les enjeux énergétiques de ses bâtiments : une dizaine d'audits énergétiques sont programmés tous les ans sur 5 ans, et permettra à termes d'avoir une visibilité sur les 50 bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² du département.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		CDo ₃ , SDEo ₃		
Pilote / Porteur de l'action		CDo ₃		
Partenaires techniques		Entreprises de travaux du bâtiment, collèges		
Partenaires financiers				
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	En cours			
Calendrier prévisionnel	Rénovation des deux collèges identifiés courant 2021 10 audits énergétiques par an sur 5 ans sur tous les bâtiments tertiaires			
Investissement	Dépend de chaque établissement, de 500 à 2000€ du m² suivant le niveau initial			
Subventions	A identifier suivant l'évolution des différents programmes			
Freins identifiés	Difficultés des travaux pour ne pas perturber le bon déroulement des cours			
Leviers identifiés	Remise à niveau esthétique de certains établissements			
Retour d'expérience				

	Bénéfices environn	Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions					
Émissions de GES	+						
Consommations énergétiques	+						
Qualité de l'air	+						
Production d'énergie renouvelable	=						
Adaptation au changement climatique	+						
Bénéfice socio- économique	+						

Suivi de l'action				
Indicateurs de mise en œuvre	 Début des travaux sur les collèges restants Réalisation des audits énergétiques 			
Indicateurs de performance	 Suivi des consommations énergétiques, comparaison des factures avant/après rénovation Intégration des données énergétiques dans le dossier de modulation 			

3. AXE 3: DEVELOPPEMENT RAISONNE DES ENERGIES RENOUVELABLES LOCALES

3.1. ORIENTATION 3.1: PLANIFIER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE



Plan Climat Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.1 PLANIFIER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.1.1	PLANIFIER, COORDONNER, ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Vichy Communauté vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. En parallèle d'une diminution de ses consommations, il s'agit d'encourager la production territoriale d'énergie de manière durable et renouvelable, dans le cadre de sa stratégie TEPOS 2050.

Afin d'anticiper un développement accéléré des filières, un schéma directeur ou une charte de développement permettra de conserver une cohérence territoriale, en lien avec une planification de l'aménagement du territoire. De plus, il est important d'identifier annuellement et en amont des projets, le cadre juridique et l'ensemble des subventions et financements qui permettraient de soutenir le développement de ces énergies.

La question du financement reste un point d'achoppement de la transition énergétique dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités. C'est notamment le cas pour les plus grands projets, nécessitant un investissement conséquent qui ne peuvent être portés seuls par la collectivité. Afin de lever cet écueil, le recours au financement mixte des projets, associant fonds publics, privés et citoyens est une piste à suivre. Le financement citoyen doit par ailleurs favoriser l'implication des habitants dans la transition énergétique et l'appropriation des projets par les citoyens. La communauté d'agglomération souhaite maintenant faire le point sur les projets financés par des fonds publics, privés et citoyens, et identifier les leviers pour aller au-delà.

Objectifs de l'action

- Élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables, ou une charte de développement des énergies renouvelables; à l'échelle territoriale
 - > Planifier un développement pertinent de l'ensemble du mix ENR à court, moyen et long terme
 - > Favoriser le développement des ENR en maîtrisant le volet économique et géographique (aménagement/ urbanisme) d'implantation
 - > Favoriser des retombées économiques pour le territoire et respecter le cadre de vie, l'environnement, et le paysage
 - > Hiérarchiser et prioriser les potentiels pour être en capacité de solliciter les développeurs de projets sur des zones prédéfinies
 - > Mener une politique communautaire en matière d'EnR : aujourd'hui les projets se traitent plutôt à l'échelon communal : il convient de mutualiser, réfléchir ensemble à l'échelle de l'EPCI en concertation

avec les Communes. Éviter l'éclosion de plusieurs projets sans cohérence globale entre eux.

- > Répondre aux souhaits formulés lors des ateliers de concertation PCAET de développer les ENR de manière concertée, pour une meilleure appropriation des futurs projets par les acteurs et citoyens
- Création d'une société dédiée au portage juridique et financier des projets ENR sur le territoire

Descriptif de l'action

- Élaborer un schéma directeur ou une charte de développement des énergies renouvelables (cf Fiche Exemplarité de la collectivité)
- Une fois la stratégie de développement élaborée :
 - > Projet de Création d'une société d'économie mixte (SEM), support au Schéma Directeur des Énergies permettant :
 - une gouvernance publique du développement des énergies renouvelables sur le territoire.
 - une montée en compétences sur le montage de projet et la recherche de financements des énergies renouvelables. La SEM identifiera annuellement les outils financiers, les aides, subventions et autres financements auxquels pourront prétendre certains types de projets ENR, en lien avec les objectifs fixés par la stratégie territoriale du PCAET.
 - **De conserver** les retombées économiques sur le territoire

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action E6, SDE 03, Equipe Transition Énergétique (Vichy Communauté)		ımunauté)		
Pilote / Porteur de l'action	Vich	y Communauté		
Partenaires techniques	SDE d	o ₃ , ADEME		
Partenaires financiers				
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	■ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé		□ Terminé	
Calendrier prévisionnel	Plan Paysages : candidature à l'appel à projet en 2020 : première étape du schéma directeur			
Investissement	Charte ENR : faible si réalisée en interne			
Subventions	Participez à l'appel à projets 2020 "Plan de paysage"			
Freins identifiés	Planification longue			
Leviers identifiés	Facilitera la cohérence territoriale, la réussite des projets et l'acceptation des citoyens			
	Article sur <u>Les SEM et le développement des ENR</u>			
Retour d'expérience	Exemples de charte ENR : <u>Charte de développement des EnR</u> de la Ville de Guéret ; <u>Charte EnR - Les services de l'État en Eure-et-Loir</u>			

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES				

Consommations énergétiques		
Qualité de l'air		
Production d'énergie renouvelable	++	
Adaptation au changement climatique		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Société d'Économie Mixte consacrée aux ENR créée (oui/non) Étapes du Plan Paysages (candidature, lancement, validation) Étapes du Schéma directeur (lancé/ en cours/ validé) 	
Indicateurs de performance	 Évolution de la facture énergétique (€) qui reste sur le territoire et qui en sort grâce à l'outil FACETE [Accueil FacETe] Nombre de projets ENR portés annuellement par la SEM 	

	Cit'ergie
Indicateurs Cit'ergie	 Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh) (obligatoire) Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (%) (obligatoire) Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%) (obligatoire)
Points d'observation	Le second indicateur Cit'ergie mesure la production de chaleur et de rafraîchissement renouvelable sur le territoire (initiative publique et privée) divisée par les consommations totales de chaleur et de froid du territoire en énergie finale. La valeur cible en Métropole est de 38%.
	Le troisième indicateur mesure la production d'électricité renouvelable sur le territoire par la collectivité, ses partenaires et les particuliers, rapportée à la consommation totale d'électricité du territoire en énergie finale. La valeur cible pour les territoires sans potentiel éolien et hydraulique est de 16% et pour les territoires à fort potentiel elle est de 40%.

3.2. ORIENTATION 3.2: AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.1	AUGMENTER LA PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Vichy communauté vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. En parallèle d'une diminution de ses consommations, il s'agit d'encourager la production territoriale d'énergie de manière durable et renouvelable.

Le solaire PV est l'énergie renouvelable pour laquelle le potentiel de développement est le plus important à l'échelle de Vichy Communauté. Dans le cadre de sa stratégie TEPOS 2050, l'agglomération se fixe comme objectif de produire plus de 400 GWh d'électricité issue du solaire PV en 2050. Pour cela, elle souhaite favoriser l'installation des panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments du territoire, publics et privés, sur les espaces de stationnements et au sol, sur les zones délaissées.

Objectifs de l'action

- Mener à bien les nombreux projets photovoltaïques en cours de développement
- Promouvoir le cadastre solaire en ligne d'In Sun We Trust
- Recenser et diffuser les espaces délaissés hors foncier agricole sur lequel il est possible d'implanter du photovoltaïque, en lien avec le SDE 03 et la DDT 03
- Étudier la faisabilité d'initier de nouveaux projets à l'horizon 2026
- Développer et soutenir les centrales solaires citoyennes

Descriptif de l'action

Implantation d'ombrières photovoltaïques sur les espaces de parkings :

- Mise en service d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation au stade aquatique de Bellerive-sur-Allier (2ème consommateur d'électricité de l'agglomération) en juin 2019. La production d'électricité est entièrement dédiée à la structure avec l'objectif de couvrir 20% des besoins.
- Projet d'ombrières de parkings sur une dizaine de communes de l'agglomération (30 sites au total). Ces projets sont des solutions « clés en main » : une ombrière de 100 kWc soit environ 600m² par parking et son infrastructure de raccordement électrique pour permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Dans cette optique, Vichy Ombrières a été créée, détenue à 50% par Vichy Communauté.
- Ces projets représentent une production supplémentaire de 3,4 GWh.
- Cette action pourra s'inscrire avec la volonté du SDE 03 de déployer un AMI pour le développement des ombrières.

Implantation de centrales photovoltaïques au sol :

- Projet de centrales solaires au sol sur deux sites dégradés du territoire : Montpertuis-Palazol (Bellerive-sur-Allier),
 Aéroport (Charmeil), et une réflexion sur l'ISDND Gaïa (Cusset).
- Lancement d'un AMI en mars 2019 et sélection de l'entreprise Urbasolar comme partenaire pour la mise en œuvre du déploiement de 48 hectares de parcs photovoltaïques pour une production totale estimée à 53 GWh/an.

Promouvoir le cadastre solaire en ligne d'In Sun We Trust

Le cadastre solaire, accessible en ligne (Lien : <u>Vichy Communauté avec In Sun We Trust : Installation de panneaux solaires</u>), permet à chaque particulier d'estimer la rentabilité d'une installation solaire (photovoltaïque et thermique) sur sa toiture. Il cartographie le potentiel solaire du patrimoine bâti du territoire.

A noter le projet en réflexion de cadastre solaire à l'échelle départementale.

Recenser et diffuser les espaces délaissés hors foncier agricole sur lequel il est possible d'implanter du photovoltaïque

Le SDE 03 et la DDT 03 cartographient actuellement les espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets photovoltaïques au sol.

Le détail figure en fiche-action 3.2.2 du présent PCAET.

En s'appuyant sur cette cartographie, Vichy Communauté s'attachera à recenser les sites dégradés et étudiera les opportunités pour y développer des centrales solaires au sol dans le cadre de son futur Plan de Paysage, Schéma de Développement des Énergies Renouvelables ou toute autre démarche de planification.

Ces démarches de planification veilleront à prendre en compte le fait que ces sites peuvent être des sites relais dans la continuité écologique des espaces urbains. Ils devront intégrer des critères d'intégration paysagère par rapport aux enjeux patrimoniaux et paysagers.

Étudier la faisabilité d'initier de nouveaux projets photovoltaïques

Etude d'un projet de production, stockage et consommation d'électricité au dépôt de bus urbains afin d'alimenter les bus électriques. Les entreprises voisines ont été sollicitées pour intégrer ce projet d'autoconsommation mais les résultats de l'étude orientent vers la réinjection au réseau : la décision reste à prendre

Développer les centrales photovoltaïques citoyennes

Com.TOIT est une société citoyenne. Les membres de l'association ont acté la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), qui fédère une cinquantaine de membres. Cette mutation a vocation à rendre concrets de premiers projets. Les citoyens souhaitant s'investir peuvent devenir actionnaires à partir de 50€ la part. Le projet de centrales solaires citoyennes est initié par Vichy Communauté fin 2017 dans le cadre de son TEPos

Le détail figure en fiche-action 3.2.3 du présent PCAET.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		E6, SDE 03, Vichy Communauté
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté
Partenaires techniques	TECSOL, See You Sun, Urbasolar, In Sun We Trust, SCIC Com. Toit	
Partenaires financiers	A déterminer	
Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	nel Ombrières de parkings : Mise en service prévue pour début 2021 Centrales solaires au sol : Mise en service prévue pour 2023	

Investissement	Investissement total : environ 6o millions d'euros Investissement porté directement par Vichy Communauté : environ 5 millions d'euros	
Subventions	Aucune	
Freins identifiés	Délais d'instruction et manque de visibilité sur l'évolution du secteur et des aspects réglementaires (tarifs, raccordement)	
Leviers identifiés	Potentiel de développement photovoltaïque très important d'après le diagnostic PCAET	
Retour d'expérience	Cadastre solaire en ligne : <u>Installation de panneaux solaires</u> Vichy Ombrières : <u>Du photovoltaïque sur les parkings des entreprises</u>	

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	+	La production photovoltaïque locale, en particulier en autoconsommation, permet de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre		
Consommations énergétiques	=			
Qualité de l'air	=			
Production d'énergie renouvelable	++	L'augmentation de la production photovoltaïque participe à la trajectoire TEPOS		
Adaptation au changement climatique	=			

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre de nouveaux projets photovoltaïques initiés par an	
Indicateurs de performance	Nombre de GWh photovoltaïque produit annuellement	

	Cit'ergie
Indicateurs Cit'ergie	Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab) (non obligatoire)
Points d'observation	L'indicateur cit'ergie proposé (non obligatoire) permet de ne pas prendre en compte les différences d'ensoleillement des territoires. La valeur cible pour un territoire de plus de 50 ooo habitants est de 40 Wc/hab en Métropole.





Axe stratégique

Orientation

3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR

3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE

Fiche action no

Nom de l'action

3.2.2

RÉALISER UNE CARTOGRAPHIE DES ESPACES DÉLAISSÉS, HORS FONCIER AGRICOLE, POUR IMPLANTATION DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Contexte

Le potentiel de développement photovoltaïque dans l'Allier est l'un des plus élevés de toute la région AuRA. L'un des principaux axes de développement passe par la mise en place de champs de panneaux solaires, sachant qu'au vu de la surface et des KW installés, ces projets au sol sont parmi les plus productifs en énergie renouvelable.

Ces projets photovoltaïques au sol n'ont pas vocation à se faire sur les surfaces agricoles, et ce par différentes volontés :

- politique nationale portée par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture
- ❖ volonté de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) par laquelle les appels à projet passent
- volonté des agriculteurs de conserver leur premier outil de travail

Ainsi, le développement de tels projets doit avant tout passer par l'exploitation d'espaces "délaissés" (friches industrielles, carrières, décharges, zones commerciales non exploitées, etc.) permettant également de valoriser des espaces perdus et non exploités.

Actuellement, la connaissance de ces surfaces exploitables et non agricoles est limitée.

Objectifs de l'action

- Recenser/cartographier les espaces disponibles pour l'installation de champs solaires, qui soient hors du foncier agricole;
- Classifier les surfaces selon le type d'activité;
- Communiquer ces données aux EPCI et leur faire prendre connaissance de leur potentiel de développement de PV au sol;
- Permettre aux EPCI d'aller chercher elles-mêmes les porteurs de projets PV.

Descriptif de l'action

Le SDEo3 a pu élaborer une première ébauche cartographique identifiant les zones dégradées. A partir de cette première couche, la DDTo3 continue ce travail d'identification en intégrant des critères de sélection strictes, afin de garder uniquement les surfaces délaissées. Un filtre à 3 ha minimum est appliqué (basé sur une moyenne de rentabilité minimum). Un critère d'usage du sol est également renseigné (friche naturelle, ancienne carrière, etc.) permettant de connaître l'historique d'activité des surfaces identifiées. De même, il serait souhaitable d'intégrer dans ces critères une pré-analyse de la faisabilité réglementaire des projets au regard des règles d'urbanisme applicables.

Les étapes suivant la réalisation de la cartographie consisteront à :

- * mener un travail de terrain pour confirmer ou non la pertinence de ces espaces délaissés et entériner l'identification de ces surfaces.
- affiner le travail de cartographie en lien avec le réseau de distribution de l'électricité (accessibilité au poste source, capacité d'accueil, etc.). Pour cela, des échanges entre le SDE03 et la DDT03 seront nécessaires.
- établir les modalités de mise à disposition de la cartographie (porteurs de projets, AMI pour les EPCI ou communes intéressées, publicité autour de l'outil, etc.)

Un tel recensement pourrait permettre aux collectivités démarchées par les porteurs de projet de faciliter la reconnaissance de surfaces propices au développement de projet photovoltaïque au sol, sans pour autant impacter la surface agricole, voire d'adopter une posture proactive sur le développement de leur territoire en matière de photovoltaïque au sol. Une fois les projets identifiés, une réunion d'échanges est systématiquement proposée par les services de l'État afin de guider les développeurs dans l'élaboration de projets de qualité grâce à la contribution des partenaires concernés (collectivités, SDEo3, Enedis, Chambre d'agriculture, ABF, préfecture, etc.)

Un point de vigilance pourra être accordé pour :

- la mobilisation de délaissés potentiellement espaces relais pour la Trame Verte et Bleue. Il sera nécessaire de faire le lien avec les documents d'urbanisme "volet TVB" pour savoir s'il est réglementairement possible d'ériger un projet de PV au sol;
- l'intégration paysagère des surfaces identifiées (possibilité d'ajouter des couches patrimoine, avis des Architectes des Bâtiments de France).

Cette cartographie identifiera le potentiel de surfaces délaissées et permettra ainsi de déduire la quantité de photovoltaïque restant à mettre en place (réflexion sur la répartition sur le reste du territoire : toitures agricoles, commerciales ou résidentielles, ombrières de parking, etc.)

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		DDTo3, SDEo3		
Pilote / Porteur de l'actio	n	DDT, SDE03		
Partenaires techniques		EPCI, Service urbanisme DDT, Département, Chambre d'agriculture, DREAL		
Partenaires financiers				
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action réglementaire PLU) Fin 2020 : atlas par communes et proximité des sites à fusionner entre con existants		: cartographie en cours (zones caractérisées, finalisation du travail d'analyse aire PLU) atlas par communes et proximité des sites à fusionner entre communes + projets : vérification sur terrain puis analyse plus fine		
Calendrier prévisionnel	Début 2021 : cartographie effective. Faire valider une stratégie de communication en préfecture			
Investissement				
Subventions				
Freins identifiés	 Interférences sols agricoles, réhabilitation agricole de certaines zones dégradées, préservation des enjeux environnementaux, maîtrise foncière des sites. 			
Leviers identifiés	 Politique nationale en faveur de l'équipement des zones dégradées, concrétisée par les appels d'offres de la CRE (famille et bonus zones dégradées). Volonté commune entre SDEo3 et DDT de travailler sur cette problématique. Meilleure acceptation des projets PV au sol (en raison de la non exploitabilité du terrain). 			
Retour d'expérience Travail de recensement mené par la DDT de Savoie en 2019, avec fléchage strict des ces zones : http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/PDF/Comment/synthese_axenne_savoie.pdf		v. observatoire. savoie. equipement-		

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact Précisions (Négatif/Nul/Positif)			
Émissions de GES	+			
Consommations	=			

énergétiques		
Qualité de l'air	+	- Production énergétique peu polluante.
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	- Meilleure autonomie énergétique du territoire, proximité possible entre site de production et lieu de consommation.
Bénéfice socio- économique	+	 Création d'emploi. Redynamisation de certains territoires via l'exploitation de parcelles abandonnées. Possibilité de développer des projets où le pâturage sous les panneaux photovoltaïques, lorsque la parcelle le permet. Ressources fiscales locales. Valorisation locale des projets possible (éducation à l'environnement).

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en	- Cartographie des espaces disponibles.		
œuvre			
Indicateurs de	- Nombre de projets aux sols développés par an.		
performance - Nombre de MW projetés (horizon 1 à 2 ans) / autorisés (3 à 4 ans) / installés (5 à 10			
	an.		







Axe stratégique	Orientation	
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
3.2.3	DÉVELOPPER LES CENTRALES SOLAIRES CITOYENNES	

Contexte

Com.TOIT est une société citoyenne qui vise à ce que chacun puisse s'approprier la maîtrise de l'énergie et soit sensibilisé à la consommation de son énergie. Le projet de centrales solaires citoyennes s'inscrit dans l'ambition portée par les élus communautaires, de faire de VICHY COMMUNAUTÉ un Territoire à Énergie Positive (TEPOS). L'objectif étant d'atteindre l'autonomie énergétique locale d'ici 2050 par la diminution de la consommation et l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable, en lien avec le scénario NÉGAWATT. Il s'inscrit également dans le grand projet national de transition énergétique en rapprochant les sources d'énergie des lieux de consommation et en employant des moyens de production sûrs et les plus écologiques possibles.

Les membres de l'association ont acté la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), qui fédère une cinquantaine de membres. Cette mutation a vocation à rendre concrets de premiers projets. Les citoyens souhaitant s'investir peuvent devenir actionnaires à partir de 50€ la part.

Chronologie:

- •Fin 2017 : projet de centrales solaires citoyennes initié par Vichy Communauté dans le cadre de son TEPos
- Avril 2018 : création de l'association Com. TOIT
- •Février 2019 : création de la SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne.
- •État des lieux réalisé du potentiel de bâtiments publics par commune.

Objectifs de l'action

- Accompagner et soutenir le développement de centrales solaires citoyennes pour :
 - > Développer les énergies renouvelables sur le territoire.
 - > Réduire ses émissions de gaz à effet de serre.
 - > Relocaliser l'approvisionnement énergétique et ainsi devenir plus indépendant.
 - > Créer des emplois pérennes.

Descriptif de l'action

Accompagner et soutenir le développement de centrales solaires citoyennes

La société de production d'énergie d'intérêt collectif Com. TOIT a été créée dans un esprit participatif et coopératif. Ouverte à tous, cette société doit avant tout permettre aux citoyens de VICHY COMMUNAUTÉ de prendre en main leurs besoins énergétiques et d'en conserver le contrôle. Elle donnera la priorité à des partenariats locaux, et recherchera les meilleures coopérations avec des organismes solidaires impliqués dans la transition énergétique.

L'objet de la société est de ce fait multiple :

Réaliser les études des projets.

- Recherche et financement des projets.
- Réalisation et pilotage des travaux.
- Assurer le suivi et la maintenance de ces matériels.
- La société recherchera à promouvoir l'éducation à l'environnement, auprès des écoles et de la population.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		SDE 03		
Pilote / Porteur de l'actio	n	SCIC SAS Com.TOIT Energie Citoyenne		
Partenaires techniques		Association CoopaWatt		
Partenaires financiers		État (FSIL), ADEME, voire Région via notamment la SPL OSER, Citoyens, Associations, CC et CA, Communes de l'Agglomération, La Région AURA, Energie Partagée, Banques		
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé			
Calendrier prévisionnel	Début 2021 : mise en service d'une première tranche de 4 toitures photovoltaïques			
Investissement	Environ 590 000€			
Subventions	135 000€ (Région AURA) Appels à projet de la Commission de Régulation de l'Énergie pour l'obtention d'un tarif de rachat, etc. Epargne citoyenne.			
Freins identifiés	Difficultés à mobiliser les citoyens, les entreprises et les collectivités pour augmentation du capital social.			
Leviers identifiés	Recensement des bâtiments communautaires. Communication autour de ce projet : sensibilisation, compréhension des enjeux, émulation et incitation au montage de projets, pour enclencher la dynamique sur le territoire.			
Retour d'expérience	Les 22 centrales solaires citoyennes par la SCIC Combrailles Durables à Loubeyrat (63 410) https://energie-partagee.org/projets/combrailles-durables/			

Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions			
Émissions de GES					
Consommations énergétiques					
Qualité de l'air					
Production d'énergie renouvelable	++				
Adaptation au changement climatique					

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de toitures équipées d'ombrières PV Nombre de m² de panneaux PV installés Nombre de centrales PV 	

Indicateurs c	de	•	Nombre de kWh renouvelables produits
performance		-	Volume de CO2 évités

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	-	
Points d'observation		







AXE	stratégi	alle
	Juliucegi	que

3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR

Orientation

3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE

Fiche action n°

3.2.4

Nom de l'action

DÉPLOIEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DU CD03

Contexte

Le solaire photovoltaïque est ressorti du diagnostic Air Energie Climat réalisé à l'échelle du département comme l'énergie renouvelable présentant le plus gros potentiel de développement sur l'Allier. La grande majorité des surfaces équipables sur le département sont les toitures des bâtiments existants (hors surfaces au sol). C'est à présent le rôle de chaque acteur local de s'approprier les enjeux du PCAET et de réfléchir à l'équipement de ses propres installations.

Ainsi, le Conseil Départemental souhaite équiper les toitures de ses bâtiments en panneaux solaires photovoltaïques.

Objectifs de l'action

Couvrir 4600 m2 de toiture avec des panneaux solaire, ce qui équivaut à une production annuelle d'environ 969 895 KWh soit 1 000 MWh.

Descriptif de l'action

Dans le cadre du PACTE ALLIER, il est prévu le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures du patrimoine départemental, collèges compris. La surface potentielle constituerait 4600 m² de toiture, permettant une production équivalent à 1 GWh. Les panneaux ainsi implantés produiront de l'électricité qui sera:

- Soit revendue à EDF ou un autre fournisseur d'énergie
- Soit autoconsommée par le site producteur

L'intégration paysagère des installations sera réfléchie au regard d'éventuels enjeux paysagers et patrimoniaux à proximité.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		CDo ₃	
Pilote / Porteur de l'actio	n	CDo ₃	
Partenaires techniques		Entreprises suite à Appel d'Offre	
Partenaires financiers		Région Aura (PACTE ALLIER), CDo3	
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	Lancée		
Calendrier prévisionnel	2020 - 2022, soit 2 300 m² de toitures équipées par an (sur 2021-2022)		
Investissement	1 million € de travaux 200 000 € d'études par le département		

Subventions	50% du montant des travaux est subventionné par la Région via le PACTE ALLIER	
Freins identifiés	Contraintes architecturales et paysagères	
Leviers identifiés	Technologie mature	
Retour d'expérience		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	+	Environ 1 GWh de production annuelle	
Adaptation au changement climatique	=		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de bâtiments équipés Surface de panneaux solaires installée 	
Indicateurs de performance	 Production annuelle revendue Production annuelle autoconsommée 	







Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.5	AUGMENTER LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Vichy communauté vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. En parallèle d'une diminution de ses consommations, il s'agit d'encourager la production territoriale d'énergie de manière durable et renouvelable.

Dans le cadre de sa stratégie TEPOS 2050, et dans l'optique d'un développement de l'ensemble du mix-ENR, l'agglomération se fixe comme objectif de produire 18 GWh d'hydro-électricité supplémentaire.

Objectifs de l'action

- Mener à bien le projet de centrale hydroélectrique actuellement en cours sur le barrage du Lac d'Allier, à Vichy qui entraînerait une production énergétique supplémentaire de 17 GWh
- Dans une démarche alliant continuité écologique et production d'énergie renouvelable, Vichy Communauté s'engage à travailler au sein de la démarche initiée par le Conseil Départemental de l'Allier au travers de son comité technique, en identifiant des sites opportuns, pour étude d'implantation de micro - centrales sur le territoire.

Descriptif de l'action

Mener à bien le projet du Pont - Barrage de VICHY pour une mise en service prévue en 2023 - 2024 :

Ce projet de centrale hydroélectrique se situe sur le pont barrage du Lac d'Allier, dans le secteur de la Plaine de Beauregard. Présenté par SHEMA, il s'inscrit dans le cadre de l'appel d'offres de l'Etat, piloté par la CRE. Conformément au règlement de cet appel d'offres, SHEMA a déposé une demande de pré cadrage en préfecture le 7 août 2017, lui permettant ainsi de présenter une offre en janvier 2018 et de participer à la première période de cet appel d'offres.

SHEMA estime qu'avec les caractéristiques propres du projet et les apports financiers aux communes, le projet proposé est compétitif dans le cadre de l'appel d'offres national.

La centrale a été positionnée en rive gauche de manière à exploiter le maximum du potentiel énergétique disponible au niveau du pont barrage tout en minimisant ses impacts.

Les chiffres clés du projet :

- La puissance électrique installée du projet ainsi obtenue est de 3453 kW répartie sur 2 turbines de type Kaplan.
- La production moyenne annuelle est évaluée à 17 GWh.
- La production de la centrale couvre ainsi la consommation d'environ 7450 habitants soit près de 30% de la population de la ville de Vichy.

Mener à bien la démarche Hydroélectricité et Continuité écologique avec le CD 03 :

Le détail figure dans la **fiche action 3.2.6** du présent PCAET : "Étudier le potentiel hydroélectrique du département". Il s'agit d'avoir une connaissance précise du potentiel de développement de l'hydroélectricité restant sur le département.

Dans la continuité de cette étude départementale, il s'agira également de valoriser les études déjà réalisées sur le territoire au regard de cette typologie de production, pour exemple : L'étude et les réflexions sur la commune d'Arfeuilles de réhabilitation de pico - centrales hydroélectriques communales, ainsi que l'étude sur St Clément. Ces dernières ont été transmises et seront ajoutées à la synthèse départementale.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		E6, SDE 03, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'act	ion	Vichy Communauté		
Partenaires techniques	5	CD 03		
Partenaires financiers		Ville de Vichy		
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non pr	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	 PONT BARRAGE VICHY: 14 août 2017: envoi de la demande de pré cadrage à la DDT et à la DREAL Septembre 2017 – janvier 2018: élaboration du dossier de réponse à l'appel d'offres national 4ème trimestre: choix du lauréat par la ville de Vichy et Vichy Communauté Avril-mai 2018: annonce des lauréats de l'appel d'offres Juin 2018 - juin 2019: étude d'impact Juin 2019 - juin 2020: instruction du dossier IOTA par la DDT Juin 2020 - S2 2021: réalisation des travaux (15 mois environ) 2023 - 2024: mise en service prévue 			
Investissement	PONT BARRAGE : •L'investissement est de l'ordre de 11 à 12 M€.			
Subventions				
Freins identifiés	Intégrer les impacts environnementaux et la continuité écologique lors de la phase conception et la phase chantier			
Leviers identifiés	Le projet proposé est compétitif dans le cadre de l'appel d'offres national			
Retour d'expérience	Vichy aura bien sa centrale hydroélectrique! - Vichy (03200)			

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	++	L'augmentation de la production hydroélectrique participe à la trajectoire TEPOS	
Adaptation au	=		

changement		
climatique		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Lancement des travaux (oui/non) Raccordement de la centrale hydroélectrique (oui/non) 	
Indicateurs de performance	 Production énergétique annuelle de la centrale hydroélectrique (kWh) 	

Cit'ergie	
Indicateurs Cit'ergie	-
Points d'observation	







Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.6	ETUDIER LE POTENTIEL HYDROÉLECTRIQUE DU DÉPARTEMENT

Contexte

Le Conseil Départemental de l'Allier (CDo3) souhaite développer les énergies renouvelables sur son territoire. Suite à l'adoption de la feuille de route Environnement en juin 2019, le département a notamment mis en place une démarche d'évaluation du potentiel d'hydroélectricité au niveau départemental. En effet, le développement de cette source d'énergie (rééquipement de seuils existants et création de nouveaux ouvrages) est fortement limité par la protection des cours d'eau et des espèces qui y vivent, et l'identification des potentiels de développement restant nécessite une connaissance précise du terrain.

Objectifs de l'action

Avoir une connaissance précise du potentiel de développement de l'hydroélectricité restant sur le département.

- Identifier des sites potentiels ayant répondu à une analyse multicritères (technico-économique, environnementale et juridique).
- Mettre à disposition l'étude à des porteurs de projets potentiels pour le développement de projets hydroélectriques.

Descriptif de l'action

Plutôt qu'une étude de potentiel « théorique », le Conseil Départemental s'est orienté sur une étude de faisabilité permettant l'identification de sites potentiellement envisageables pour des porteurs de projets en hydroélectricité. Ainsi, un travail collaboratif au sein d'un comité technique et associant l'ensemble des acteurs concernés a été engagé.

Une première réunion du comité technique (mars 2020) a pré-identifié 14 sites qui seront étudiés dans une première phase d'une durée de 4 mois. En effet, il s'agit dans un premier temps de mener un travail de :

- visite des sites potentiels identifiés, ainsi que l'analyse des ouvrages et la collecte de données.
- définition des scénarii envisageables (aménagements possibles, contraintes des installations, etc.).

Courant de l'été 2020, deux bureaux d'étude spécialisés ont été mandatés en vue de mener une analyse multicritères :

- une expertise technico-économique de chacun des sites (hydrologie, topographie, calcul des productibles, disponibilité de la ressource dans le contexte de changement climatique, analyse financière, etc.);
- une expertise environnementale : continuité écologique (nouveaux obstacles à la circulation des espèces, faune et flore en aval), zonages environnementaux, sites classés, risque d'inondation, qualité physico-chimique de l'eau, etc.;
- une étude des montages juridiques sera également réalisée pour chaque site potentiel identifié. Cette analyse préliminaire constituera un outil d'aide à la prise de décision lors de réunions de restitution.

Cette démarche pourra in fine être destinée à des porteurs de projets potentiels.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		CD 03 – Service Environnement	
Pilote / Porteur de l'actio	n	CD 03 – Service Environnement	
Partenaires techniques		ISL Ingénierie	
Partenaires financiers			
	Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non pro	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	Réunion de démarrage au 1er septembre 2020. Etudes fin 2020 pour la tranche ferme, et jusqu'à avril 2021 pour la tranche optionnelle. Réunion de restitution à chaque fin d'étude.		
Investissement	150 000€ de frais d'études.		
Subventions			
Freins identifiés	 Contraintes réglementaires et préservation du patrimoine naturel. Hydrologie et évolution climatique. 		
Leviers identifiés	 Transition écologique. Développement des EnR. 		
Retour d'expérience	Vichy Communauté a participé au développement du projet de centrale hydroélectrique sur le pont barrage du Lac d'Allier, sur le secteur de la Plaine de Beauregard. Ce projet représente un investissement total compris entre 11 à 12 millions d'euros dont 1 millions d'euros apportés par Vichy Communauté et 500 000€ apportés par la ville de Vichy.		

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	=			
Consommations énergétiques	=			
Qualité de l'air	=			
Production d'énergie renouvelable	+			
Adaptation au changement climatique	=	Peut-être une contrainte à la mise en œuvre de l'action		
Bénéfice socio- économique	NA			

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Avancement de l'étude.	
Indicateurs de performance	- Nombre d'EPCI, de développeurs, etc. s'étant approprié les résultats de l'étude.	







Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.7	AUGMENTER LA PRODUCTION DE BIOGAZ SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Vichy communauté vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. En parallèle d'une diminution de ses consommations, il s'agit d'encourager la production territoriale d'énergie de manière durable et renouvelable.

Dans le cadre de sa stratégie TEPOS 2050, et dans l'optique d'un développement de l'ensemble du mix-ENR, l'agglomération se fixe comme objectif de produire 50 GWh de biogaz supplémentaire en 30 ans.

Objectifs de l'action

- Étudier la possibilité d'injecter le biogaz produit par le site d'enfouissement de Gaïa dans le réseau de distribution gaz naturel après épuration (17 GWh)
- * Réflexion autour du développement d'unités de Méthanisation, s'intégrant dans un schéma directeur de développement, pour un mix équilibré des productions.

Descriptif de l'action

- Étudier la possibilité d'injecter le biogaz produit par le centre d'enfouissement de Gaïa dans le réseau
 - Etude réalisée sur le potentiel de réinjection du biogaz produit sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Gaïa
 - Le biogaz issu du centre d'enfouissement de GAIA est actuellement valorisé en cogénération. La chaleur générée par ce processus est "peu" valorisée à ce jour. L'objectif est de pouvoir améliorer la valorisation de ce biogaz, en étudiant la possibilité de l'épurer pour obtenir un biométhane à injecter dans le réseau de distribution gaz (valorisation proche 100%).
 - ❖ La Production annuelle serait de 17 GWh (contre 7.6 GWh actuellement produits)
 - ❖ Ce projet permettrait une réduction de CO₂ de 3300 Teg / an
- Réflexion autour du développement d'unités de Méthanisation, s'intégrant dans un schéma directeur de développement
 - En fonction des ressources disponibles, des opportunités d'influencer des pratiques agro écologiques (manger mieux, limitation des intrants et séquestration carbone) et des enjeux face à l'évolution réglementaire sur le tri à la source.

Le schéma directeur sera l'occasion d'étudier et d'identifier un schéma d'unités au service d'une vraie synergie pour le territoire :

- Etude, identification et cartographie des ressources disponibles,
- Classement et localisation par typologie de projets envisagés et/ ou envisageables
- Volet concertation, intégration des acteurs agricoles, des dimensions paysagères, des débouchés associés, des potentiels partagés de valeur ajoutée (flux de chaleur, flux de matières à traiter... économie circulaire.., circuits courts industriels et agricoles).
- Soutien technique et financier des agriculteurs en lien avec la fiche action 3.2.8 du présent PCAET « Méthanisation

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		E6, SDE 03, Equipe Transition Énergétique (Vichy Communauté)
Pilote / Porteur de l'action		VICHY COMMUNAUTÉ
Partenaires techniques		Méthajoule, Engie, Autres
Partenaires financiers		FONDS OSER POUR SABM - NON encore défini pour ISDND GAIA
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	□ Non pro	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé
Calendrier prévisionnel	Projet Épu Mai - Juin 2 Re 2020 : In re 2021- 2022 Cu ex 2023 : M	éunion d'échanges et réflexions interne tégration de l'option épuration Injection au Cahier des charges relatifs au nouvellement de la DSP
	Les réflexio	IA sée : Coût : 12 k€ ons concernant le scénario de construction et d'exploitation seront entamées en 2021 chat bloqué été 2020 pour garantir le rachat avec les mécanismes de soutien actuel.
Subventions	ISDND GA Soutien à l	IA : a méthanisation
Freins identifiés	ISDND GA Le choix d	ité, choix du foncier adapté, délais IA : 'un modèle d'épuration performant, et le modèle d'exploitation et de rémunération tivité à bien caler.
Leviers identifiés	déploieme disponible travail am projet d'H ISDND GA Faire de ce	IA : e site un vrai outil d'économie circulaire, pas de problème d'acceptation, car simple avant injection. Un biogaz presque 100 % valorisé, une vraie avancée
Retour d'expérience	Terragr'Ea	u - Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Bénéfices environnementaux de l'action						
	Type d'impact Précisions (Négatif/Nul/Positif)					

Émissions de GES	++	Émissions biométhane : 44 gCO2e / kWh PCI Émissions gaz naturel (mix moyen) : 227 gCO2e / kWh PCI Source : <u>Documentation Base Carbone</u> Soit une réduction des émissions de GES : 6 771 tCO2e / an pour la production cumulée annuelle de biométhane de SABM et ISDND
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	++	Production projetée : 20 GWh Production ISDND : 17 GWh
Adaptation au changement climatique	=	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en • Mise en service d'unités de production • Mise en service du projet ISDND		
Indicateurs de performance • Quantité de biogaz valorisée sur le territoire (GWh)		

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie • Taux de valorisation énergétique du biogaz des centres de stockage des déchets (en %) (non obligatoire)		
Points d'observation La valeur cible de l'indicateur Cit'ergie (non obligatoire) est de 100%.		







Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.8	METHANISATION AGRICOLE : ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT LES AGRICULTEURS

Contexte

La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Soucieux d'accompagner ses collectivités et leurs acteurs locaux, le SDE o3 a pris l'initiative de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique d'expérimentation et de vulgarisation. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE o3 propose un accompagnement technique et financier (via une avance remboursable aux porteurs de projets).

Objectifs de l'action

- Favoriser le mix énergétique en développant la production de biogaz via la méthanisation agricole.
- Faciliter l'émergence de projets de méthanisation agricole.
- Expérimenter et servir de référence pour de futurs projets.

Descriptif de l'action

Dans le cadre du développement des énergies nouvelles renouvelables, le SDE o3 soutient les projets de méthanisation portés par des agriculteurs et leur intégration aux réseaux d'énergie :

- Étude en amont des conditions de raccordement au réseau d'énergie.
- Orientation vers les partenaires concernés.
- Attribution par convention une avance remboursable définie sur 7 ans de 10 % d'un montant maximum de travaux de 2 000 000 € HT, soit 200 000 € maximum.

En contrepartie, les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience (visites, communication, ...), notamment dans l'injection dans les réseaux publics d'électricité et de gaz.

Cette initiative peut s'inscrire en complément d'autres dispositifs portés par différents partenaires et notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Capacité d'accompagnement du SDE03 :

- Peut accompagner jusqu'à 4 projets par an (en se basant sur l'avance maximum de 200 000 € par projet)
- Déjà 4 projets accompagnés
- Souhaite accompagner 4 projets pour l'année 2021

En plus de ce soutien purement financier, le SDo3 peut également apporter un premier niveau de conseil technique aux porteurs de projet notamment grâce à sa bonne connaissance aussi bien des réseaux électriques que de gaz.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action		SDE03
Pilote / Porteur de l'action Département : comité départemental/SDE/DDT		Département : comité départemental/SDE/DDT
Partenaires techniques		
Partenaires financiers		Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mise en œuvre de l'action		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	En cours	
Calendrier prévisionnel	2017 - 2026	
Investissement	Environ 500 000€ par an	
Subventions	Aucun	
Freins identifiés	Lourdeurs administratives des projets. Peu de porteurs de projets prêts à s'investir dans cette démarche.	
Leviers identifiés	Apports financiers du SDE03. Diversification de l'activité agricole (assure un revenu). Energie renouvelable.	
Retour d'expérience	Projets méthanisation 2018 : 4 projets accompagnés par le SDE 03 sur les communes de Besson, Chappes, Cérilly et Sazeret.	

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	+	Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles et diminution des émissions de méthane dans l'atmosphère		
Consommations énergétiques	=			
Qualité de l'air	+	Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles		
Production d'énergie renouvelable	+	Permet de produire un gaz renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Résilience en termes d'utilisation des surfaces agricoles		
Bénéfice socio- économique	+	Permet la diversification de l'activité agricole Assure un revenu à plus ou moins long terme		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre - Nombre de méthaniseurs agricoles existants sur le département de l'Allier ayant bénéficié de l'accompagnement du SDE03.		
Indicateurs de performance	 Volume de biogaz produit (unité ?). Délais de retour sur investissement. Économies réalisées (factures énergétiques réduites voire revenus supplémentaires). 	







Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.9	DÉVELOPPER LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE SUR PLUSIEURS SITES DU TERRITOIRE

Contexte

Vichy communauté vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. En parallèle d'une diminution de ses consommations, il s'agit d'encourager la production territoriale d'énergie de manière durable et renouvelable.

Dans le cadre de sa stratégie TEPOS 2050, et dans l'optique d'un développement de l'ensemble du mix-ENR, l'agglomération se fixe comme objectif dévaloriser et récupérer 25 GWh de chaleur fatale en 30 ans.

Cette solution s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire en permettant à différents sites de valoriser une énergie produite et actuellement perdue ou dissipée.

Objectifs de l'action

- Accompagner la réalisation d'études de faisabilité sur la récupération et la valorisation de la chaleur fatale industrielle de plusieurs sites
- Mener à bien le projet de Réseau de Chaleur Urbain (RCU) reposant sur la récupération de la chaleur fatale des eaux thermales (jusqu'à 16 GWh de potentiel)

Descriptif de l'action

Accompagner la réalisation d'études de faisabilité sur la récupération et la valorisation de la chaleur fatale industrielle de plusieurs sites

L'existence d'un système de production de chaleur conjointement à une présence de Tour Aéro Réfrigérantes (TAR) laisse supposer qu'il existe bien un excédent de chaleur. Sur le territoire, plusieurs sites industriels sont concernés : ARRIVE, Société Commerciale d'eaux minérales du Bassin de Vichy, et ZELLER PLASTIK. Au total, il est estimé dans le diagnostic PCAET un potentiel de récupération de 9 GWh de la chaleur fatale évacuée. La réalisation d'études d'opportunité en partenariat avec ces industries est donc à envisager.

En outre, la thématique de la récupération de chaleur fatale est souvent liée aux projets d'écologie industrielle territoriale. En ce sens, l'étude des entreprises présentes autour du potentiel avéré est fondamentale pour l'exploitation de celui-ci.

Mener à bien le projet de RCU reposant sur la récupération de la chaleur fatale des eaux thermales (jusqu'à 16 GWh de potentiel)

Les résultats de l'étude montrent la possibilité de créer et étendre un réseau de chaleur de 14km entre l'Hôpital de Vichy et le Stade Aquatique de Bellerive-sur-Allier, reposant sur la récupération de la chaleur fatale des eaux thermales. L'interconnexion est prévue avec le réseau de Presle. Un relai du réseau de chaleur pourrait prendre place dans la Plaine de Beauregard par l'installation de panneaux solaires thermiques.

Un ensemble d'acteurs (collectivités, bailleurs sociaux, établissement hospitalier, établissement thermal...) implantés

dans un secteur géographique partagent des préoccupations quant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à la gestion énergétique de leur patrimoine.

Engagés pour la plupart dans une démarche de développement durable, ces acteurs ont souhaité se regrouper afin d'établir un état des lieux partagé et d'identifier la stratégie collective permettant d'atteindre les objectifs souhaités: maîtrise des consommations énergétiques et des coûts associés, réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des énergies renouvelables, optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Il faut rendre compatible le PLU de Bellerive-sur-Allier avec ce projet, c'est pourquoi une modification du document d'urbanisme a été prescrite fin 2019 dans l'objectif d'une approbation fin 2020. Le mode de gestion est en réflexion entre une Société par Actions Simplifiée ou une Société d'Économie Mixte en lien avec le SDE 03.

Chiffres clés:

- > Longueur totale du réseau : environ 14 km
- > DN moyen : entre 125 et 150
- > Pertes: 55 W/ml (entre 670 kW et 700 kW)
- > Densité moyenne de 2,82 MWh/ml en 2023 (si interconnexion avec Presles et avant la fin du contrat SEMIV : manque de 2500 MWh sur l'assiette)
- > Interconnexions à prévoir : Réseau de Presles, Thermes de Vichy

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action	E6, SDE 03, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté, l'Hôpital, la SEMIV, Allier Habitat, la Compagnie de Vichy	
Partenaires techniques		SF ₂ E (étude), marché à lancer en 2021	
Partenaires financiers		ADEME, Région	
	Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Lancement du marché en 2021 Mise en service prévue pour 2024		
Investissement	21 millions d'euros		
Subventions	Appel à projets Energie Réseaux de chaleur - Environnement - Energie		
Freins identifiés	Partenariat avec l'Hôpital remis en cause avec la crise due au covid 19.		
Leviers identifiés	Communiquer sur les réseaux réalisés : visites de chantier, articles dans la presse et le magazine de la Communauté d'Agglomération, etc. Consensus du projet autour de la symbolique liée à la récupération de la chaleur des eaux thermales.		
Retour d'expérience			

Bénéfices environnementaux de l'action			
Type d'impact (Négatif/Nul/Positif) Précisions			
Émissions de GES			
Consommations énergétiques			
Qualité de l'air			

Production d'énergie renouvelable	++	La valorisation de la chaleur fatale des thermes représente un potentiel d'énergie renouvelable d'environ 16 GWh d'après le diagnostic PCAET
Adaptation au changement climatique		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en euvre • Nombre de km de réseau de chaleur sur le territoire		
Indicateurs de performance	 Nombre de kWh de chaleur produits Nombre de foyers, bâtiments ou entreprises raccordés auxdits réseaux 	

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	-	
Points d'observation		







Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.10	INTÉGRER LES RÉFLEXIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN AU SCHÉMA DIRECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES.

Contexte

Vichy communauté vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. En parallèle d'une diminution de ses consommations, il s'agit d'encourager la production territoriale d'énergie de manière durable et renouvelable.

Des réflexions autour d'un Schéma Directeur des énergies renouvelables, auront pour but d'optimiser le mix énergétique territorial dans la planification, l'aménagement opérationnel, et le respect des paysages, tout en mettant en œuvre des dispositifs de concertation efficace.

Objectifs de l'action

Intégrer les réflexions de développement dans un schéma directeur des énergies renouvelables pour un mix concerté et équilibré

Descriptif de l'action

Intégrer les réflexions de développement éolien dans un schéma directeur des énergies renouvelables :

Il s'agira d'intégrer dans ces démarches de planification des critères de minimisation de l'impact paysager (notion de saturation visuelle) et des critères écologiques (intégrés dans l'étude d'impact du projet éolien normalement)

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		E6, SDE 03, Equipe Transition Énergétique (Vichy Communauté)		
Pilote / Porteur de l'action		Vichy Communauté, Communes de Busset, Le Vernet, Arronnes, GEG, Soleil du Midi, OSER		
Partenaires techniques		GEG, Soleil du Midi,		
Partenaires financiers		Vichy Communauté, Communes de Busset, Le Vernet, Arronnes, GEG, Soleil du Midi, OSER		
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé			
Calendrier prévisionnel	Parc éolien "Bisio de La Faye" : mise en service prévue pour 2023 Extension du parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs : mise en service prévue pour 2022 Schéma Directeur des énergies : 2021- 2022			

Investissement	Projet d'investissement total : 30 millions d'euros	
Subventions		
Freins identifiés	Mouvement anti-éolien sur le territoire - Finalisation du Pacte Fiscal et Financier	
Leviers identifiés	Schéma Directeur des Energies + Pacte Fiscal et Financier	
Retour d'expérience		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	++	L'augmentation de la production éolienne participe à la trajectoire TEPOS	
Adaptation au changement climatique	=		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre annuel de nouveaux mâts éoliens	
Indicateurs de performance	Nombre de GWh produit sur le territoire de source éolienne	

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	-	
Points d'observation		







Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.2 AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.2.11	SOUTIEN À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION PAR LES PARTICULIERS DE CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES BOIS-ÉNERGIE

Contexte

Le bois est une énergie renouvelable présente de manière abondante sur le département de l'Allier et les territoires voisins. Suite au diagnostic Air Énergie Climat et à la concertation menés sur le département, les 11 EPCI ont choisi de développer cette énergie renouvelable et locale tant en augmentant la consommation de bois énergie que sa production (sylviculture, transformation) sur le territoire.

En parallèle, et ce depuis 2007, le Conseil Départemental de l'Allier accompagne financièrement les ménages du département souhaitant changer leur chaudière pour passer au bois énergie.

Objectifs de l'action

- Encourager l'installation de nouvelles chaudières bois
- Traiter 15 à 20 dossiers par an (sans conditions de ressources)
- Accompagner financièrement les particuliers vers une énergie plus durable (conversion du combustible fossile)
- Valoriser la filière bois locale

Descriptif de l'action

Dans le prolongement de son implication historique dans le Plan bois énergie et développement local, et des orientations du PCET de 2013, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide aux particuliers résidant dans l'Allier qui investissent dans des chaudières automatiques bois énergie (plaquettes ou granulés) à silo indépendant, le plus souvent en remplacement de chaudières alimentées par du combustible fossile.

Afin d'aider financièrement la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie, le Conseil Départemental a mis en place des aides à la conversion : un montant de 1500€ maximum pourra être attribué pour l'installation d'une chaudière à plaquettes et 1000€ maximum pour un système à granulés. Des aides pour la main d'œuvre lors de l'installation sont également proposées.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	CDo ₃	
Pilote / Porteur de l'action	CDo ₃	
Partenaires techniques	ADEME	
Partenaires financiers		

Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	En cours	
Calendrier prévisionnel	2020	
Investissement	Sur la base de 20 dossiers : 25 000 € / an	
Subventions	CEE	
Freins identifiés	 Coût d'investissement. Installateurs formés. Filière d'approvisionnement. Espace disponible (accès, stockage). 	
Leviers identifiés	 Evolution du prix des combustibles fossiles. Sensibilité du public aux enjeux environnementaux. Offre technique plus mature. Primes à la conversion, et subventions. 	
Retour d'expérience		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+		
Consommations énergétiques	+		
Qualité de l'air	+	Impact positif si on permet le remplacement de vieilles installations peu performantes (qualité de l'air intérieure)	
Production d'énergie renouvelable	+		
Adaptation au changement climatique	+		
Bénéfice socio- économique	+	Réduction de la facture énergétique des ménages	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en - Nombre de sollicitations de la part des ménages œuvre		
Indicateurs de performance	 Nombre de dossiers traités par an Consommation annuelle de bois énergie par les ménages (ORCAE) 	

3.3. ORIENTATION 3.3: AUGMENTER L'UTILISATION DES ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	3.3 AUGMENTER L'UTILISATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
3.3.1	SENSIBILISER LES CITOYENS ET ACTEURS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE À L'ACHAT D'ÉNERGIE "VERTE"

Contexte

En parallèle d'une augmentation de la production d'énergie renouvelable - c'est à dire de « l'offre » - il s'agit de s'assurer que l'utilisation d'énergie verte augmente également - soit la « demande ».

L'électricité transitant par le réseau national, l'électron produit ou consommé n'est pas traçable. Le raisonnement est le même pour le gaz. En revanche, dans une stratégie visant une autonomie énergétique, il apparaît logique et indispensable d'équilibrer les quantités d'énergies vertes produites d'une part, et les quantités d'énergies vertes consommées d'autre part.

C'est en ce sens que Vichy Communauté vise à développer les différentes solutions permettant d'augmenter le recours à l'énergie verte chez les particuliers et les acteurs économiques :

- Autoconsommation d'énergie décarbonée
- Souscription des contrats auprès de fournisseurs « verts » pour l'électricité et le gaz

Enfin, la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité serait une opportunité concernant le choix de souscrire à des contrats d'énergies vertes. En effet, le risque de dérégulation des marchés conventionnels pourrait être maitrisé par la stabilité, voire la baisse, des coûts de production de l'électricité renouvelable.

Objectifs de l'action

Augmenter le recours aux énergies renouvelables :

- Rédaction d'une fiche-outil d'aide à la décision, et mise à disposition de l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers du territoire
- Souscrire 100% des contrats d'énergie de la collectivité vers des fournisseurs « verts » à l'horizon 2026 pour montrer l'exemple aux communes du territoire (voir fiche action 1.2.1)

Descriptif de l'action

- 1. Rédaction d'une fiche-outil définissant que les contrats « verts » sont des contrats d'énergie vers des fournisseurs qui s'engagent à acheter de l'énergie renouvelable **en gré à gré** (Enercoop, Planète Oui, Ilek, Urban Solar et Plüm) que ce soit pour l'électricité et le gaz. Il s'agira d'éclairer les acteurs, élus et citoyens dans cette démarche vis-à-vis des nombreuses offres opaques.
- 2. Cette fiche-outil sera également un comparatif des différentes technologies décarbonées à diffuser sur le territoire (solaire thermique, bois-énergie, géothermie, réseau de chaleur, etc.) vis-à-vis des solutions fortement carbonées comme le fioul.
- 3. Souscrire l'ensemble des contrats d'énergie de la collectivité vers des fournisseurs « verts » à l'horizon 2026 pour

montrer l'exemple aux communes du territoire en leur présentant le retour d'expérience (méthode, coût, etc.), en lien avec la fiche action 1.2.1 du présent plan d'actions.

4. Communiquer et promouvoir cette solution des contrats d'énergie «verts»

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		E6, SDE 03, Vichy Communauté	
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté	
Partenaires techniques			
Partenaires financiers			
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	■ Non programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Fiche-outil : 2022 Renouvellement progressif des contrats pour atteindre 100% en 2026		
Investissement	Pour les changements de contrats, les fournisseurs d'énergie renouvelable sont en moyenne 15 % plus chers que les fournisseurs historiques (source ENERCOOP)		
Subventions			
Freins identifiés	Augmentation des coûts de fournisseur		
Leviers identifiés	L'augmentation des coûts de fournisseur peut être compensée par une baisse des consommations d'énergie		
Retour d'expérience	Enercoop séduit les collectivités		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	++	Arrêt du soutien financier aux producteurs d'énergie carbonés (énergie fossile) et au profit des producteurs moins carbonés (énergie renouvelable)	
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=	L'action favorise le développement et le soutien des producteurs d'énergie renouvelable, sans qu'ils soient forcément basés sur le territoire	
Adaptation au changement climatique	=		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre • Publication de la fiche-outil sur l'achat d'énergie verte		
Indicateurs de performance	 Pourcentage de contrats d'énergie verte souscrits sur le territoire (à minima sur le patrimoine communautaire voir communal) 	

4. AXE 4: ADAPTER LES PRATIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN

4.1. ORIENTATION 4.1: ANTICIPER LES ENJEUX ASSOCIES AUX PROBLEMATIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU
Fiche action n°	Nom de l'action
4.1.1	GESTION QUANTITATIVE : PROJET DE TERRITOIRE DE LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT ALLIER AVAL

Contexte

Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys. Ces deux ressources en eau représentent la première ressource en eau des Départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, l'irrigation agricole et l'industrie.

Les études exploratoires sur le changement climatique conduites par l'Etablissement Public Loire (EPL), gestionnaire du barrage de Naussac, indiquent à l'horizon 2070 une importante baisse prévisible des débits d'étiage de l'Allier et une diminution des capacités de recharge des ressources souterraines. (https://www.eptb-loire.fr/changement-climatique-barrages/).

Au regard des premiers effets du changement climatique qui semblent depuis cinq ans se confirmer, la diminution du niveau des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable inquiète les collectivités gestionnaires (rapport de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin Allier aval : https://sage-allier-aval.fr/changement-climatique/).

Les perspectives d'augmentation des besoins pour l'irrigation et le maintien des prélèvements actuels pour les industriels tendent à justifier l'émergence de conflits pour le partage des ressources en eau.

Ainsi, dans le cadre de l'instruction du Gouvernement de mai 2019, l'État a sélectionné le bassin Allier aval comme territoire prioritaire à la mise en place d'un Projet de Territoire de Gestion des Eaux (PTGE).

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier aval engagée depuis janvier 2019, à la mise en œuvre d'une étude de gestion quantitative de ressources en eau du bassin Allier aval, dite « HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat » porte la gouvernance de ce dispositif en fort partenariat avec les services de l'Etat. Les éléments techniques constituant le futur PTGE sont étudiés dans le cadre de l'HMUC.

https://www.eptb-loire.fr/hmuc-sage-allier/ https://sage-allier-aval.fr/ptge-du-bassin-allier-aval/

Objectifs de l'action

A travers un dialogue territorial, informer les collectivités et les acteurs du territoire des enjeux liés aux ressources en eau du bassin Allier aval et définir une stratégie d'anticipation des impacts du changement climatique pour rendre plus résilients les activités socio-économiques dépendantes de ces ressources en eau.

Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel sur 6 ans.

Descriptif de l'action

Voici les différentes phases d'élaboration du PTGE :

- Réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique;
- ♦ Identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau pour le bassin Allier aval ;
- Identifier une stratégie à long terme pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources, en bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un suivi des fonctionnements des ressources en eau, la définition de volume prélevables, des objectifs d'économie d'eau;
- Retenir un programme d'actions opérationnel à court terme (6 ans) basé à partir d'évaluations proportionnées, notamment économiques et financières avec un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- Mettre en place les actions retenues ;
- Suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		CLE du SAGE Allier Aval	
Pilote / Porteur de l'action		CLE du SAGE Allier Aval	
Partenaires techniques		Membres de la CLE du SAGE Allier aval	
Partenaires financiers		Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat fond FNADT	
	Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements.		
Calendrier prévisionnel	2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements. 2021 : Diagnostics de l'adéquation des besoins et des ressources disponibles actuellement. Et en projection à 10 ans et 30 ans : identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau. 2022 : Définition des volumes prélevables et stratégie d'anticipation à long terme pour une gestion durable des ressources en eau. 2023 : Définition et mise en œuvre du programme d'actions opérationnel sur 6 ans.		
Investissement			
Subventions	Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat (fonds FNADT).		
Freins identifiés			
Leviers identifiés			
Retour d'expérience			

Bénéfices environnementaux de l'action			
Type d'impact Précisions (Négatif/Nul/Positif)			
Émissions de GES	=		

Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Rendre plus résilient le territoire en fixant une stratégie d'adaptation de la gestion des ressources en eau aux impacts du changement climatique.
Bénéfice socio- économique	+	Maintenir les activités dépendantes de la ressource en eau sur le territoire ainsi que leurs rentabilités. Maintenir une quantité d'eau suffisante et de qualité pour alimenter en eau potable les populations alimentées par les ressources en eau du bassin Allier aval Faire des économies d'eau va générer des économies financières

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre Validation de la stratégie et du programme d'actions de 6 ans du PTGE par la CLE du SA Allier aval		
Indicateurs de performance	Volume d'eau économisé Nombre de jours avec des restrictions d'usages de prélèvements en eau	







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU
Fiche action n°	Nom de l'action
4.1.2	PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ALLUVIAUX, DE LEUR DYNAMIQUE FLUVIALE ET DE LEURS NAPPES ALLUVIALES

Contexte

Le département de l'Allier est riche de cours d'eau s'écoulant sur des alluvions qui offrent de vastes nappes alluviales, précieuses pour leurs importantes réserves d'eau qui trouvent places entre les sédiments (sables, galets...), alimentant notamment plus des deux tiers des habitants de l'Allier en eau potable et constituant une ressource pour de nombreux usages dont l'usage agricole.

Ces cours d'eau, en premier lieu l'Allier, la Loire, la Besbre, la basse Sioule, le Cher..., sont des cours d'eau mobiles, c'est-à-dire que leur dynamique fluviale préservée induit un déplacement incessant de leur cours dans la plaine alluviale. Cette dynamique fluviale se traduit par une érosion des terres riveraines, dont une grande partie s'exerce sur le domaine public fluviale de l'Allier ou de la Loire mais également des parcelles agricoles riveraines. Les propriétaires riverains pourraient être tentés de protéger les berges pour limiter cette érosion. Aujourd'hui encadrées réglementairement, ces protections de berges se sont révélées préjudiciables à la préservation de la nappe alluviale et au volume d'eau qu'elle peut accueillir. En effet, si la rivière qui s'écoule en zone alluviale ne peut plus éroder ses berges, elle surcreuse son lit, aussi meuble que ses berges, s'enfonçant dans les alluvions et réduisant le volume de la nappe par effet de « chasse d'eau ». Aussi, des dispositifs publics, portés par le CEN Allier, existent aujourd'hui pour permettre l'acquisition amiable des terrains touchés par l'érosion, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires. Des partenariats avec les éleveurs locaux sont mis en place sur ces parcelles pour permettre le maintien d'une activité pastorale aux abords du cours d'eau.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique où la question du stockage de l'eau devient une question majeure, les nappes alluviales présentent de nombreux avantages :

- ❖ à l'abri du soleil, elles ne sont pas soumises à l'évaporation
- souterraines, elles ne nécessitent pas de dégager des emprises sur des surfaces agricoles
- le processus d'infiltration à travers les alluvions assure une filtration des eaux, contribuant à une amélioration de la qualité des eaux (notamment l'eau potable extraite de la nappe ne nécessite que très peu de traitements)

L'enjeu de préservation de la dynamique fluviale des cours d'eau alluviaux du département est aujourd'hui reconnu et jugé primordial pour :

- Préserver l'importante ressource en eau contenu dans les nappes alluviales
- Préserver la mosaïque de milieux naturels et la biodiversité générée par les déplacements incessants du cours d'eau
- Préserver le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobile et les espaces récréatifs associés

Objectifs de l'action

Préserver voire restaurer la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires du département pour :

- Préserver voire augmenter la capacité de stockage en eau des nappes alluviales.
- Préserver voire restaurer la mosaïque de milieux naturels : vivier de biodiversité et contribuant au stockage du carbone (milieux prairiaux, forêts alluviales).

Préserver et valoriser le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobiles et les espaces récréatifs associés.

Accompagner les usages s'exerçant sur ces territoires pour assurer leur compatibilité :

- Proposer un dispositif d'acquisition des parcelles situées au sein de l'espace de mobilité du cours d'eau, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires pour le maintien de cet enjeu collectif.
- Développer des partenariats avec les agriculteurs pour :
 - > un maintien ou un retour de l'activité pastorale permettant d'entretenir ces espaces.
 - > un transfert éventuel des cultures situées sur les zones potentiellement érodables.
- Accompagner les collectivités pour une valorisation de ces espaces et des services rendus en termes de ressource en eau, biodiversité, paysages, espaces récréatifs, activité économique (pastoralisme, tourisme...).

Descriptif de l'action

Préservation voire restauration de la mobilité des cours d'eau et de la capacité de la nappe alluviale :

- ❖ Etude de la dynamique fluviale du cours d'eau, inventaires des contraintes potentielles à la mobilité latérale et potentialités de la nappe alluviale associée.
- Animation foncière et acquisition amiable de parcelles situées au sein de l'espace de mobilité, susceptibles d'être érodées.
- Potentiels travaux de désenrochements sur des zones à faible enjeu, identifiées comme majeure pour redynamiser la mobilité latérale et améliorer la capacité de stockage de la nappe alluviale.
- Partenariat avec les agriculteurs pour :
 - maintien voire retour du pâturage pour entretien des zones prairiales.
 - > éventuel transfert de cultures en dehors de l'espace de mobilité.
- Sensibilisation des habitants et usagers aux enjeux liés à la dynamique fluviale, par une approche croisée des patrimoines naturels et historiques.
- Valorisation in situ sur quelques sites ciblés des services rendus par la dynamique fluviale de ces cours d'eau et la nappe alluviale.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		CEN Allier	
Pilote / Porteur de l'actio	n	CEN Allier	
Partenaires techniques		Collectivités, SAFER, Chambre d'agriculture, SIVOM	
Partenaires financiers		Agence de l'eau, Conseil régional, Europe, Etat, Département	
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Allier: actions mises en œuvre depuis la fin des années 1990, via des programmes d'actions successifs, dont le dernier le Contrat territorial Val d'Allier Alluvial (2015-2020), Natura 2000 et le projet « Sur les traces de l'Allier, histoire d'une rivière sauvage » (2005-2015) pour le volet sensibilisation. Loire: actions plus ponctuelles sur la Loire, via Natura 2000. Projet de contrat territorial en cours de préfiguration par le CEN Allier et le CEN Bourgogne. Besbre: aucunes actions engagées. Souhait de mettre en place un contrat territorial ou contrat vert et bleu avec les EPCI concernées (travail d'exploration réalisé en 2020 par le CEN Allier en lien avec les EPCI concernées). Sioule: Contrat territorial et Natura 2000 mais peu d'actions mises en œuvre en faveur de la dynamique fluviale à ce jour. Cher: Contrat territorial en préfiguration, peu d'action en faveur de la dynamique fluviale à ce jour.		
Calendrier prévisionnel	Nécessité de poursuivre les actions sur l'Allier et d'impulser ces actions sur les autres cours d'eau au plus tôt, suivant l'impulsion et le relais possible des EPCI concernés.		
Investissement	Acquisition de parcelles au sein de l'espace de mobilité. Transfert foncier pour déplacer des cultures situées aux abords des cours d'eau mobiles. Aménagement de sites d'accueil pour valorisation des atouts de ces cours d'eau.		

Subventions	Mobilisables auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe, de l'Etat, des collectivités locales (Région, Département, EPCI).
Freins identifiés	Impulsion des actions sur des territoires encore non identifiés par les pouvoirs publics. Actions inscrites sur le long terme, notamment pour permettre les acquisitions amiables.
Leviers identifiés	Actions profitant à plusieurs enjeux identifiés : stockage d'eau, stockage carbone, préservation de la biodiversité, intérêts socio-économiques (soutien à l'activité pastorale, identité paysagère du territoire, éco-tourisme).
Retour d'expérience	30 ans d'actions sur le Val d'Allier Bourbonnais.

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+	Préservation voire augmentation du stockage d'eau par les nappes alluviales. Préservation voire restauration des milieux naturels caractéristiques, jouant un rôle pour le stockage carbone, la filtration des eaux, riche en biodiversité, paysage identitaire, espace récréatif et d'accueil d'activité de pleine nature.	
Bénéfice socio- économique	+	Préservation voire développement d'usages économiques : activités pastorales, activités de loisirs, valorisation identitaire et touristique du territoire.	

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en ceuvre - Préservation voire restauration de la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires Augmentation de la capacité de stockage en eau des nappes alluviales.			
Indicateurs de performance	- Nombre de parcelles acquises par an. - Nombre de travaux de désenrochements réalisés par an. - Nombre et type de sensibilisations du grand public réalisées par an.		







Axe stratégique	Orientation	
4. ADAPTER LES PRATIQUES	ANTICIDED I EC ENHELIV ACCOCIÉC ALIV	
DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE	4.1 ANTICIPER LES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU	
DEMAIN	PROBLEMATIQUES DE LA RESSOURCE EN LAG	
Fiche action n°	Nom de l'action	
/ 1 2	CRÉATION D'UNE FILIÈRE 'CULTURE BAS INTRANTS' EN	
4.1.3	ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE	

Contexte

Dans le contexte actuel de modification du climat et de la répétition d'épisodes de sécheresse importants ces dernières années, la préservation des ressources en eau potable est un enjeu important à l'échelle du département. Ceci afin de pouvoir garantir une alimentation de la population avec une eau potable en quantité et en qualité suffisante.

Les prévisions indiquent un appauvrissement progressif des ressources sur l'Ouest du département qui sera soutenu par la production des captages situés sur le Val d'Allier et le Val de Loire. La préservation des ressources existantes sur ces deux territoires est donc primordiale pour assurer l'alimentation en eau potable durable de l'ensemble du département.

L'agriculture, par l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires et engrais), peut être à l'origine de phénomènes de pollution diffuse pouvant impacter la qualité de l'eau potable. Il est donc important de pouvoir accompagner l'évolution des pratiques agricoles sur les territoires de captage d'eau potable afin de réduire autant que possible les risques de pollution.

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

L'action nécessite un travail de concertation fort avec la profession agricole (coopératives, négoces agricoles et agriculteurs) afin d'assurer la faisabilité du développement de filières, économiquement durables, répondant aux objectifs de préservation de la qualité de l'eau. Au cours de cette concertation, des cultures soumises à l'étude pour le développement de filières seront identifiées. Il s'agira, pour chaque culture, d'évaluer sa faisabilité technique et son impact économique pour les professionnels agricoles et de vérifier sa compatibilité aux vues des objectifs de préservation et/ou d'amélioration de la qualité des ressources en eau. A l'issue de cette étude, les acteurs pour le développement des filières seront identifiés et sollicités pour leur structuration.

Descriptif de l'action

Cette action devra être menée en plusieurs étapes de travail avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Elle pourra s'appuyer sur le travail qui va être mis en œuvre sur les territoires de captages prioritaires Grenelle du département de l'Allier dans le cadre du contrat territorial 2020-2022

❖ Identifier des cultures « Bas Niveau d'Intrants » (BNI) à étudier :

Des ateliers d'échange seront organisés avec les agriculteurs, coopératives et négociants agricoles pour déterminer les cultures BNI qui pourraient éventuellement être développées sur le territoire. Sur les captages prioritaires Grenelle, les cultures suivantes ont déjà été identifiées par les professionnels agricoles : Soja, Chanvre, Miscanthus, cultures intermédiaires à vocations énergétiques (CIVE), blé sous cahier des charges « bas impact »,

Réaliser une étude filière pour déterminer les potentialités de développement des cultures BNI identifiées :

Pour chaque culture identifiée, il sera nécessaire d'évaluer son potentiel de développement via la réalisation d'une étude filière. Cette étude permettra de déterminer la faisabilité technique et financière de ces cultures pour les agriculteurs en terme de pratiques agricoles, d'investissements matériels et de potentiel de production. Elle étudiera aussi l'impact potentiel de la culture sur la ressource en eau et enfin les débouchés existant et potentiels avec les investissements à prévoir pour la pérennisation économique de la filière. Le but étant d'assurer une rémunération suffisante de ces filières pour les agriculteurs afin d'assurer leur développement.

Structurer les filières autour des cultures BNI sélectionnées suite à l'étude :

Accompagner les agriculteurs, les coopératives et négociants agricoles pour permettre le développement des filières retenues suite à l'étude. Cette étape passera par la définition des volumes de production (et donc de surface à implanter), des modalités de rémunération, la création de label éventuels et la communication auprès de la population.

Pilotage de l'action					
Rédacteur de l'action		Chambre d'Agriculture de l'Allier et Symbiose Allier			
Pilote / Porteur de l'action		Chambre d'A	griculture de l'Allio	er, SMEA, Syndicats	producteurs d'eau
Partenaires techniques		Chambre d'Agriculture Allier, coopératives et négociants agricoles du département de l'Allier, agriculteurs			
Partenaires financiers		Agence de l'E	au Loire-Bretagne	2	
	Mise en	œuvre de l'a	ction		
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		□ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Études en réalisation, lancement des tests espérés courant 2021.		2021.		
Investissement					
Subventions					
Freins identifiés	Complexité de l'action.				
Leviers identifiés	Agriculteurs cultivant déjà des cultures à « Bas Niveau d'Intrants ».				
Retour d'expérience	Démarches mises en œuvre sur quelques territoires de captages au niveau national.				

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+	Moins de produits phytosanitaires en engrais de synthèse utilisés.	
Consommations énergétiques	=	Moins de passage d'outils d'épandage mais plus de passage d'outil de désherbage mécanique	
Qualité de l'air	+	Moins d'émissions de particules fines et de produits phytosanitaires	
Production d'énergie renouvelable	+	Développement de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique avec des unités de méthanisation. Développement du miscanthus pour la production de granulés ou plaquette pour des chaudières à bois.	
Adaptation au changement climatique	+	Aider à la préservation des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation future du département lors de sécheresses. Accompagner la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les productions pour limiter l'impact des accidents culturaux liés au climat.	

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de réunions du groupe de travail organisées. Nombre de filières étudiées. 		
Indicateurs de performance	 Surface engagée. Taux de résidus de phytosanitaires et de nitrates dans l'eau des captages. Nombre de filières structurée par an. 		







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU
Fiche action n°	Nom de l'action
4.1.4	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS L'OPTIMISATION DES USAGES EN EAU POTABLE

Contexte

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) a été créé en 1992 pour réaliser le schéma de sécurisation des eaux au niveau départemental. En effet, l'objectif principal du SMEA est de sécuriser la ressource en eau potable pour ses adhérents (soit tous les EPCI du département à l'exception de Moulins Communauté qui a fait le choix de ne pas adhérer au SMEA). Pour cela, le syndicat agit sur l'aspect quantitatif mais est aussi amené à travailler sur l'aspect qualitatif. Les travaux menés visent à pallier les risques de sécheresse, aux risques de pannes... Pour mener à bien ces missions, le SMEA assure la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités. L'exploitation des travaux réalisés est, la plupart du temps, gérée par les collectivités concernées.

Une autre mission du SMEA est le suivi et la sécurisation des captages dits prioritaires (des captages dont l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires doit être suivi et qui sont stratégiques par rapport à la population desservie).

Par ailleurs, le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement concernant la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

En effet, la disponibilité en eau sera mise à mal avec le changement climatique, avec un effet de ciseau entre une demande qui augmente (pour l'agriculture par exemple), et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînant une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une baisse des réserves en eau du sol. La question de la raréfaction de la ressource en eau et de sa préservation est donc un élément incontournable à prendre en compte dans les réflexions d'aménagement pour l'alimentation en eau potable.

Objectifs de l'action

Poursuivre les programmes de sécurisation en eau potable engagés sur le département de l'Allier depuis 30 ans, afin de tenter de limiter l'impact dû au changement climatique.

Descriptif de l'action

- Mise en œuvre d'un nouveau « schéma départemental de sécurisation en eau potable ». Il sera nécessaire de continuer le travail avec les collectivités adhérentes en leur proposant une assistance à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de l'eau potable sur leur territoire (pose de canalisations pour les interconnexions, végétalisation sur des stations de traitement des eaux usées, adaptation de stations de pompage, création et raccordement de stations de traitement des eaux, ...)
- La stratégie passe par une optimisation des ressources existantes, la recherche de nouvelles ressources et un renforcement des maillages d'interconnexions entre les bassins versants de la Loire, de l'Allier et du Cher, sachant que le bassin du Cher est celui qui présente le plus de risques de pénurie.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) et SDE03	
Pilote / Porteur de l'action		SMEA	
Partenaires techniques			
Partenaires financiers		Conseil Départemental 03 / Agence de l'Eau Loire Bretagne	
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	L'étude de révision du « schéma départemental de sécurisation en eau potable » est achevée et a été validée en 2020.		
Calendrier prévisionnel	Une planification de travaux est programmée par ordre de priorité pour les 20 prochaines années.		
Investissement	150 millions d'euros HT.		
Subventions	L'agence de l'eau Loire Bretagne prévoit un appel à projet avec des conditions d'éligibilité allégées concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le dépôt des demandes d'aides se fait en deux séquences avec deux dates limites de dépôt de dossier : 1er octobre 2020 et 31 mars 2021. https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/alimentation-eau-potable.html		
Freins identifiés	Coût prévisionnel des investissements très conséquent.		
Leviers identifiés	 Nouveaux financements à mettre en place. Partenariat avec les départements limitrophes de l'Allier. 		
Retour d'expérience	Les interconnexions de secours mises en place dans le département depuis 30 ans ont déjà permis de solutionner et pallier de nombreuses crises (sécheresses, pollutions, pannes diverses sur réseaux).		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+		

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 Réalisation des démarches de protection des points de captage. Mise en place de recherche de nouvelles ressources. Réalisation des travaux planifiés par an (en pourcentage).
Indicateurs de performance	 Nombre de maillage d'interconnexions entre les bassins versants renforcés par an.







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LES ENJEUX ASSOCIÉS AUX PROBLÉMATIQUES DE LA RESSOURCE EN EAU
Fiche action n°	Nom de l'action
4.1.5	AUGMENTER LA RÉUTILISATION DE L'EAU DE PLUIE DANS LES BÂTIMENTS

Contexte

La disponibilité en eau sera mise à mal avec le changement climatique, avec un effet de ciseau entre une demande qui augmente, notamment en agriculture, et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînant une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une diminution des réserves en eau du sol.

Selon les données de Météo-France, la comparaison du cycle annuel d'humidité du sol sur l'Auvergne entre la période de référence climatique 1961-1990 et les horizons temporels proches 2021-2050 ou lointains 2071-2100 (selon un scénario SRES A2) montre un assèchement important en toute saison.

Ainsi, il est important de chercher à s'adapter à l'évolution de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique.

Objectifs de l'action

- * Étudier la possibilité de la récupération des eaux de pluies dans les bâtiments
- Création d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales

Descriptif de l'action

- Favoriser la récupération et l'utilisation des eaux de pluies dans les bâtiments
 - > Communiquer auprès des particuliers sur les récupérateurs d'eau de pluie, les plantes moins consommatrices d'eau pour les jardins, et le paillage.
 - > Récupérer les eaux de pluies sur les bâtiments de la collectivités pour différents usages :
 - Entretien des espaces verts, arrosages
 - Voiries
 - Sanitaires
 - Incendies
 - > Observer et exploiter les connaissances et les retours d'expérience obtenus dans d'autres pays dont les conditions climatiques actuelles seront bientôt les nôtres.
 - > Mise en place d'un livret de communication
- Création d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales

Le service Assainissement de Vichy Communauté joue un rôle majeur sur la question des eaux pluviales. Elles nécessitent le

développement de techniques dites « alternatives » pour :

- Préserver la ressource en eau, en favorisant l'infiltration au plus près de là où la pluie tombe,
- Limiter les rejets directs, concentrés et rapides dans les cours d'eau (risque inondation)
- Préserver la qualité des milieux aquatiques par phytoremédiation
- Développer la biodiversité dans les espaces urbains
- Lutter contre les îlots de chaleur en ville

Vichy Communauté a financé la création d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales route de Charmeil à Cusset, après l'élaboration concertée d'un plan d'actions avec le Département (gestionnaire de voirie) et la commune. Le Département s'est engagé à veiller au bon entretien des accotements et fossés, la ville de Cusset a modifié les avaloirs afin de faciliter l'engouffrement des eaux de ruissellement et Vichy Communauté a créé un puit perdu suivi d'un bassin de rétention/infiltration. Ce bassin remplit aujourd'hui son rôle hydraulique : infiltration des eaux pluviales sur place, temporisation et diminution des débits rejetés au Jolan et protection des riverains contre le risque inondation. De plus, le programme de mise en séparatif des réseaux unitaires s'est poursuivi, et c'est ainsi 16 000 m² de surface dont les eaux de ruissellement sont désormais infiltrées ou rejetées au milieu naturel.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		E6, SDEo3, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté		
Partenaires techniques				
Partenaires financiers				
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	□ Non pro	ogrammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Création du bassin : 2019 Végétalisation du site : 2020 Étapes de communication et d'étude sur la récupération des eaux pluviales dans les bâtiments : 2020 - 2026			
Investissement	Non dimensionné			
Subventions				
Freins identifiés	Certaines contraintes sanitaires à étudier pour l'utilisation des eaux de pluie			
Leviers identifiés	Économie de consommation d'eau potable			
Retour d'expérience	Récupération d'eaux de pluie par les bâtiments communaux : <u>Récupération eaux de pluie - Saint André Lez Lille</u>			

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=		

Adaptation au	++	La disponibilité de la ressource en eau est une priorité dans un contexte de changement climatique
changement		
climatique		

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de bâtiments communaux ou communautaire équipés d'un système de récupération de l'eau de pluie
Indicateurs de performance	 Évolution de la consommation d'eau de Vichy Communauté (m3)

4.2. ORIENTATION 4.2: ADAPTER L'AGRICULTURE VERS UN MODELE PLUS DURABLE ET MOINS



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ADAPTER L'AGRICULTURE VERS UN MODÈLE PLUS DURABLE ET MOINS VULNÉRABLE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.2.1	ADAPTATION CULTURALE DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU AP3C

Contexte

L'agriculture occupe une place toute particulière par rapport au climat. Son activité est directement impactée par celui-ci. En Allier, l'agriculture devra s'adapter aux évolutions du climat. Le programme AP₃C (Adaptation culturale des pratiques au changement climatique), dans ses prévisions, fait état d'un cumul de précipitation sensiblement équivalent mais réparti de manière plus hétérogène, lié à une hausse des températures et des risques de gel plus étendus dans l'année. L'été, la variabilité des rendements augmentera. Une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturales devra s'opérer.

Afin de ne plus être seulement dans la réaction face aux aléas et de pouvoir procéder à des choix stratégiques tenant compte des nouvelles évolutions climatiques et de leurs impacts sur les systèmes d'élevage, le programme AP₃C a été élaboré à l'échelle du Massif Central regroupant 11 Chambres d'Agriculture, porté par le SIDAM avec le partenariat de IDELE.

Objectifs de l'action

- Recueillir un nombre suffisant d'informations sur les conséquences locales du changement climatique, permettant d'anticiper celui-ci et d'opérer en amont une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturales
- Cette démarche devrait permettre d'adapter le conseil agricole à la réalité du changement climatique.

Descriptif de l'action

Méthodologie du projet AP3C

Le projet AP₃C a opté pour une approche combinant l'expertise climatique, agronomique et systémique des ingénieurs de 11 Chambres d'agriculture, en lien avec ceux de l'IDELE. Dans le cadre de l'expertise agronomique, l'évolution de 30 Indicateurs AgroClimatiques (IAC) de 1980 à 2050 a été simulée.

L'expertise climatique (par un agro-météorologue) a consisté à établir un ensemble de projections jusqu'à l'horizon 2050 à partir de l'analyse de l'évolution d'un certain nombre de paramètres météorologiques (températures, précipitations, évapotranspirations potentielles (ETP), au pas de temps quotidien sur la période 1980-2015 et sur l'ensemble du Massif Central. Ces projections permettent d'appréhender de manière détaillée les évolutions climatiques attendues sur le territoire. Elles mobilisent les données d'une centaine de stations dans le Massif central et y proposent une analyse fine et localisée de l'évolution climatique.

Pour le futur, un résultat consensuel des modèles présentés dans les rapports du GIEC est utilisé. Ces modèles expriment que, relativement à la tendance des dernières décennies, l'évolution à venir pour une trentaine d'années au moins est :

- premièrement indépendante du scénario d'émission de gaz à effet de serre ;
- secondement au minimum aussi rapide que ce qui a été observé jusqu'ici.

AP3C utilise un générateur stochastique de temps (SWG) pour produire des projections climatiques de nature statistique, point par point. Les projections sont produites jusqu'à l'horizon 2050, classiquement appelé « futur proche ». Ce ne sont pas moins de 10 000 projections qui sont réalisées par station et par paramètre, faisant l'objet d'une approche statistique. Ainsi, la moyenne de plus de 10 000 projections a pu être établie ainsi que les observations effectivement réalisées entre 1980 et 2015,

et ce sur 3 types de paramètres météorologiques quotidiens :

- l'évapotranspiration potentielle (ETP),
- les températures (T)
- les précipitations (RR).

La conception des projections d'Indicateurs AgroClimatiques (IAC) dans le cadre d'AP₃C, fait appel à ces projections climatiques.

Des adaptations proposées à l'échelle parcellaire et à l'échelle du système d'exploitation - expertise systémique

Le projet AP₃C allie une triple expertise climatique, agronomique et systémique. La troisième expertise a pour ambition d'étudier l'impact du changement climatique à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité. L'objectif de cette approche systémique est de scénariser l'évolution d'un certain nombre de cas types à l'horizon 2050. Dans AP₃C, cette expertise est la combinaison d'une approche dite « de terrain » valorisant l'expérience des agriculteurs, et d'une approche « à dire d'experts », conduite en partenariat avec les instituts techniques et qui fait appel, entre autres, aux techniciens des Chambres d'agriculture, aux ingénieurs références des Chambres d'agriculture et aux animateurs réseaux de l'IDELE.

De nouveaux indicateurs seront proposés :

Écoulement en période de recharge hivernale	Somme d'écoulements (mm) entre le 01/10 et le 30/05
Estimer la valorisation des apports d'azote sur céréales en début de printemps, autour du stade épi 1 cm	Cumul de pluviométrie (mm) entre le 01/03 et le 10/04
Estimer la réussite d'implantation de cultures intermédiaires/ dérobées après récolte des céréales	Nb de jours avec RFU > 10 mm sur la période 10 /07 au 20/08
Possibilité de travailler un sol (besoin de pluies) derrière récolte céréales ou pour implantation colza// prairie temporaire	Date à laquelle on atteint un cumul P>30 mm, à partir du 1er août
Estimer le potentiel de pousse des prairies au printemps	Proportion de jours avec stress hydrique >50% entre 400°J et 800° J
Estimer la disponibilité de la ressource fourragère sur l'automne	Nombre de jours où RFU >0 mm entre J1 (= à partir du 15 août quand RFU> 25 mm) et J2 (= 1er jour ou Tn<-5°C)

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		Chambre d'agriculture de l'Allier		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Chambre d'agriculture de l'Allier		
Partenaires techniques		IDELE		
Partenaires financiers		Conseil Régional, CasDAR,		
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	□ Non pro	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel				
Investissement				
Subventions				
Freins identifiés	Lourdeur de la démarche			
Leviers identifiés	Nécessité pour assurer la pérennité de la profession			
Retour d'expérience				

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques		
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio- économique		

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action
Indicateurs de performance	- Surface de parcelle adaptée







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ADAPTER L'AGRICULTURE VERS UN MODÈLE PLUS DURABLE ET MOINS VULNÉRABLE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.2.2	EXPERIMENTATION D'ELEVAGES BAS CARBONE

Contexte

L'élevage est la production agricole dominante dans le département de l'Allier, et c'est un fort contributeur en terme d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cependant, l'élevage a la particularité de pouvoir compenser ses émissions en stockant ces GES, et notamment le carbone, dans le sol sous forme de matière organique. Premier support de l'activité agricole, le sol est également un réservoir de carbone dont la préservation est importante pour une action efficace sur le climat.

Les principales pertes de carbone sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles qui peuvent maintenir, augmenter ou réduire la matière organique du sol. Les pratiques des exploitations sont à la base de la réflexion à mener pour maintenir voire augmenter le stockage du carbone. La couverture des sols, les haies et bandes enherbées, la gestion des prairies, les techniques culturales, la fertilisation organique et la restitution de résidus au sol sont des exemples de techniques pouvant influer sur ce stockage.

Ces pratiques sont à mettre en relation avec l'optimisation de la production dans les élevages (kg de lait ou kg de viande produits/ha), afin de limiter l'impact de ces GES de ces productions tout en maintenant un tissu économique performant et essentiel pour notre territoire.

Sur le département de l'Allier, les prairies représentent près de 74 % de la SAU et les cultures représentent un peu plus de 26 % de la SAU.

Objectifs de l'action

Après réalisation d'un diagnostic à l'échelle de l'exploitation afin de mesurer le bilan des émissions et du stockage de ces GES (outil CAP2ER), il sera nécessaire de proposer des actions à mettre en œuvre dont, pour l'élevage :

- la gestion optimale des prairies, qu'elles soient permanentes ou temporaires (les espèces et variétés adaptées au contexte pédoclimatique, aux animaux concernés, la fertilisation, la gestion du pâturage, les techniques de récolte,...).
- La gestion des haies (entretien, replantation, espèces, valorisation, ...).
- La réflexion sur l'alimentation optimale des animaux.
- L'atteinte de l'autonomie alimentaire et protéique (en définissant quelles sources de protéine, ...).
- L'amélioration de l'efficacité des couverts végétaux.
- L'augmentation de la part de l'herbe dans la ration (quantité et qualité).
- L'optimisation du temps d'engraissement des réformes et la réduction des UGB (unités de gros bétail) improductifs. Pour rappel, l'UGB est l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. Il existe 4 types d'UGB différents avec tables et coefficients associés selon l'utilisation souhaitée.

Descriptif de l'action

Dans un premier temps, il s'agit d'établir des diagnostics des exploitations pour améliorer les résultats techniques et économiques et voir les évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

Des propositions d'amélioration de la sélection des couverts végétaux seront réalisées afin de diminuer les besoins en eau par des expérimentations sur plusieurs années.

Dans un but d'amélioration de la génétique des cultures et fourrages, une meilleure résistance au stress hydrique et l'optimisation de la valeur alimentaire (réduction des charges pour les exploitants), des expérimentations pourront être mises en place sur plusieurs années.

Divers autres propositions pourront être mises en place comme :

- augmenter la part de légumineuses dans l'assolement;
- augmenter la durée de vie des prairies par une meilleure gestion;

La montée en compétence des exploitants sera également une priorité grâce à plusieurs formations qui seront proposées :

- formations sur le pâturage tournant;
- expérimentations et formations sur l'intérêt des méteils ;
- formations sur la gestion et l'entretien des haies pour une meilleure valorisation;
- développer l'outil InfoPrairie.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	le l'action Chambre d'Agriculture 03	
Pilote / Porteur de l'actio	n	Chambre d'Agriculture 03
Partenaires techniques		Idele, Arvalis, Fermes expérimentales, Mission Haie, OP,
Partenaires financiers		
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	En cours	
Calendrier prévisionnel	2021 - 2024 pour la première phase d'expérimentation	
Investissement	½ ETP + investissement de suivi (estimé à entre 10 et 20k€/an)	
Subventions		
Freins identifiés	Manques de moyens financiers ?	
Leviers identifiés	Expérimentations concrètes pouvant permettre le retour d'expérience et l'adaptation des pratiques agricoles pour l'amélioration de l'empreinte carbone des exploitations	
Retour d'expérience		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+		
Consommations énergétiques	+	Meilleure gestion pourrait permettre de limiter les charges (fertilisants, concentrés,)	
Qualité de l'air	+		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+		

Bénéfice	socio-	+	L'autonomie = argument pour vente.
économique			

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action.
Indicateurs de performance Nombre d'hectares concernés et typologie.	







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ADAPTER L'AGRICULTURE VERS UN MODÈLE PLUS DURABLE ET MOINS VULNÉRABLE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.2.3	FACILITER LA REPRISE AGRICOLE ET L'ACCÈS AU FONCIER POUR DE NOUVEAUX AGRICULTEURS

Contexte

Terre de Liens est une association créée 2003 afin d'enrayer la déprise agricole et d'aider les agriculteurs à faire face aux risques actuels alimentaires, sanitaires, climatiques (notamment via la ressource en eau), en se mobilisant et en agissant sur le terrain.

Grâce à des outils innovants, l'action consiste à limiter voire réduire la disparition des terres (domaines agricoles vacants ou non repris, urbanisation, etc.) et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouveaux agriculteurs.

Objectifs de l'action

- Agir sur le foncier agricole ;
- Faciliter l'installation d'agriculteurs ;
- Faciliter la mise en place de ventes directes et de circuits courts;
- Préserver la vocation agricole et nourricière de la terre ;
- Lutter contre l'émiettement des terres agricoles ;
- Inciter les collectivités locales à :
 - créer des régies agricoles ;
 - augmenter les surfaces agricoles dans le plan local d'urbanisme;
 - la reprise des biens vacants ou sans maître ainsi que des terres incultes ou manifestement sous-exploitées;
 - co-construire avec les citoyens, les acteurs agricoles, économiques, associatifs, institutionnels;
 - s'impliquer en faveur d'une agriculture locale et de qualité, de la transition agricole en préservant la biodiversité, en créant de l'activité économique durable, en facilitant l'accès à une alimentation saine ;
 - acquérir des terres dispersées puis à les échanger avec d'autres propriétaires afin de créer une entité agricole cohérente de parcelles regroupées.
- Préserver et partager la terre ;
- Préserver la ressource en eau en évitant les pollutions d'origine agricole telles que les pesticides ou les nitrates et donc éviter de dépenser les fonds publics en dépollution de l'eau.

Descriptif de l'action

Agir sur le foncier agricole

L'association Terre de liens acquiert, par l'achat, la donation ou le leg, des terres ensuite mises en location longue durée aux agriculteurs respectant un certain cahier des charges (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique). A la fin de l'activité d'un agriculteur, ces mêmes terres sont relouées par la suite à d'autres agriculteurs. Il s'agit ici d'aider à l'installation de nouveau agriculteurs en les déchargeant de l'achat foncier, frein majeur en raison du coût élevé de ces surfaces agricoles.

Sensibiliser les citoyens aux enjeux agricoles

Par l'utilisation de l'outil PARCEL (pour une alimentation résiliente citoyenne et locale), développé par Terre de Liens, le principe est d'amener les citoyens ainsi que les divers acteurs d'un territoire à se projeter dans le concret en constatant le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation, en jouant sur :

- Le nombre de personnes concernées
- Ce qu'elles mettent dans leur assiette
- Comment cette nourriture a été produite

Cet outil permet de s'interroger sur les questions telles que :

- comment agir en faveur d'une alimentation relocalisée?
- combien d'hectares agricoles faut-il pour nourrir une commune et/ou un territoire?
- quels impacts nos assiettes ont-elles sur les émissions de gaz à effet de serre, la destruction de la biodiversité, la déforestation importée?

	Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		Terre de Liens Auvergne		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Terre de Liens Auvergne		
Partenaires techniques				
Partenaires financiers				
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	□ Non pro	grammé 🗆 Programmé 🔳 En cours 🗆 Terminé		
Calendrier prévisionnel	En attente de nouvelles demandes de la part de collectivités.			
Investissement				
Subventions				
Freins identifiés				
Leviers identifiés	La Chambre d'Agriculture tient un répertoire départemental des exploitations à céder, qu pourrait être utilement valorisé			
Retour d'expérience				

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Circuits courts
Consommations énergétiques		Peu d'usage de gros matériels agricoles
Qualité de l'air	+	Idem
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	En fonction des projets mis en œuvre et du paysage Préservation de la ressource en eau

Bénéfice	socio-	+	Bénéfice santé : consommation de produits plus sains
économique			

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de collectivités travaillant avec Terres de Lien	
Indicateurs de performance	 Nombre d'agriculteurs "locataires" de l'association ou surface associée Nombre d'atelier de sensibilisation Grand public organisés 	







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ADAPTER L'AGRICULTURE VERS UN MODÈLE PLUS DURABLE ET MOINS VULNÉRABLE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.2.4	AGIR SUR LA PRÉSENCE D'AMBROISIE EN MILIEU AGRICOLE

Contexte

La pollution aux particules est de plus en plus mise en avant par de nombreux organismes. Les polluants atmosphériques sont multiples, mais la Chambre d'Agriculture de l'Allier a décidé de se concentrer sur la lutte contre l'ambroisie.

Avec son pollen très allergisant, cette plante envahissante est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). Les activités humaines sont les principales sources de dispersion (transport de terre avec graines, déplacements engins agricoles) des graines qui sont viables plusieurs décennies.

Depuis 2005, dans l'Allier, un arrêté préfectoral oblige l'élimination de la plante avant sa floraison pour tous propriétaires et occupants de terrains infestés.

La limitation de la propagation et de la dispersion des graines peut être assez lourde en termes de temps. En effet, la plante doit être éliminée :

- par l'arrachage avant floraison (pour les petites surfaces).
- par un fauchage (à 10cm), de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août (sur les grandes surfaces).
- en empêchant son installation par une végétalisation avec des plantes non allergisantes.
- en s'assurant que les mélanges pour oiseaux achetés ne contiennent pas de graines d'ambroisie (à passer au tamis).
- en manipulant l'ambroisie avec un équipement de protection adapté (gants et masque contre les pollutions et pollens).

Toutes ces bonnes pratiques doivent être présentées et rappelées aux professionnels de l'agriculture qui peuvent être en contact avec ces particules et qui jouent donc un rôle majeur dans leur limitation.

Objectifs de l'action

Agir sur la présence d'ambroisie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité).

- * Réflexion sur les techniques culturales avec l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, quand cela est possible (techniquement, économiquement, ...).
- Expérimentation sur les variétés clearfield, qui sont des variétés végétales tolérantes à des herbicides (VTH) obtenues par sélection classique, mutagenèse ou transgénèse afin de simplifier les opérations de désherbage.

- Sensibiliser le monde agricole à la problématique de gestion (lutte mécanique et chimique, intercultures, nettoyage des engins), et aux techniques culturales (faux semis, déchaumage, date de semis etc).
 - > Publication d'une plaquette régionale à destination des agriculteurs.
 - ➤ Publication du bulletin "A vos cultures".
 - > Réalisation de conseils en individuel.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		Chambre d'agriculture 03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action		Chambre d'agriculture 03
Partenaires techniques		- L'IDELE (Institut de l'Elevage à Aubière). - La FREDON Auvergne a en charge l'animation régionale de la lutte contre l'ambroisie. https://www.fredon-auvergne.fr/-Lutte-contre-l-ambroisiehtml
Partenaires financiers		Conseil Régional, CasDAR,
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	En cours	
Calendrier prévisionnel	Sur toute l	a durée du PCAET : 2020 - 2026
Investissement	Coûts de c	ommunication - 1000€ par an
Subventions	-	
Freins identifiés	Difficultés de faire changer les pratiques	
Leviers identifiés	Véritable prise de conscience ces dernières années	
Retour d'expérience	L'AMBROISIE Reconnaître L'AMBROISIE Une plante DANGEREUSE pour la santé Une plante DANGEREUSE pour la santé Plantale Signes particuliers Une plante DANGEREUSE pour la santé - Signes particuliers - Signes particuliers - Signes particuliers - Inculte du même vert sur les doux faces e pour la santé - pour d'adour quand on la froisse dans les mains - Son aspect aux différents stades - Son aspect aux différents stades - Risques de confusion - Risq	

Tout propriétaire, locataire, exploitant, gestionnaire, ayant droit ou occupant à quelque titre que ce soit un terrain bâti ou non bâti doit entretenir ce terrain en y pratiquant un entretien à la fois régulier et adapté, de nature à empêcher la prolifération des pieds.

Il convient de consulter le guide intitulé « Guide de gestion de l'ambroisie à feuille d'armoise) : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambroisie-2.pdf

Il existe également un recueil d'expériences de gestion de l'ambroisie à feuille d'armoise en contexte agricole :

https://solidarites-

sante.gouv.fr/IMG/pdf/recueil_d_experiences_de_gestion_de_l_ambroisie_en_contexte_agricole.pdf





Source: https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiquesphysiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/article/commentlutter-contre-l-ambroisie

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	+		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	=		
Bénéfice socio- économique	+		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Sensibilisation du monde agricole au problématique de gestion et aux techniques culturales. Nombre d'articles publiés dans le bulletin "à vos cultures" par an. 	
Indicateurs de performance	 Nombre de variétés clearfield expérimentées par an. Nombre de conseils individuels réalisés par an, sur la thématique de l'ambroisie. 	

4.3. ORIENTATION 4.3: RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES	
DU TERRITOIRE AU	4.3 RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
CLIMAT DE DEMAIN	
Fiche action n°	Nom de l'action
121	VALORISER LE RÔLE DE L'ÉLEVAGE POUR LE STOCKAGE
4.3.1	CARBONE, LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉCONOMIE

Contexte

Les milieux naturels herbacés du département de l'Allier sont en grande partie des milieux semi-naturels ayant évolué avec les activités humaines et dépendant notamment de l'activité pastorale. La consommation de viande est actuellement fortement décriée dans les médias, faisant état d'impacts négatifs liés notamment à l'élevage industriel ou international.

L'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais est pourtant primordiale pour le maintien de nos paysages et de leur biodiversité. Sans élevage, les prairies laisseront place exclusivement à des cultures ou des boisements, provoquant une disparition importante des espèces liées à ces milieux herbacés, très divers (prairies naturelles, zones humides, pelouses sèches...). Ces infrastructures naturelles jouent par ailleurs un rôle important pour le stockage du carbone dans les sols, pour la filtration des eaux et pour la régulation des événements climatiques extrêmes.

Ainsi, le CEN Allier a souhaité s'investir dans la préservation des prairies, notamment par la valorisation du rôle de l'élevage, activité essentielle pour le maintien de ces espaces.

Objectifs de l'action

- Maintien des prairies naturelles et ainsi préserver leur intérêt économique, social, biodiversité et puit carbone.
- Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais, pour une meilleure reconnaissance par la société.

- Maintien des prairies naturelles en lien avec les éleveurs assurant leur entretien par le pâturage.
 - Les prairies dont la gestion revient au CEN Allier (en proximité de la réserve naturelle du Val d'Allier, et sur tout le territoire du département) font l'objet d'un partenariat sous forme de contrat avec les éleveurs du département. Ce partenariat permet d'une part l'entretien de ces espaces de façon naturelle (présence d'herbivores limitant la fermeture des paysages) et d'autres part offre aux éleveurs des surfaces de pâturage.
 - > A ce jour, de nombreux hectares de prairies sont ainsi gérés en partenariat CEN-Agriculteurs.
 - > Soutien à l'activité d'élevage et à la production de viande locale.
- Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage
 - > Valorisation des bénéfices générés par l'activité pastorale locale sur nos territoires, par des actions médiatiques (presse, visite d'exploitation), des vidéos et supports numériques.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action		CEN Allier
Partenaires techniques		Chambre d'agriculture 03, profession agricole
Partenaires financiers		Europe, Etat, collectivités locales
Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	A construire avec les acteurs agricoles et les collectivités.	
Calendrier prévisionnel	2021 - 2023	
Investissement	¼ ETP CEN + investissement à déterminer	
Subventions	A déterminer	
Freins identifiés	- Discours médiatique discréditant toute forme d'élevage	
Leviers identifiés	 Convergence des intérêts agricoles et naturalistes Réussite de la démarche sur les parcelles actuellement pâturées 	
Retour d'expérience		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+	Maintien de prairies et autres milieux herbacés naturels : - Stockage carbone Filtration des eaux Support de biodiversité Paysage identitaire du territoire.	
Bénéfice socio- économique	+	Maintien d'une activité économique œuvrant pour la préservation des milieux naturels, du cadre de vie.	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 nombre de parcelles mises à disposition des éleveurs actions de communication sur le rôle bénéfique de l'élevage dans le maintien des prairies naturelles 	
Indicateurs de performance	 suivi des surfaces nouvellement pâturées nombre et types d'actions médiatiques mises en place par an suivi de la sensibilisation (nombre de personnes touchées sur un événement de communication, questionnaire, etc.) 	







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES	
DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE	4.3 RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
DEMAIN	
Fiche action n°	Nom de l'action
	PRÉSERVER ET VALORISER LE BOCAGE DANS LE DÉPARTEMENT
4.3.2	DE L'ALLIER ET SES ALENTOURS

Contexte

L'association 3B (Bocage Bouchure Bourbonnais) a été créée en mars 2012 suite au constat de l'importance du milieu bocager d'un point de vue agronomique, paysager, en matière de biodiversité et grâce à la volonté d'agir pour favoriser sa préservation.

La première action menée fut de démontrer l'intérêt économique de la haie et du bocage à travers un plan bois énergie (plaquettes bocagères) permettant aux agriculteurs d'acquérir une autonomie énergétique et de réduire leurs consommations de combustibles fossiles.

Des actions de sensibilisation et d'éducation à destination du grand public à travers des conférences ont été organisées. Les sujets abordés étaient le bocage, mais également, l'arbre, l'agroforesterie, l'alimentation, l'impact des produits dits phytosanitaires.

Également, avec la participation d'associations locales, l'association a mis en place le premier Festi'bocage ayant eu lieu au Printemps 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Conférences, exposition, films, journée découverte sur la ferme étaient au programme de cette manifestation qui a drainé un public d'environ 1500 personnes.

Objectifs de l'action

- Proposer et mener des actions de sensibilisation et d'information.
- Faire changer le regard du monde rural, en général mais pas seulement, et du monde agricole, en particulier, sur le bocage.
- Mise en place d'un groupe d'action destiné à répondre aux demandes de plantation de haies par les particuliers
- Agréger toutes les bonnes volontés individuelles et associatives autour des thèmes qui lui sont chers

Descriptif de l'action

Il s'agit ici de développer et pérenniser les différentes actions déjà menées par l'association, et d'en étendre l'auditoire. Ces réalisations ont un aspect éducatif certain et permettent donc un impact concret dans la mesure où le public touché peut prendre conscience et changer de comportement vis-à-vis de l'arbre et du bocage.

La deuxième édition de Festi'bocage, envisagée au Printemps 2020, a été annulée suite aux événements liés au coronavirus. Il devait conserver le même schéma que l'édition 2019 et se dérouler avec la participation d'associations locales et départementales. Il est reporté à l'année 2021.

De nouvelles conférence seront organisées courant 2021 et l'association réfléchit à de nouvelles actions pour diversifier et élargir son public de diffusion.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	Association 3B	
Pilote / Porteur de l'action	Association 3B	

Partenaires techniques		Communes et Communautés de communes sollicitées. Associations locales, départementales, voire extra-départementales. Structures d'enseignement : L.A. Lycée d'enseignement général.	
Partenaires financiers		Soit directs par des acteurs locaux, soit indirects à travers une aide matérielle : commerçants, municipalités	
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	□ Non pro Deuxième	grammé □ Programmé ■ En cours □ Terminé édition Festi'bocage à venir et poursuite des conférences	
Calendrier prévisionnel	Pour la deuxième mouture de Festi'bocage : Hiver- Printemps 2021 si possible. Pour les conférences : Automne 2020 et Printemps 2021.		
Investissement	Autofinancement + aide matérielle sur le volontariat des membres/bénévoles		
Subventions			
Freins identifiés	Frais financiers		
Leviers identifiés	Mobilisation des adhérents et des intervenants		
Retour d'expérience			

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+		
Consommations énergétiques	+		
Qualité de l'air	+		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique			

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de conférences organisées. Tenue de Festi'Bocage 2021. 	
Indicateurs de performance	 Nombre de personnes ayant assisté aux conférences. Nombre de personnes ayant participé aux éditions de Festi'Bocage. 	







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES	
DU TERRITOIRE AU	4.3 RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
CLIMAT DE DEMAIN	
Fiche action n°	Nom de l'action
4.2.2	RÉFLÉCHIR AU DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE
4.3.3	COMPENSATION CARBONE LIÉ AU BOCAGE

Contexte

Le dioxyde de carbone (CO2), ou plus communément nommé carbone, est un Gaz à Effet de Serre (GES) qui est un important contributeur au changement climatique. En effet, les émissions très élevées de CO2 (issues des transports, chauffage résidentiel et activités industrielles notamment) combinées au très important délai d'évacuation hors de l'atmosphère (environ 200 ans), font du carbone un levier essentiel d'action pour diminuer notre impact sur le climat.

La possibilité pour une entreprise, une collectivité ou autre, de minimiser cet impact peut prendre la forme de différentes mesures de réduction de son empreinte carbone (limitation des transports, flotte de véhicules « propres », etc.). Toutefois, il est possible de favoriser la séquestration Carbone indirectement de son activité via une démarche de compensation Carbone.

En effet, les émissions de Carbone n'ayant pu être évitées, et **ce malgré l'application de mesures concrètes de réduction**, peuvent être « neutralisées » ou « compensées » par des projets externes/indépendants visant à augmenter la séquestration Carbone.

Le bocage constitue une des sources de captation de carbone dans le département et un label bas carbone lié au bocage a été créé en 2019 au niveau national. Travailler sur une captation carbone via le bocage revêt donc tout son intérêt. De plus, les haies du département sont en majorité taillées au carré, pratique émettrice de CO2 car exigeant une utilisation forte de l'épareuse sans production de biomasse. Changer ce mode de gestion, notamment pour les plantations, permettrait de capter du carbone jusqu'à l'âge de maturité de la haies (environ 35 ans), le temps de passer de haies basses à des haies hautes, puis de lancer des cycles de récolte de biomasse durable.

Ainsi, suite à la volonté d'entreprises du département de l'Allier, non soumises à des marchés réglementés (ne concerne que les entreprises/industries les plus polluantes ciblées par le protocole de Kyoto de 2005), de s'impliquer dans cette démarche, il est nécessaire de réfléchir au développement d'un outil de Compensation Carbone, via un marché volontaire (adaptation simplifiée du marché réglementé).

Objectifs de l'action

- Réfléchir à la mise en place et à l'application d'un outil de compensation Carbone « bocage ».
- Proposer un outil répondant aux demandes locales avec une facilité de « prise en main ».
- Permettre aux entreprises locales d'agir et de compléter leur engagement de réduction de leur empreinte Carbone en s'investissant dans des projets de séquestration Carbone locaux et renforçant l'identité bocagère du département.
- Permettre aux gestionnaires du bocage (les agriculteurs, les communes et enfin le département pour les haies de bord de voirie) d'accéder à des crédits carbone en contrepartie de gestion durable de leur bocage et de changement de pratique :
 - > Formation à l'appropriation de l'outil et test avec des agriculteurs volontaires
- Inciter d'autres entreprises à rejoindre la démarche, voire l'élargir à d'autres publics (collectivités, citoyens), de par l'attente sociétale forte vis-à-vis du bocage des habitants du département.

Descriptif de l'action

Afin de mieux connaître le potentiel de développement d'un outil de compensation carbone, une étude préalable de faisabilité est nécessaire.

Pour cela, Mission Haies de l'Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes, acteur incontournable et historique dans l'accompagnement de la gestion de haies bocagères et d'agroforesterie et dans l'expertise de projets de territoires, a été sollicité pour initier la réflexion de l'outil.

Plusieurs étapes sont pour cela nécessaires et incontournables :

- ❖ Identifier les entreprises volontaires pour investir dans des crédits carbone.
- ❖ Identifier les acteurs/partenaires potentiels à impliquer dans la démarche pour un partage collectif de la démarche (CCI, Mission Haies, collectivités, entreprises, CUMA et entreprises œuvrant dans la gestion bocagère, chambre d'agriculture, associations, citoyens, etc).
- Identifier notamment les acteurs intéressés pour porter des projets de séquestration C (plantation de haies, agroforesterie, etc.).
- Cadrer la démarche (mise en place de Crédit Carbone, procédés juridiques ou administratifs, reconnaissance via un label, mesure des émissions de C séquestrés, etc.).
- Apporter des points de vigilances sur les projets de séquestration C : contrairement à des marchés réglementés où les projets peuvent être financés dans le monde entier, la particularité de l'outil pensé ici est de financer des projets de séquestration C locaux. Il faudra donc également cadrer les projets pour qu'ils soient le plus possibles adaptés au département (identifier les essences d'arbres, les projets de plantation de haies bocagères, les productivités bocagères réelles en fonction des modes de gestion, etc.).

Le cœur de l'outil va résider dans sa capacité à mesurer de la façon la plus précise possible le volume de CO2 séquestré en fonction du type de haies (basses/ hautes), des essences et du potentiel pédoclimatique. La Mission haies dispose d'un outil de mesure des productivités en biomasse des haies (outil qui devrait devenir une référence nationale et qui légitimera les 250 mesures déjà réalisées). Ces données permettront de créer un référentiel de captation de carbone dans les haies du département. Différents label supports sont pressentis pour structurer la démarche :

- le label Carbocage.
- le label Bas Carbone qui permet d'évaluer le stockage de carbone par les haies. Objectif de favoriser le stockage Carbone via une meilleure gestion des haies entraînant également des bénéfices annexes : limite l'érosion des sols, gestion optimisée de l'eau et production de bois d'œuvre.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		SDE03, Mission Haies (UFHARA)	
Pilote / Porteur de l'actio	n	Mission Haies (UFHARA), éventuellement un ou plusieurs co-porteurs à identifier	
Partenaires techniques		CCI, Chambre d'agriculture, entreprises, CUMA, associations	
Partenaires financiers		AAP?ADEME?	
	Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	■ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Mise en place d'un comité technique ? fin 2020 ou courant 2021 ?		
Investissement	A définir : - animation d'un groupe de travail multipartenaires sur le sujet pour une appropriation collective : 10 K€ - actualisation des données de productivité : 10 K€ - mise en place opérationnelle de l'outil carbocage : 6 K€		
Subventions	Partenaires à solliciter : ADEME, CR aura, CDo3 (via l'aide actuelle reçue pour la mission haies), collectivités, fonds privés		
Freins identifiés	Frein sociologique : la haie basse taillée au carré annuellement à l'épareuse est le modèle actuel auprès des agriculteurs		
Leviers identifiés	Le passage de la haie basse à haute sera grandement facilité si ce changement de pratique était rémunéré, ce qui serait le cas avec la possibilité de toucher des crédits carbone.		

	A noter que la filière de valorisation du bois bocager est en place et peut se démultiplier.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Réduction des consommations de carburant en changeant de pratique de gestion (cf ligne suivante)
Consommations énergétiques	+	Moindre utilisation de l'épareuse (consommatrice de gasoil sans production de biomasse) en passant de haies taillées au carré à des haies hautes entrant dans un cycle de récolte de la biomasse.
Qualité de l'air	+	Les haies filtrent l'air. En réduisant la taille au carré, on aura à terme des haies hautes au pouvoir filtrant supérieur à des haies basses
Production d'énergie renouvelable	+	Bois énergie.
Adaptation au changement climatique	+	Haie haute = meilleure efficacité agroécologiques de réduction des vents, sécheresses, canicules que des haies basses et renforcement du linéaire bocager global.
Bénéfice socio- économique	+	- Paysage préservé, identité bocagère bourbonnaise. - qualité de l'eau améliorée. - biodiversité améliorée.

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Création d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs pour la mise en place d'un outil de compensation carbone et la sensibilisation des acteurs du bocage Réalisation du référentiel technique de captation du carbone sur la typologie bocagère de l'Allier 	
Indicateurs de performance	 Nombre d'acteurs inscrits dans la démarche Avancées de l'outil de compensation carbone et de crédits carbone Haies plantées et gérées (mètres linéaires) 	







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.3 RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
4.3.4	INVENTORIER ET PRENDRE EN COMPTE LES ZONES HUMIDES DE SON TERRITOIRE

Contexte

Entre 1960 et 1990, la surface des zones humides a diminué de moitié à l'échelle de la France. Pourtant, la connaissance, le suivi et la préservation des zones humides existantes sur le territoire représentent des enjeux importants pour l'ensemble du bassin versant. Les zones humides constituent en effet :

- Un filtre naturel contre les pollutions par leurs capacités de bio-épuration et de filtration de l'eau;
- Un rôle tampon dans le cycle de l'eau : rétention d'eau, écrêtement des crues des rivières, soutien des faibles débits d'étiage avec la restitution progressive des eaux stockées, recharge des nappes, régulation des microclimats;
- Un support à diverses activités humaines :
 - > l'agriculture grâce à ses ressources naturelles : herbages, pâturages, ressources fourragères, notamment en période sèche.
 - ➤ les activités récréatives en tant qu'espaces naturels et supports d'activités de loisirs telles que la chasse, la pêche ou la randonnée.
- Une entité paysagère, contribuant ainsi à la qualité et à la diversité des paysages ;
- Un milieu riche en biodiversité, tant faunistique que floristique;
- Une fonction de stockage du carbone : le dernier rapport du GIEC recommande la non-destruction des écosystèmes à haute valeur carbone comme les tourbières et les marais (leur destruction génère un relargage important de carbone alors que leur préservation assure des capacités de stockage importantes).

Depuis la loi MAPTAM de 2014 (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), les intercommunalités assurent la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations). La question de la connaissance, de la préservation et de la valorisation des zones humides devient donc centrale. A ce titre, les intercommunalités bénéficient déjà de plusieurs soutiens.

Le soutien des CLE

Pour soutenir les intercommunalités, les CLE (Commission Locale de l'Eau) des Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux des bassin versants de l'Allier aval, de la Sioule et du Cher Amont, se sont engagées avec l'Etablissement Public Loire à améliorer la connaissance sur les zones humides. Ainsi, les CLE ont d'abord réalisé des études de pré-localisation. Puis en partenariat avec les collectivités territoriales, (Départements, EPCI, communes) et en mobilisant les acteurs de terrain, les CLE réalisent des inventaires de terrain. Suite à ces inventaires les CLE, travaillent sur des stratégies d'intervention pour préserver et valoriser les zones humides.

Le soutien du CEN Allier

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides, le CEN Allier offre aux collectivités et structures gestionnaires une aide pour les guider dans :

- l'intégration des zones humides dans des projets de territoire (documents d'urbanisme, contrats territoriaux ...);
- la connaissance, la préservation et la valorisation de ces infrastructures naturelles.

Compte tenu des enjeux associés aux zones humides, il est nécessaire de cartographier plus précisément ces milieux sur le territoire départemental. L'objectif est de pouvoir localiser les zones humides afin d'assurer la gestion et la protection de ces milieux, qui ont été largement dégradés au cours des dernières décennies. Plusieurs dynamiques d'inventaires sont

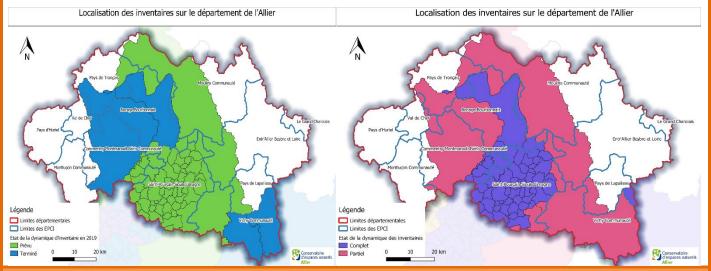
actuellement en cours sur les bassin-versants bénéficiant d'un SAGE, portées par leur animateur, l'Établissement Public Loire, en collaboration avec les collectivités locales :

- ♦ Bassin de l'Allier (SAGE Allier aval) et le sous-bassin de la Sioule (SAGE Sioule) ;
- Bassin du Cher (SAGE Cher).

Les autres bassins versants, dépourvus de démarches SAGE, ne bénéficient en revanche à ce jour d'aucun inventaire en cours, en particulier :

- le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin.
- le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher secteur Tronçais).

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les découpages intercommunaux et les bassins hydrographiques concernés par les SAGE et ainsi d'identifier les territoires d'intercommunalités déjà concernés par ces dynamiques d'inventaires et ceux qui en sont actuellement dépourvus (carte de localisation des démarches d'inventaires en cours par bassin versants).



Objectifs de l'action

- L'objectif est d'accompagner les collectivités dans cette première action de :
 - réalisation d'une cartographie précises des zones humides et ce même pour les bassins non engagés dans un SAGE ;
 - définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration : donner les outils nécessaires pour une intégration dans leurs documents et dynamiques d'aménagement du territoire;
 - > détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire.

Descriptif de l'action

Localisation des zones humides

- Bassins versants engagés dans une démarche d'inventaire en cours (SAGE Allier, Sioule et Cher)
 - Inventaire participatif des zones humides :
 - Pré-inventaire indiquant la probabilité de l'existence de zones humides, issu de l'analyse informatique de la topographie, de la végétation, de l'occupation du sol, de la géologie, du réseau hydrographique, etc. (plus d'information sur http://bibliocom.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/MEMOTECH_ZH_web.pdf);
 - Temps préalable de consultation des acteurs du territoire sur cette base (recueil des connaissances d'élus, de propriétaires et d'usagers locaux), échanges sur les enjeux associés aux zones humides (usages, intérêts, contraintes...) et réponses aux éventuelles craintes par rapport à l'inventaire;
 - Inventaire : vérification sur le terrain de la présence effective de zones humides, caractérisation de leur état et de leur capacité à assurer les fonctions attendues ;
 - Cartographies des inventaires diffusées à l'ensemble des acteurs des territoires soit par le biais

d'atlas, soit au travers une plateforme de cartographie interactive.

- ♦ Bassins versants encore non engagés dans une démarche d'inventaire en cours à savoir : le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin, le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher secteur Tronçais). Dépourvus de démarches SAGE, ces bassins ne bénéficient à ce jour d'aucun inventaire en cours :
 - Inventaire: en l'absence de SAGE, des moyens financiers devront être mobilisés pour réaliser cet inventaire (en s'inspirant des démarches SAGE si les moyens le permettent), potentiellement au travers d'actions relevant d'un contrat vert et bleu soutenu par la Région et/ou d'un contrat territorial soutenu par l'Agence de l'eau;
 - > Stratégie d'intervention: grâce aux contrats territoriaux et verts et bleus, il est possible de faire l'acquisition de zones humides définies comme prioritaires du point de vue des services hydrologiques rendus et/ou stockage du carbone. La protection via les zonages de ces zones peut être inscrite dans les documents d'urbanisme.

Définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration

- Donner les outils nécessaires pour une intégration dans les documents et les dynamiques d'aménagement du territoire :
 - > Suite à l'inventaire, partagé avec les groupes de travail locaux, le programme d'actions pourra servir d'outil de connaissances permettant aux collectivités d'inclure ces zonages dans les documents d'urbanisme et leurs outils contractuels (exemple des contrats territoriaux), à l'acquisition foncière, aux services de l'état, à l'instruction des dossiers réglementaires et aux usagers et porteurs de projets à l'adaptation des pratiques, à l'alerte sur la présence d'une zone humide voir le cas échéant à la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

Détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire

- Cellule d'assistance technique Zones humides (CATZH) : accompagnement par le CEN Allier des intercommunalités porteuses de la compétence GEMAPI à leur demande afin des les soutenir sur les questions relatives aux zones humides. Les missions de la CATZH sont :
 - > Améliorer la connaissance sur les zones humides et favoriser la diffusion des données ;
 - > Animer un réseau départemental d'acteurs et de gestionnaires ;
 - > Accompagner les intercommunalités, les structures gestionnaires et les socioprofessionnels.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier, SDE03	
Pilote / Porteur de l'action	า	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier	
Partenaires techniques		 Inventaires des bassins SAGE engagés dans la démarche : Bureaux d'études Acer Campestre, CESAME et ContreChamp. Inventaires sur les autres bassins hors SAGE : CEN Allier, bureaux d'études. CATZH : CEN Allier 	
Partenaires financiers		 Inventaires SAGE Allier aval et Sioule : FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et Agence de l'eau Loire-Bretagne Inventaires sur le bassin du Cher amont et autres bassins hors SAGE : à définir (Région, Département, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Fonds européens régionaux ou du bassin Loire Bretagne) CATZH : Agence de l'eau, Région, Etat 	
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire : - SAGE Allier aval : • Lancement officiel : 15 octobre 2019 • Restitution de l'inventaire et du plan de gestion : Septembre 2020		

	 Validation du SAGE : Mai 2021 Potentiellement un nouvel inventaire sera réalisé en 2023 sur la partie rive droite de l'Allier, incluant de ce fait d'autres communes de la CC EABL. Bassins versant du Sichon : 2021 Bassin versant de l'Andelot : 2022 Bassins versants rives gauches et droites de l'Allier : 2023-2024 SAGE Sioule : Restitution de l'inventaire 2020-2021 Plan de gestion 2021-2022 SAGE Cher amont : non défini Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : non programmées CATZH : mobilisable depuis 2020 (accords financiers 2020-2022) 	
Investissement	 Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire : SAGE Allier aval : coût global de l'étude à 1 453 548 € TTC pour 4 ans. Seule la tranche ferme est actuellement financée pour un montant de 726 684 € qui correspond aux travaux 2019-2022. SAGE Sioule : à préciser SAGE Cher amont : à préciser Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : à préciser CATZH : à préciser 	
Subventions	Agence de l'eau Loire Bretagne	
Freins identifiés	Le coût des études	
Leviers identifiés	Les nombreux services rendus par ce type de zones	
Retour d'expérience	Plus d'informations sur le travail engagé sur les bassins Allier aval et Sioule : - CLE du SAGE Sioule : inventaire des zones humides 2019-2021 : https://sage sioule.fr/?p=2461 - CLE du SAGE Allier aval: Inventaire des zones humides et plan de gestion (2019-2021)	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Le facteur de séquestration moyen d'une zone humide est de 458 tCO2e/ha. La préservation de ce puit de carbone permet donc de ne pas dégrader davantage le bilan carbone du territoire.
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Les zones humides sont des milieux rendant de multiples services à nos territoires : soutien d'étiage, épuration, stockage de CO², biodiversité. Préserver et restaurer ces milieux permettra à nos territoires d'être plus résilient face aux impacts du changement climatique.

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en	Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire :	

œuvre	 Nombre de zones humides répertoriées par an. Nombre d'ateliers de concertation réalisés par an. Lancement officiel : 15 octobre 2019
	Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : - Nombre de dynamiques d'inventaire impulsées par an. - Nombre de zones humides répertoriées par an.
	Cellule assistance technique Zones humides : - Nombre de sollicitations de la cellule par les collectivités par an Nombre de projets dans lesquels les zones humides ont pu être prises en compte par an.
Indicateurs de performance	 Pourcentage(%) du territoire inventorié. Nombre d'hectares de zones humides inscrits dans les documents d'urbanisme. Nombre de participants aux diverses réunions ouvertes au public (GT, démonstrations de terrain).







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.3 RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
4⋅3⋅5	SYLVICULTURE : MAINTENIR UNE FORÊT DURABLE ADAPTÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Contexte

Quelques chiffres clés sur le territoire du CRPF:

- Surface forestière : 29 700 Ha, soit 40% de la surface du territoire (données IFN v2 différentes de celles issues de Corine Land Cover)
- Surface forestière répartie pour 95 % du privé et 5 % du public
- Morcellement moyen de la propriété forestière privée : 2600 propriétaires possédant plus de 1 ha (90% de la surface), 1000 possèdent plus 4 ha (75% de la surface) et 400 plus de 10 ha (58 % de la surface)
- Les flux annuels de carbone par typologie de sol sur l'année 2018 est de 138 kt CO2e (séquestration carbone) presque exclusivement du fait de la photosynthèse de la forêt (outil ALDO).

Ainsi, la forêt permet de compenser en 2018 environ 20% des émissions de gaz à effet de serre directes du territoire (approche réglementaire). Il est donc primordial de conserver au maximum les surfaces naturelles, en maîtrisant l'artificialisation, afin de tendre, sur le territoire, vers la neutralité carbone.

Objectifs de l'action

Objectifs qualitatifs:

- 1) Promouvoir les espaces boisés du territoire et les itinéraires sylvicoles bénéfiques en termes de stockage carbone, biodiversité, services écosystémiques, social, production de bois et résilience des peuplements et des essences face au changement climatique.
- 2) Valoriser la filière bois local.

Qu'est-ce qu'un itinéraire sylvicole?

Définition des interventions sylvicoles successives (coupes et travaux) à réaliser pour atteindre un objectif fixé dans un contexte donné.

Objectifs quantitatifs:

- Faire progresser le stockage carbone dans les espaces forestiers du territoire
- Avoir au moins un projet forestier inscrit au label bas carbone

1) Adapter les essences

- 1.1 Réaliser un diagnostic forestier par type de peuplement et d'essence pour connaître la manière dont la forêt est gérée sur le territoire dans les secteurs non étudiés lors du Plan de Développement de Massif (PDM) de la montagne Bourbonnaise (2005 2009). Actualisation du diagnostic du PDM de la montagne bourbonnaise.
- 1.2 Synthèse et recommandations de gestion établies à partir du diagnostic, notamment l'adaptation des essences au changement climatique.

2) Promouvoir des itinéraires sylvicoles

- 2.1 Rédiger un guide de gestion des forêts du territoire (modèle « Grand Sancy » https://fr.calameo.com/books/003220452085d101d5784).
- 2.2 Etudier le potentiel « stockage carbone » dans les forêts, adapté aux peuplements du territoire.
- 2.3 Proposer et valoriser au moins un itinéraire sylvicole vertueux (Label Bas Carbone si possible) par type de peuplement et adapté au territoire sur la base des études réalisées (diagnostic, etc...).
- 2.4 Sensibiliser/former les propriétaires forestiers privés à la sylviculture durable, et aux itinéraires favorisant un meilleur stockage du carbone.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	Centre National de la Propriété Forestière (Pascal Farge)	
Pilote / Porteur de l'action	CNPF	
Partenaires techniques	CNPF / ONF	
Partenaires financiers	Département ?	

Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	■ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	2020-2026		
Investissement	Diagnostic forestier: environ 46 000 € sous réserve de limiter l'étude à la FP de plus de 1 ha avec reprise des informations des DGD + diagnostic terrain pour le reste (salaires chargés+/-38 000 € pour un technicien débutant + 8000 € kilomètres et FD) Guide de gestion: 10 000 € (2 mois ETP de travail technicien + ingénieur) Formation/sensibilisation aux sylviculteurs: 6 réunions pour 460 propriétaires, 3 jours ETP technicien par réunion soit 18 jours soit 4140 € + 500 courriers d'invitation soit 500 € le tout arrondi à 5000 €		
Subventions	A étudier (Leader, ADEME, CD 03)		
Freins identifiés	Pression foncière Budget		
Leviers identifiés			

LABEL BAS CARBONE EN FORETS : récompenser les acteurs de la lutte contre le changement climatique



Le Label bas-carbone met en place un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il permet ainsi d'accompagner la transition écologique à l'échelon territorial, en récompensant les comportements allant au-delà des pratiques usuelles.

Des collectivités, des entreprises, et même des citoyens, sont prêts à rémunérer des actions bénéfiques pour le climat sur une base volontaire, par exemple pour compenser leurs émissions résiduelles. Pour s'engager, ces financeurs potentiels souhaitent que la qualité et l'intégrité environnementale des projets soient assurées. Le Label bas-carbone leur offre ces garanties et permet ainsi de diriger des financements vers des projets vertueux pour le climat et l'environnement.

Ce label bas carbone s'applique donc au projet des forêts.

Ainsi, avec le programme Vocal (2015-2018), financé par le fonds européen de développement régional Massif central, le CNPF et ses partenaires I4CE (Institut de l'économie pour le climat) et le GIP Massif Central ont contribué à faire émerger un cadre pour la compensation volontaire de l'empreinte carbone dans le secteur forestier notamment : le label Bas-Carbone.

Ce référentiel national a été agréé par le ministre de la Transition écologique et solidaire et par le Premier ministre, et publié au Journal officiel de la République française du 29 novembre 2018.

Depuis avril 2019, le label Bas-Carbone est opérationnel, puisque les trois premières méthodes forestières rédigées par le CNPF ont été validées par le ministère de la Transition écologique et solidaire, annexées au label et publiées. Ces méthodes concernent :

- Le boisement de terres agricoles ou de friches embroussaillées ;
- La reconstitution de forêts dégradées (tempête, incendie, dépérissement intense);
- La conversion de taillis bien venants en futaies sur souches.

Pour rédiger ces méthodes, le CNPF s'est inspiré de projets pilotes réalisés sur le territoire du Massif central (Lozère, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne, Ardèche, Dordogne, Rhône et Aveyron) et pour lesquels les travaux des forestiers ont été financés en partie par le Groupe La Poste.

Sources: https://www.cnpf.fr/n/label-bas-carbone/n:3651#p10192 https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-bas-carbone

LE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF : une des actions de la charte préparant l'animation sur le foncier

Le Plan de Développement de Massifs (PDM), quant à lui, vise à améliorer la mise en gestion des parcelles boisées et, notamment, la mobilisation du bois. Il s'appuie sur un diagnostic visant à identifier et localiser les parcelles en retard de gestion ou non gérées et à sensibiliser les propriétaires pour les inciter à réaliser coupes et travaux. Pendant une durée d'une année, un technicien forestier du CRPF, Nous avons identifié 5 conditions préalables pour conduire avec succès une action de regroupement du foncier forestier sur un territoire :un foncier forestier à améliorer (nombreuses parcelles enclavées, de petite taille et souvent dispersées, un nombre important d'indivisions);

- un réseau de desserte existant ou en cours d'amélioration facilitant l'accès aux parcelles (cet élément est déterminant pour déclencher l'achat et l'échange de parcelles);
- des peuplements en retard de récolte. Il peut s'agir de bois-énergie ou de bois

Retour d'expérience

- d'œuvre;
- un marché du bois porteur;
- une demande des entreprises de première transformation pour l'acquisition de bois de qualité recherchée et de bois-énergie.

Une structure ressource, le CRPF

Le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne, Etablissement Public à caractère administratif conduit, dans le département de l'Allier, les opérations de regroupement foncier. C'est un établissement reconnu par les partenaires politiques et techniques pour la qualité de son expertise dans ce domaine et la neutralité de ses conseils et avis. Il est doté également de compétences permettant l'encadrement du chargé de mission spécialisé sur la thématique du regroupement foncier. Il dispose des ressources matérielles nécessaires à la réalisation de la mission (outils informatiques, topographiques,...).

Une politique forestière incitative / des élus impliqués

Cette politique forestière incitative se traduit par le soutien financier des divers partenaires. En effet, il faut assurer : 'une part, le financement de l'animation car sans animation, l'opération ne peut être conduite. Le financement est assuré actuellement par l'Etat, l'ADEME, l'Europe (FEADER), le Conseil Général de l'Allier et les Communautés de Communes de la Montagne Bourbonnaise et de Sioule, Colettes et Bouble ; d'autre part, des aides incitatives émanant du Conseil Général pour le remboursement des frais de notaire et de géomètre ainsi qu'un dispositif de défiscalisation de l'Etat créant un contexte favorable pour les mutations de propriétés.

Des opérateurs économiques impliqués

Dès le lancement de l'opération, les opérateurs économiques (coopératives, experts forestiers, gestionnaires indépendants, scieurs, entrepreneurs de travaux forestiers...) sont associés à cette opération de regroupement foncier. En effet, celui-ci permet une meilleure rentabilité des opérations sylvicoles (économie sur les chantiers de coupes et travaux à réaliser, mise en marché de lots de bois supplémentaires et plus attractifs, développement des activités de gestion).

Des propriétaires forestiers déjà sensibilisés à la gestion forestière

Les propriétaires forestiers sont sensibilisés à la gestion forestière lors de l'élaboration de la Charte Forestière et de l'animation Plan de Développement de Massifs (organisation d'ateliers d'échanges pour construire le programme d'actions pluriannuel de la Charte, réunions techniques, articles de presse). A ces différents stades, les attentes des propriétaires sont identifiées et prises en compte pour construire l'opération « foncier regroupé, bois mobilisé ». Les animateurs de la Charte et du PDM mobilisent les propriétaires sur l'impact favorable du regroupement sur la gestion forestière. Durant cette période, les premiers propriétaires souhaitant vendre ou acheter des parcelles sont identifiés.

Compétences de l'animateur foncier

Actuellement il n'existe pas de formations spécifiques « animateur foncier forestier », d'où l'importance de disposer d'un guide méthodologique. Il serait donc opportun de prévoir à l'avenir une formation sur cette thématique.

Toutefois, certaines formations proposées par l'IDF peuvent apporter des éléments facilitant le bon déroulement de la mission comme : Chemins et voisinage : mode d'emploi ;

Investissements forestiers, Fiscalité en forêt : mode d'emploi.

L'animateur foncier doit posséder des connaissances en :

- Droit du foncier, droit rural, transactions immobilières...
- Cartographie/SIG/GPS/lecture de plans cadastraux/orientation
- Forêt: estimations de valeurs, potentiel de la parcelle, interventions à prévoir, connaissance des prix pratiqués, des entrepreneurs...
- Commerce : argumentation pour inciter les acteurs du regroupement à s'impliquer

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Emissions de GES	++	Séquestration carbone	
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	++	Ambroisie et autres	
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	++	Résilience des forêts	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Surface forestière (ha) Nombre d'essence forestière sur le territoire (annuel) Nombre annuel de réunions/formations avec les sylviculteurs Réalisation du diagnostic forestier (oui/non) Réalisation du guide de gestion (oui/non) 	
Indicateurs de performance	 Stockage carbone annuel des sols – flux annuels (kt CO2e) Nombre de label bas carbone forestier annuel déposé 	
Indicateurs environnementaux		







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES	
DU TERRITOIRE AU	4.3 RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
CLIMAT DE DEMAIN	
Fiche action n°	Nom de l'action
	PRESERVATION DES VIEILLES FORETS, POUR LE STOCKAGE
4.3.6	CARBONE ET LA BIODIVERSITE

Contexte

La préservation des vieilles forêts, utiles pour la biodiversité, joue un **rôle non négligeable en matière de stockage carbone** (dans les bois et dans les sols). Les vieilles forêts regroupent :

- les forêts anciennes, dont le couvert forestier est vieux d'au moins 200 ans, confirmé par l'étude de cartes anciennes.
- les forêts matures, qui se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et des quantités importantes de bois mort au sol et sur pied.

Couvrant moins de 5% des surfaces forestières de notre territoire, les vieilles forêts présentent de nombreux atouts :

- ❖ Pour le stockage du carbone : les vieilles forêts ont stocké et continuent à stocker des quantités importantes de carbone, via la végétation mais surtout dans les sols forestiers. Plusieurs études scientifiques récentes ont en effet montré leur rôle important dans ce stockage. Leur préservation contribue ainsi à atténuer les effets du changement climatique.
- ❖ Pour la biodiversité: les vieilles forêts se caractérisent par une accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts, résultante de la dynamique naturelle du boisement. Ce bois mort accueille une faune particulière et notamment les insectes saproxyliques qui en se nourrissant de ce bois mort participent au recyclage de la matière organique. Les vieux arbres constituent également des sites de reproduction pour certaines espèces comme les pics et chauves-souris forestières. En forêt, 1 espèce sur 4 est liée ou dépend du bois mort. Elles abritent également des espèces particulières liées à l'ancienneté du boisement, peu mobiles et vulnérables en cas de déboisement.
- Pour un héritage culturel et social : les vieilles forêts font partie de notre héritage culturel et social. Certaines des forêts qui étaient présentes au début du XIXe siècle peuvent être beaucoup plus anciennes : médiévales, antiques. Par ailleurs, de nombreux contes et légendes ont pris naissance dans les vieilles forêts. Elles constituent aujourd'hui un espace identitaire et récréatif important.

Dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource bois, des menaces pèsent aujourd'hui de plus en plus sur ces milieux. Bien que l'exploitation forestière ait toute sa vocation pour la création d'énergie ou de matériau durable, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres. Il est donc aujourd'hui urgent de préserver les vieilles forêts bourbonnaises. Aux côtés du CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne » dans le but de préserver ces vieux massifs forestiers.

Objectifs de l'action

Préservation des vieilles forêts pour le maintien de leur capacité de stockage du carbone et la biodiversité

- Projet "Sylvae", acquisition foncière amiable de parcelles :
 - > Le projet "Sylvae" consiste à proposer aux propriétaires l'acquisition amiable de ces parcelles par le CEN

Allier ou par une collectivité (avec qui peut ensuite être signée une Obligation Réelle Environnement, ORE, pour assurer la préservation à long terme du site), pour les maintenir en libre évolution. Les arbres accompliront ainsi leur cycle biologique complet : croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle, un cycle qui naturellement s'étend sur plusieurs centaines d'années, permettant le maintien du stockage carbone réalisé par cette infrastructure naturelle.

- Libre évolution et étude des capacités de stockage carbone.
 - Les parcelles nouvellement acquises pourront permettre l'accomplissement du cycle biologique complet et pourront servir de site pour des études de capacité de stockage carbone.
- Impulsion d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		CEN Allier
Pilote / Porteur de l'actio	n	CEN Allier
Partenaires techniques		CEN Auvergne (agissant sur les 3 autres départements auvergnats), Collectivités
Partenaires financiers		Programme SYLVAE : Etat, Région
Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	Identification cartographique des forêts anciennes visées réalisée. Animation foncière, prise de contact avec des propriétaires en cours.	
Calendrier prévisionnel	2017-2021.	
Investissement	Acquisition foncière sous maîtrise d'ouvrage CEN Allier ou collectivité.	
Subventions	Etat, Région, possiblement Europe, collectivités locales, voire souscription et mécénat.	
Freins identifiés	- Parcellaire parfois morcelé	
Leviers identifiés	- Préservation de forêts anciennes pouvant également servir de sites d'étude	
Retour d'expérience	Acquisitions foncières déjà réalisées.	

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	=		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	=		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+	Stockage carbone. Biodiversité.	
Bénéfice socio-	+	Espace récréatif.	

économique	Bien être, ressourcement, santé, tourisme.
------------	--

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Surface achetée et maintenue en libre évolution par an	
Indicateurs de performance	 Nombre et type d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles réalisée par an. 	







Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.3 RENFORCER LE STOCKAGE CARBONE SUR LE TERRITOIRE
Fiche action n°	Nom de l'action
4-3-7	PROMOUVOIR L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION ET STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE CHANVRE

Contexte

Le secteur résidentiel constitue le deuxième poste le plus consommateur en énergie sur le département de l'Allier (ancienneté des bâtiments, chauffage, etc.). De fait, le patrimoine bâti est un excellent point de départ à la mise en opérationnalité des ambitions de transition écologique. Si la construction de nouveaux bâtiments est soumise à une réglementation thermique incluant des ambitions de réduction du poids carbone (RT 2012 puis RE 2020, E+C-), l'enjeu réside également sur le bâti existant (souvent ancien) qu'il faut rénover pour réduire les consommations, les dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

En prenant en compte les paramètres environnementaux, il s'agit de développer de nouvelles formes d'habitats pour tendre vers une génération d'urbanisme plus durable. Dans le cadre de directives européennes en matière de performance énergétique, l'utilisation de matériaux moins impactants, tout en restant vigilant concernant leur provenance, permet d'améliorer le confort des bâtiments en s'adaptant aux conditions climatiques futures (mieux se protéger des canicules par exemple).

Fort de ce constat, l'association CBPA (Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne) a été créée en 2015 dans un objectif de promotion de l'utilisation de matériaux biosourcés. Elle permet aux acteurs de la filière de se regrouper, propose des formations, favorise la recherche sur les matériaux biosourcés et initie différents projets dont la structuration d'une filière chanvre.

Objectifs de l'action

- Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés
- Adapter les logements aux conditions climatiques futures via l'utilisation de matériaux biosourcés
- Structurer une filière chanvre afin de valoriser chaque débouché possible
- ❖ Valoriser les ressources du territoire et favoriser l'économie locale et circulaire
- Maintenir/développer les emplois locaux

- Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés : l'association CBPA dispose pour cela de nombreux membres représentant différents corps de métiers (chercheurs, thermiciens, ingénieurs bioclimatique, producteurs lin/chanvre, techniciens du bâtiment, architectes, etc.). Cette transversalité constitue un atout pour développer les projets grâce à la complémentarité des compétences.
 - Favoriser la montée en compétences en proposant des formations : CBPA dispose d'un centre de formation agréé (CP Formation 63) situé à Cournon d'Auvergne. Il propose des formations destinées aux professionnels du bâtiment afin de mieux maîtriser l'utilisation de ces matériaux (plusieurs thématiques proposées). En plus de ce centre de formation, l'association peut conseiller, orienter les volontaires dans leur recherche de formations/stages.
 - > Encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement :

- représentations lors de salons, journées interprofessionnelles, visites d'entreprises, etc.
- ➤ Encourager les collectivités à construire et rénover avec des objectifs de performance : pour engager une dynamique favorable, il convient de promouvoir auprès des donneurs d'ordre et des décideurs politiques l'utilisation de matériaux biosourcés. Pour cela, l'association organise des salons, des journées interprofessionnelles, des visites d'entreprises, de chantiers/bâtiments démonstrateurs performants duplicables.
- Adapter les logements aux conditions climatiques futures : la prochaine réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020, E+C-), effective le 1er janvier 2021, imposera des niveaux de performances énergétiques plus ambitieux, ainsi qu'un plafond dans les émissions Carbone. Les matériaux biosourcés étant de plus en plus plébiscités pour leur performance énergétique (loi ELAN 2018) et leur capacité à stocker le carbone, cette nouvelle réglementation permettra d'inciter à des modes constructifs moins impactants tels que le recours aux matériaux biosourcés.
 - > Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre associées du secteur résidentiel et/ou public.
 - > Améliorer le confort des bâtiments.
 - > Réduire la précarité énergétique sur le territoire.
 - > Augmenter le stockage de carbone sur le territoire.

Structuration d'une filière chanvre :

- ➤ La culture de chanvre semble intéressante sur le plan agricole : avec de bons rendements, la culture de chanvre est moins consommatrice en eau, nécessite moins de produits phytosanitaires, et semble ainsi constituer une bonne alternative.
- > Une plante, plusieurs débouchés : le chanvre est un matériau biosourcé dont les débouchés permettraient de valoriser la totalité de la plante.
 - Graine : étude en cours pour la faisabilité d'une transformation en huile de chanvre.
 - Fibres longues et courtes : isolation des bâtiments.
 - Les surplus pourraient être broyés et destinés au paillage (exemple pour l'entretien espaces verts des collectivités) ... Ainsi, une réflexion sur la structuration d'une filière chanvre (production, potentiel de valorisation, etc.) est en cours par les acteurs de la construction biosourcée.
 - D'après des tests, la chènevotte (partie boisée au cœur de la tige) serait à 60% réutilisable et les 40% restants seraient biodégradables, allant au-delà des objectifs de réemploi des matériaux de construction de la réglementation.
- Au vu des nombreux avantages que pourrait offrir le chanvre, le projet vise à structurer une filière sur le département de l'Allier et au-delà :
 - Volonté de mise en place d'un showroom (démonstration de panneaux d'isolation) ainsi que d'une usine de stockage de matière première et de transformation. Ce site pourrait être accueilli sur le parc d'activités Eco Centre de Varennes sur Allier.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action	Association CBPA, SDE 03		
Pilote / Porteur de l'action	Association CBPA		
Partenaires techniques	CP formation 63, Laboratoire Innovation territorial (LIT) grandes cultures en Auvergne, Maison(s) de l'habitat, CAUE, Chanvre d'Auvergne, CFA BTP, POLYTECH, IUT Montluçon, CEREMA, Chambre de Métier et de l'Artisanat d'Allier, Chambre d'agriculture Allier, entreprises: Activ-Home, Calci-chaux Ebreuil, EfficééA, Ville Aménagement Durable, Cluster Éco-Bâtiment, FIBOIS, CDo3		
Partenaires financiers EPCI/Région AURA/Etat/CDo ₃ /Europe			
Mise en œuvre de l'action			

Avancement de l'action	 □ Non programmé □ En cours □ Terminé Sensibilisation/formation en cours. Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre en cours 		
Calendrier prévisionnel	Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre : planifier la concertation pour fin 2020 - début 2021		
Investissement	2,5 à 3 millions d'euros seraient nécessaires pour la structuration d'une filière chanvre		
Subventions	A identifier		
Freins identifiés	- Méconnaissance des matériaux, frein culturel. Manque de volonté politique de développer la filière chanvre		
Leviers identifiés	 Exemples concrets sur le territoire (démonstrateurs) Transversalité des compétences au sein de l'association Filière chanvre avec du potentiel 		
Retour d'expérience	 Démonstrateur Activ-Home à Reugny (labellisé par Végépolis) Maisons ossature bois/béton de chanvre réalisées en Haute-Loire (entreprise Vallat) Réalisation d'enduits régulateurs thermiques en chaux chanvre dans l'Allier par l'entreprise Garçon Sébastien. Maison passive de Dominique Everain (architecte à Vichy) 		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+		
Consommations énergétiques	+	Réduction de consommation d'énergie (jusqu'à 80 %)	
Qualité de l'air	+	Matériaux à faible émission de COV	
Production d'énergie renouvelable			
Adaptation au changement climatique	+	Stockage CO2 des biosourcés	
Bénéfice socio- économique	+	Revenus complémentaires pour les agriculteurs Développement activité locale Économie circulaire	

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de logements rénovés/créés avec des matériaux biosourcés par an. Mesures des diminutions des consommations énergétiques du secteur résidentiel par an. Nombre d'emplois maintenus sur le territoire ou créés par an. Nombre de projets ayant intégré significativement des matériaux biosourcés par an. Réalisation de l'étude de faisabilité de la structuration de la filière chanvre/débouchés (huile, paillage et isolation). Mise en place du showroom et de l'usine de stockage. 		
Indicateurs de performance	 Économies d'énergie générées par an. Volume de teqCO2 évités par an. Nombre de formation réalisées à destination des professionnels du bâtiment par an. Nombre de sensibilisations réalisées par an (participation à des salons, visites d'entreprises) par an et par typologie de public. 		

4.4. ORIENTATION 4.4: ADAPTER LES VILLES



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN	4.4 ADAPTER LES VILLES
Fiche action n°	Nom de l'action
4.4.1	INTÉGRATION DES ENJEUX ICU (ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS) DANS L'URBANISME

Contexte

La vulnérabilité de la ville de Vichy aux phénomène ICU est ressortie comme un enjeu dans le cadre du diagnostic. Atténuer cette vulnérabilité et adapter le territoire aux effets du changement climatique (anticiper notamment les hausses de chaleur estivales) sont des thématiques qui doivent donc être prises en compte dans les documents de planification.

Objectifs de l'action

De manière générale, la lutte contre les îlots de chaleur urbain vise à :

- Réduire la température de surface ou de l'air en zone urbaine par rapport à la périphérie ;
- * Réduire l'utilisation des systèmes de climatisation électriques ;
- Améliorer l'esthétique des centres urbains (végétalisation, éléments naturels) et augmenter les îlots de fraîcheur urbains du territoire, en se fixant un objectif de plantation d'arbres par an ;
- Réduire le nombre de problèmes sanitaires dus à la chaleur ;
- ❖ Valoriser les services écosystémiques offerts par la nature en ville pour le rafraîchissement urbain ;
- Améliorer la résilience du territoire.

Concrètement, Vichy Communauté se fixe comme objectifs de :

- * Réaliser un diagnostic du territoire pour évaluer la réaction des différents tissus urbains aux ICU
- Former les agents des services Urbanisme et Espaces Verts de la collectivité à la prise en compte de ces enjeux dans les opérations d'aménagement
- Élaborer des mesures d'atténuation à l'échelle du territoire, sur les sites pilotes : forme urbaine, matériaux, présence de l'eau, végétation, activités humaines, etc.;

Descriptif de l'action

Réaliser un diagnostic du territoire pour évaluer la réaction des différents tissus urbains aux ICU

- Collecter des retours d'expérience d'autres territoires;
- Cartographie satellite globale du territoire pour identifier les îlots de chaleur urbains et les îlots de fraîcheur urbains;
- Campagnes de mesures thermiques et définition de sites pilotes;
- Identifier, étudier et analyser les atouts et faiblesses du territoire, les zones et les populations vulnérables;

Former les agents de la collectivité à la prise en compte de ces enjeux dans les opérations d'aménagement

Former les agents aux différentes manières d'intégrer les enjeux ICU dans les futurs projets d'aménagement de

la collectivité

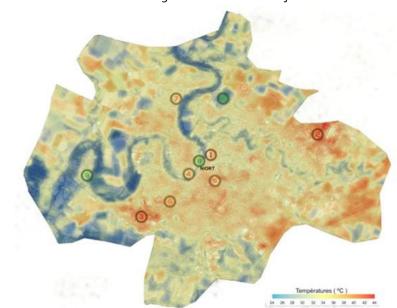
Différents outils peuvent être utilisés en interne librement, après formation. Ils permettent à la collectivité d'intégrer à sa réflexion les enjeux des ICU, de la perméabilité, et de l'arbre en ville.

Élaborer des mesures d'atténuation sur les ICU existants, à l'échelle du territoire :

- Mener des campagnes de sensibilisation auprès des communes et de leurs élus, en s'appuyant notamment sur les résultats obtenus lors du diagnostic et des zones vulnérables détectées
- Réaliser un cahier de préconisations à disposition des collectivités pour intégrer des critères environnementaux dans les futurs opérations d'aménagement ou dans les PLU/PLUi :
 - > Par exemple : coefficient de biotope par surface préservation des sols de l'artificialisation classement des haies dans les documents d'urbanisme -utilisation de matériaux plus adaptés favoriser la plantation d'arbres, etc.
 - > Maintenir voire diminuer les surfaces bétonnées et minérales des centres bourgs mais surtout ne pas l'augmenter
- Atténuer les îlots de chaleur urbain existants en travaillant sur les sites pilotes obtenus dans le diagnostic :
 - > Étudier les solutions préconisées : forme urbaine, matériaux, présence de l'eau, végétation et arbre en ville, activités humaines, etc. ;
 - > Mettre en place les actions et mesurer les effets.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		E6, SDE03, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'action		Vichy Communauté, commune de Vichy		
Partenaires techniques		ARS, DDT		
Partenaires financiers		ADEME		
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	■ Non programmé □ En cours □ Terminé			
Calendrier prévisionnel	2020 – 2021 : Études 2022 : Identification des zones 2023 – 2026 : mise en place d'un plan d'actions et mesure des effets			
Investissement	10 000 € - 20 000 € d'études 500 € / participant : formation thématique			
Subventions				
Freins identifiés	 Habitudes à changer pour les aménageurs, les espaces verts, etc. Temps long (changement de morphologie urbaine) Coût des aménagements de l'espace public Coût d'entretien de la nature en ville 			
Leviers identifiés	 Augmentation du nombre d'épisodes de canicule. Appétence des citoyens pour un retour de la nature en ville Augmentation de la résilience du territoire Aide à faire baisser les besoins en climatisation et gestion des eaux pluviales 			
Retour d'expérience	La ville de Niort a réalisé une étude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains à l'échelle de son territoire. Elle a ainsi pu cartographier les points chauds et frais et définir un certain nombres de mesures d'adaptation notamment : Valoriser et maximiser le rôle de la nature en ville, climatiseur naturel, offrant ombre, évapotranspiration, en complément d'un peu de captation carbone et d'être un refuge pour la biodiversité			

- Travailler les projets architecturaux et urbanistiques afin de :
- Adapter les formes urbaines pour réduire l'effet d'îlot de chaleur
- Offrir de l'ombre pour l'utiliser comme îlot de fraîcheur
- Adapter les couleurs et matériaux afin d'anticiper le climat estival d'aujourd'hui et de demain
- Utiliser de manière raisonnée l'eau
- Hydrater les citoyens et prévenir les coups de chaud
- Irriguer les parcs et jardins pour maximiser l'évapotranspiration
- Humidifier et refroidir l'air ambiant grâce aux fontaines et jeux d'eaux



Étude des îlots de chaleur et de fraîcheur urbains, Ville de Niort, 2015

Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions			
Émissions de GES	=				
Consommations énergétiques	+	Maintien ou baisse de la consommation en période de canicule, limitant l'usage des climatiseurs			
Qualité de l'air	+				
Production d'énergie renouvelable	=				
Adaptation au changement climatique	++	Diminution des risques sanitaires associés aux canicules			

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de mesures thermiques réalisées Nombre de réunions de sensibilisation/communication réalisées Réalisation d'un cahier de préconisations Nombre d'agents formés 		
Indicateurs de performance	 Nombre d'arbres plantés Nombre de toits et façades végétalisés Nombre de points chauds modifiés 		

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	-	
Points d'observation		

5. AXE 5: UN TERRITOIRE AUX MOBILITES ADAPTEES

5.1. ORIENTATION 5.1: ÉTOFFER L'OFFRE DE MOBILITE ALTERNATIVE ET VALORISER L'EXISTANT



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique		Orientation	
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES		5.1 ÉTOFFER L'OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE ET VALORISER L'EXISTANT	
Fiche action n°		Nom de l'action	
5.1.1		SCHÉMA GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA ENTRE VÉHICULES, STATIONS ET UNITÉ DE M	

Contexte

La Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en terme de mobilité dans les années à venir:

- la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.
- la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040.
- le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz.

Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la mobilité GNV notamment pour les véhicules utilitaires et lourds pour lesquels les solutions basées sur l'électricité ne sont pas adaptées en l'état actuel.

Dans l'Allier, le développement du transport GNV est lié à une flotte captive d'un avitaillement : le territoire de Moulins est équipé d'une station ouverte au public et hormis quelques stations privées de taille réduite, seuls des projets d'installation sont présents sur les autres agglomérations et cette absence d'un réseau cohérent constitue un obstacle à la conversion du parc.

Il est donc nécessaire de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Objectifs de l'action

- Mettre en place un écosystème favorable à la mobilité GNV, développer l'usage d'une énergie renouvelable issue de la méthanisation agricole, adaptée à une filière transports de marchandises moyennes distances et aux poids lourds de service public.
- Contribuer à la transition énergétique en réduisant la pollution atmosphérique et en s'adaptant au réchauffement climatique.
- 3 à 5 stations réparties sur le Département permettant d'assurer un ravitaillement sans détour.

- Réaliser un diagnostic et une analyse de la demande pour installer une station GNV/bio GNV sur le territoire (étude d'opportunité et de faisabilité):
 - Sonder les chargeurs et les transporteurs quant à l'intérêt d'installer une station GNV/bioGNV.

- Définir la stratégie de déploiement de la future station et la flotte ciblée.
- Faire émerger les engagements possibles de conversion
- Définir les emplacements possibles
- Faire la publicité du contexte pour attirer des porteurs de projets

• Créer une station :

- Définir le cahier des charges de la première station GNV à implanter, et les contraintes inhérentes.
- Chercher les partenaires et les aides potentiels.
- Concrétiser le projet.
- Développer le lien entre la station et son territoire : bioGNV par certification et communication sur origine du gaz

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		SDE03
Pilote / Porteur de l'action		SDE, GRDF, chambres consulaires, ADEME, Groupement agricole méthanisation, EPCI
Partenaires techniques		Gaziers, collectivités, constructeurs automobiles
Partenaires financiers		Gaziers investisseurs (GrDF finance 40% de l'extension du réseau dans le cas d'un projet de méthaniseur 🛭 à confirmer), collectivités, intégrateurs
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	Prises de contact en cours	
Calendrier prévisionnel	Maturation longue	
Investissement	PCAET API: Coût d'acquisition, de construction de la station et de raccordement au réseau qui varie entre quelques milliers d'euros et 2 millions d'euros (en fonction de sa capacité). Coût d'exploitation, de maintenance et de gestion qui varie de 2000 €/an pour les petites stations à 30000€/an pour les plus grandes stations.	
Subventions	- Au niveau national : ADEME, Programmes d'investissements d'avenir, Fonds uniques interministériels, Aides locales etc. - Au niveau européen : CEF, EUREKA, Initiative PME, FEDER etc.	
Freins identifiés	Le coût d'investissement et d'entretien seront plus ou moins vite amortis en fonction de la demande = communiquer et inciter à l'utilisation de la station.	
Leviers identifiés	-Bonne acceptabilité citoyenne. -La gouvernance doit être bien étudiée. -L'emplacement doit être pertinent.	
Retour d'expérience	Station d'Yzeure, autres territoires plus engagés	

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+		
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	+		
Production d'énergie renouvelable	+		
Adaptation au changement	=		

climatique		
Bénéfice socio- économique	+	Impact sur les possibilités de développement ou de régression de la filière logistique

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	
Indicateurs de performance	- Nombre de véhicules roulant au GNV. - Nombre et consommation des stations GNV.







Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.1 ÉTOFFER L'OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE ET VALORISER L'EXISTANT
Fiche action n°	Nom de l'action
5.1.2	DÉVELOPPER LES VOITURES PARTAGÉES DANS LES BOURGS ET LES RELIER AVEC LES BORNES ÉLECTRIQUES

Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 (modifiant l'article L224-7 du code de l'environnement) prévoit la possibilité, pour les collectivités et leurs groupements disposant d'un parc de plus de 20 véhicules automobiles -dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes- qu'elles acquièrent ou utilisent lors du renouvellement du parc, 20 % de véhicules à faibles émissions carbone.

La loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) de 2019 entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande. Des plans mobilités, couvrant l'ensemble des formes de mobilité, doivent remplacer les actuels plans de déplacement urbain (PDU).

Cette LOM prévoit notamment :

- ♦ la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.
- ♦ la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040.
- ♦ la multiplication des IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques) par 5 d'ici 2022 (obligation sur les parkings de plus de 10 bâtiments, possibilité de recharge gratuite au travail...).

Sur l'ensemble du Département de l'Allier, 76 bornes de recharge ont été installées par le Syndicat Départemental de l'Energie : 66 normales (22kW) et 10 rapides (50 kW). Elles ont été réparties sur les périmètres intercommunaux, la distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km. A l'intérieur de chaque intercommunalité, les bornes de recharge ont été positionnées sur les communes apparaissant comme les plus pertinentes au regard de plusieurs critères (population de la commune, nombre de commerces, nombre d'entreprises...). La gratuité des recharges s'est arrêtée courant 2018.

Objectifs de l'action

- Développer les voitures partagées dans les centres-villes et les bourgs
 - > Réduire l'impact environnemental du secteur des transports (pollution de l'air, émissions GES).
 - > Proposer des solutions alternatives dans des zones peu denses périurbaines ou rurales, où il y a peu ou pas d'offres de mobilité (relier la Montagne Bourbonnaise à l'agglo Vichyssoise).
 - Créer du lien social.
 - > Optimiser le réseau déjà en place d'IRVE (à voir pour être complété par une ou deux bornes rapides).

Descriptif de l'action

Des véhicule(s) électrique(s) sont mis à disposition de la population dans des zones peu denses notamment, via 2 dispositifs :

conducteurs usagers pour emprunt sur une journée ou une demi-journée

conducteurs bénévoles qui s'inscrivent sur une base de données pour véhiculer des personnes

Des questions pratiques sur le déploiement devront se poser, **en fonction des besoins** (amplitude du service, service gratuit, échelle de déploiement, lien avec les ombrières photovoltaïques, etc.)

- > Identifier sur le territoire les communes où le besoin en véhicules en autopartage est important (peu de véhicule par foyer, précarité, retour à l'emplois, etc.) en travaillant avec les communes, les entreprises et les associations locales.
- > Identifier la possibilité de faire venir sur le territoire un opérateur (exemple : Citiz), ou s'il est plus approprié de porter le projet.
- > Identifier, pour chacune des zones à enjeux, le modèle d'autopartage le plus approprié :
 - Voiture unique en centre bourg ou flotte de véhicules à divers endroits ?
 - Autopartage en boucle (véhicule rendu dans la station de départ) ou en trace directe (avec ou sans station)
 - Carburant "classique" ou véhicule électrique : étudier la possibilité de relier ces véhicules avec les bornes électriques
- > Définir le plan de financement du projet.
- > Définir le plan de communication associé.
- > Cette réflexion sera menée en lien avec le déploiement des ombrières photovoltaïques sur les parkings de Vichy Communauté, dont l'action est présentée dans la **fiche-action n°3.2.1** du présent PCAET.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		SDE ₀₃
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté
Partenaires techniques		SDE 03, CEREMA
Partenaires financiers		Région AURA, département de l'Allier, communes concernées, Pays Vichy Auvergne (LEADER)
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	2021 : Lancement de la réflexion	
Investissement	Non déterminé	
Subventions	TEPCV (ADEME)à prise en charge à 80% du dispositif de Marcillat en Combrailles en 2018 (achat 3 véhicules électriques). Lien: Appel à Projet ADEME L'AMI vise en effet à accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités, en les aidant notamment à se saisir des nouvelles opportunités d'action offertes par la LOM. Pour favoriser la mobilité des citoyens en zone périurbaine et peu dense. Cet accompagnement prendra la forme d'un soutien financier mais également d'un appui technique à l'élaboration et mise en œuvre du projet. Dépôt du dossier complet sur cette plateforme avant le 29/06/2020 - 16h Lien: CAP 20-25 concept général qui est l'innovation multimodale pour concevoir des modèles de vie et de production durables -systèmes et services innovants pour la production et les transports -mobilité humaine personnalisée comme facteur clé de la santé	

Freins identifiés	Changement de comportement en termes de déplacement.
Leviers identifiés	-Bonne acceptabilité des citoyens. -Communiquer : articles dans la presse et le magazine de la Communauté d'Agglomération - Aides à l'acquisition d'un VE.
Retour d'expérience	Marcillat-en-Combraille (Allier): Sylvie VADON Villerouge-Termenès (Aude): En 2019, le maire de la commune de Villerouge-Termenès (150 habitants), dans l'Aude, a installé sur sa commune une voiture électrique en autopartage. L'idée est venue car le village est très isolé et la borne de recharge électrique (alimentée avec des ombrières PV) qui y avait été installée était sous-utilisée. Les investissements du projet et son fonctionnement pendant les 3 premières années a été financé à 80% par l'Europe, la Région et le Département. Pour une durée de vie de projet de 8 ans, le coût pour la commune est estimé à 1000 € / an Lien: https://www.monmandatlocal.fr/innover-pour-son-territoire/collectivites/autopartage-une-voiture-electrique-municipale-au-service-des-habitants-de-villerouge/ Outil PROSPER: Estimation de l'effet des bornes sur la conversion en véhicule électrique

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	++		
Consommations énergétiques	+		
Qualité de l'air	++		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	=		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en ceuvre - Nombre de personnes inscrites au dispositif - Nombre de trajets effectués		
Indicateurs de performance	- Part du kilométrage réalisé avec des véhicules à faibles émissions - Volumes d'émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques non émis	







Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.1 ÉTOFFER L'OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE ET VALORISER L'EXISTANT
Fiche action n°	Nom de l'action
5.1.3	REGROUPER, COMMUNIQUER, ET CARTOGRAPHIER LES SOLUTIONS DE MOBILITÉ EXISTANTES

Contexte

Le secteur des transports (incluant les déplacements de personnes et de marchandises) est le deuxième consommateur d'énergie du territoire (26 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (61 %) et le premier émetteur de gaz à effet de serre (23 %). La voiture individuelle est ainsi utilisée pour 82% des trajets domicile-travail, y compris pour ceux qui vivent et travaillent sur la même commune.

Ainsi, il est important de promouvoir les solutions de mobilités alternatives déjà existantes à l'échelle du territoire, et de diversifier l'offre des solutions proposées.

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés sur le territoire. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale. L'enjeu est d'apporter des solutions de mobilité fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération. La Politique Globale des Déplacements (PGD), volet mobilité du SCoT, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied sont parfois beaucoup plus adaptés et économes que la voiture. Entre espaces urbains et périurbains, les besoins de mobilité sont différents. En secteur périurbain et rural, il faut veiller à bien articuler urbanisme et déplacement pour rendre la voiture moins indispensable.

Objectifs de l'action

- Etude de faisabilité pour la création d'une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier par la DIRRECTE
- Promouvoir et valoriser les solutions déjà existantes de mobilité grâce à une campagne de communication renforcée et une simplification de l'accès à l'information
 - > Condenser les offres existantes sur une plateforme d'ici 2022 pour leur donner plus de visibilité
 - > Lancer une campagne de communication sur la mobilité chaque année entre 2021 et 2026
- Proposer une offre de mobilité accrue et variée qui s'adapte aux besoins de tous à l'échelle du territoire
 - > Mobiliser 10% des 5600 actifs qui vont actuellement travailler sur leur commune de résidence en voiture (chiffres INSEE 2015). Il s'agit de les réorienter vers du vélo, de la marche à pied ou des transports en commun à l'horizon 2026, en lien avec la stratégie PCAET.
 - > Mobiliser 10% des 18 0000 actifs qui vont actuellement travailler sur d'autres communes en voiture (chiffres INSEE 2015). Il s'agit de les réorienter vers du covoiturage, du transport en commun ou du mode doux (utilisation de la voie verte) à l'horizon 2026, en lien avec la stratégie PCAET.

> Soit l'objectif d'atteindre une part modale de la voiture inférieure à 75% en 2026

- Etude de faisabilité pour la création d'une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier par la DIRRECTE
 - > Les informations se trouvent dans la **fiche-action 5.1.4** du présent PCAET : "Étudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier"
- Condenser les offres existantes sur une plateforme d'ici 2022 pour leur donner plus de visibilité
 - > Les offres existantes actuellement sur le territoire sont les suivantes :
 - 2 aires de covoiturage
 - MOBIVAL : Service public de transport à la demande sur 39 communes de Vichy Communauté
 - MOBIVIE : service public de transport urbain sur 6 communes de l'agglomération
 - Transports scolaires
 - 1 500 arrêts d'autocars Trans'Allier
 - Schéma cyclable
 - 2 gares ferroviaires (Vichy et Saint-Germain-des-fossés)
 - Une réouverture de la ligne RAILCOOP prévue en 2022 entre Bordeaux et Lyon passant à Saint-Germain-des-fossés.
 - > Cependant leur utilisation est minime et contraignante par rapport à la voiture individuelle. Il s'agit donc dans un premier temps de valoriser au maximum ces solutions et de les simplifier.
 - > Une des solutions à étudier est de cartographier l'ensemble des itinéraires cyclables, ferroviaires ou routiers. Recenser et représenter les points d'arrêts, les aires de covoiturage et les locaux à vélo. Indiquer les horaires, les contacts et les points de vente de chacune des solutions. Dématérialiser et regrouper l'achat des titres de transports au même endroit. Cette cartographie d'une "offre globale" de la mobilité territoriale doit être disponible sur le site de chacune des communes ou sur une plateforme en ligne. Elle peut également être affichée dans les mairies et les points de passage (gares, zones d'activité, arrêts de car).
 - > Une autre solution est de rassembler physiquement toutes ces offres autour des pôles multimodaux de Vichy, Cusset et Saint-Germain-des-fossés (création, développement ou promotion). Il s'agit de concentrer gares, Aires de covoiturage avec places réservées sur les parkings, Arrêts de ligne de cars (Trans'Allier ou scolaires), locaux à vélo accessibles, sécurisés, avec suffisamment d'emplacements, aménagements cyclables, points de réservation TAD, etc. Il s'agirait de créer ainsi une plateforme multimodale ou une maison des mobilités.
 - > Soutien à l'innovation multimodale pour concevoir des modèles de vie et de production durables :
 - systèmes et services innovants pour la production et les transports
 - mobilité humaine personnalisée comme facteur clé de la santé
 - mise place d'un city-lab à Vichy, territoire pilote pour favoriser la mobilité des personnes en tant que facteur clé de la santé.
 - Lien : <u>CAP 20-25</u>
- Lancer une campagne de communication sur la mobilité chaque année entre 2021 et 2026
 - > Diffusion large de la plateforme et de la cartographie détaillée ci-dessus
 - > Temps de sensibilisation et d'informations comme des apéros-mobilité en lien avec les associations du territoire
 - > Intégrer une initiative de type Challenge de la Mobilité chaque année entre 2021 et 2026 : Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2020
 - L'objectif est de profiter d'une démarche de sensibilisation collective pour avoir accès aux outils de communication communs et aux offres de récompenses des lauréats. Le jour J, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, du vélo, des transports en commun ou du covoiturage pour effectuer son trajet domicile-travail.

Accroître l'offre de mobilités actuelle pour l'adapter aux besoins de tous à l'échelle du territoire

- > Concerter le territoire pour recenser les attentes des citoyens et entreprises. Identifier les besoins, par exemple avec des comptages du nombre de passage de voitures-solo sur certains grands axes.
- > Renforcer le dispositif MOBIVIE via la Politique Globale des Déplacements (PGD)
 - Action n° 1 « Améliorer la desserte et la vitesse commerciale du réseau de bus Mobivie » : notamment sur la ligne A à la faveur de la desserte du quartier de Presles récemment réhabilité.
 - Action n° 4 « Rendre le réseau Mobivie accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)»: le dernier arrêt prioritaire (et quai) du Schéma Directeur Agenda Programmé (SD'AP) a été adapté à la faveur du réaménagement du Square Albert 1er. Le réseau de bus MOBIVIE est donc désormais accessible au sens de la loi.
- > Expérimentation de la navette autonome en partenariat avec Ligier. Vichy Communauté fait partie des 13 expérimentations de navette autonome du Consortium SAM labellisées par le gouvernement. Cette navette circulera sur une voie nouvelle, fermée à la circulation automobile en mixité avec modes doux piétons / cycles sur les bords d'Allier.
- > Revoir l'organisation du Transport à la Demande (TAD). Il est actuellement sectorisé par EPCI, ce qui n'est pas adapté aux besoins de déplacements des habitants. Une ouverture à toutes les communes doit être envisagé.
- Étudier la possibilité de lancer un dispositif de voiture en autopartage, comme il existe sur Marcillat en Combraille (fiche-action 5.1.1 du présent PCAET : "Développer les voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques"), et militer pour le développement de Citiz à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- > Identifier la possibilité de créer des lignes de covoiturages domicile-travail et de matérialiser des arrêts sur ces axes. S'inspirer de ce qui avait été fait dans le cadre du Rézo Pouce et de la solution actuelle de Covoit Ici (Ouest Rhodanien, Nord Parisien, Suisse, etc.). Étudier la faisabilité d'équiper les aires de covoiturage avec des bornes connectées à un panneau lumineux en bord de route permettant de mettre en relation un passager avec un automobiliste moyennant une légère rémunération.
- > Diffuser l'utilisation d'une plateforme de covoiturage commune sur le département de l'Allier ou de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui recense les annonces de covoiturage des plateformes privées et publiques
- > Continuer le maillage en aires de covoiturage, et en locaux à vélos, à proximité des itinéraires routiers et ferroviaires, et des zones d'activités du territoire. Identifier les parkings de communes qui y seraient favorables.
- > Améliorer l'offre d'autocars Trans'Allier et Scolaires. Simplifier l'accès aux 'informations (horaires de passages, achats des titres de transport en amont). Mettre en place plus de lignes, avec des cars plus petits. Étudier les formules d'embarquement des vélos dans les bus et les cars, pour favoriser l'intermodalité.
- > Impliquer les entreprises dans cette recherche de solutions, notamment via les Plans de Déplacements Entreprises ou Inter-Entreprises (PDE et PDIE), ou une participation financière.
- > —Soutien de Vichy Communauté au projet Railcoop: projet de réouverture de la ligne de train Lyon-Bordeaux en passant par Saint-Germain-des-Fossés. Vichy Communauté a même adhérer à la société pour un montant total de 42 000€ soit 0.5€ par habitant.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	E6, SDE03, Vichy Communauté
Pilote / Porteur de l'action	Vichy Communauté
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	■ Non programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	2022 : Création de la plateforme (solution dématérialisée ou physique)		
Investissement	Non dimensionné		
Subventions	Contrat d'aménagements de mobilités vertes - Abords des gares et haltes ferroviaires - <u>Transports</u>		
Freins identifiés	Visibilité et communication sur l'offre existante		
Leviers identifiés	Attente forte des habitants et entreprises		
Retour d'expérience	Autopartage Marcillat-en-Combrailles (Allier): Sylvie VADON Lignes de covoiturage: Covoit'ici Ouest Rhodanien Plateforme de covoiturage Auvergne-Rhône-Alpes: mov'ici partageons nos trajets quotidiens Concilier le transport des vélos dans les autocars: CR. Journée d'étude vélo-car		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)		
Émissions de GES	++		
Consommations énergétiques	++	Source : Rapport de Stratégie PCAET : Une personne se déplaçant en voiture économise environ 3 MWh par an si elle choisit de se déplacer à vélo (sur une base de 5 km de trajet aller), environ 3 MWh par an si elle choisit de se déplacer en transports en commun (sur la base de 15 km de trajet) et environ 4 MWh par an si elle choisit de covoiturer (sur la base de 25 km de trajet)	
Qualité de l'air	++		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	=		

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 Création de la plateforme (solution dématérialisée ou physique) Nombre de temps de sensibilisation et d'informations organisés Nombre d'initiatives lancées type "Challenge de la mobilité" Nombre de PDE ou PDIE lancés par les entreprises du territoire Nombre d'aires de covoiturage et de lignes de covoiturage matérialisées sur le territoire
Indicateurs de performance	 Évolution de la part modale de la voiture sur le territoire (%) d'après l'INSEE

	Cit'ergie
Indicateurs Cit'ergie	 Part modale de la voiture en nombre de déplacements (%) (obligatoire) Part modale piéton (%) (non obligatoire) Part modale vélo (%) (non obligatoire) Part modale transport en commun (%) (non obligatoire) Fréquentation des transports en commun (voyages/hab) (non obligatoire) Maillage du territoire par le réseau transport en commun (non obligatoire)
Points d'observation	La part modale est une part en nombre de déplacements. Le premier indicateur correspond au nombre de déplacements en voiture sur le nombre de déplacements total. L'indicateur sur le maillage du territoire peut être un nombre moyen d'arrêts par km du réseau du transport en commun, le nombre d'arrêts par habitant, km de réseau par habitant







Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.1 ÉTOFFER L'OFFRE DE MOBILITÉ ALTERNATIVE ET VALORISER L'EXISTANT
Fiche action n°	Nom de l'action
5.1.4	ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE PLATEFORME DE MOBILITÉ SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Contexte

La mobilité apparaît dans l'Allier comme le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (fret et transports de personnes confondus). Département rural où l'usage de la voiture reste la solution de déplacement la plus représentée (déplacements domicile-travail, loisirs, etc.), son utilisation représente un coût économique qui peut constituer un frein dans l'accès à l'emploi (permis, achat de voiture, assurances, entretien, etc.).

La mise en place d'une Plateforme de Mobilité permettrait l'émergence de solutions de mobilité durable répondant aux problématiques de réduction d'émissions de GES et pouvant faciliter l'accès à la formation, l'emploi et différents services du bassin de vie.

L'enjeu réside alors dans la capacité des acteurs locaux à coordonner les initiatives et les dispositifs d'aides à la mobilité déjà existants ainsi que dans leur capacité à développer des solutions nouvelles, complémentaires à l'offre actuelle et répondant aux besoins identifiés.

Fort de ce constat, la DIRECCTE a initié une étude de faisabilité d'une plateforme de mobilité : grâce à une approche globale et un travail en concertation entre les acteurs du territoire, des leviers ont pu être identifiés pour mener à bien ce projet collectif et transversal.

Objectifs de l'action

- Réaliser un état des lieux de l'offre de mobilité actuelle sur le département de l'Allier: freins, leviers, besoins des publics (en lien avec l'emploi), etc.
- Définir en concertation les services nouveaux à développer, favoriser l'émergence d'idées novatrices pour des mobilités alternatives
- Concrétiser et pérenniser l'offre via la mise en place d'une plateforme de mobilité

Descriptif de l'action

Afin d'identifier la faisabilité et la pertinence d'une plateforme de mobilité, un état des lieux précis de la situation actuelle, initié par la DIRECCTE, a été réalisé de février à octobre 2020 par le cabinet d'étude Mob'In.

- La méthodologie de l'étude : s'appuie sur les actions déjà existantes et se veut en concertation avec les différents acteurs publics, privés et associatifs :
 - > constitution d'un Comité de Pilotage : chargé de conduire la stratégie du projet et de déterminer les principales orientations de sa réalisation.
 - constitution de groupes de projets : composés entre autres de représentants du champ de l'Insertion par

- l'Activité Économique, de la mobilité, de l'économie sociale et solidaire, de la jeunesse, de l'éducation et de la formation et du monde de l'entreprise. Les groupes de projets ont pu travailler en concertation en suivant les orientations prises par le COPIL, et ont pu faire remonter les besoins des acteurs et des publics.
- ➤ cartographie des besoins et des freins sur le territoire : afin de mieux connaître les besoins des publics en insertion et demandeurs d'emploi, la cartographie s'est effectuée sur la base des états des lieux existants et d'enquêtes/entretiens complémentaires.
- > mesure de l'écart entre l'offre actuelle et les besoins repérés : identification de l'offre existante, des besoins et des acteurs pertinents. L'étude a également pu identifier de nouveaux services à développer pour répondre aux besoins repérés et non satisfaits.

Les conclusions du diagnostic :

- ➤ Une offre de mobilité dont les réponses sont non connectées entre elles, parfois limitées et accessibles à seulement une partie du territoire et/ou uniquement pour une catégorie de personnes.
- Ces besoins sont partagés par :
 - Les entreprises (difficultés de recrutement liées à la mobilité)
 - Plusieurs types de publics (difficultés liées à la mobilité dont plus 80% dans le cadre de la recherche et/ou accès à un emploi ou à une formation)

Un besoin et une volonté collective :

- Les acteurs locaux sont favorables à la mise en place d'une plateforme de Mobilité départementale en vue d'une réponse globale, lisible et visible. Elle pourrait constituer un outil de territoire regroupant l'ensemble de l'offre de services de mobilité en adéquation avec les besoins recensés dans l'étude :
 - un interlocuteur unique (Conseil en Mobilité)
 - information, et communication sur les offres de mobilités adaptées
 - coordination des dispositifs de mobilité, création de synergies entre offres
 - ingénierie pour l'accompagnement au développement de l'offre de services mobilité adaptés
 - assurer une veille via le Conseil en Mobilité qui permet d'avoir une analyse fine des besoins en territoire
- Avec une entrée "faciliter l'insertion socio-professionnelle", la plateforme Mobilité s'inscrit dans une démarche transversale, répondant aux enjeux PCAET. La plateforme de Mobilité permettrait de contribuer à l'émergence de solutions de mobilité alternative et durable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports.
- Construire une approche départementale de la mobilité : dans cette optique, il semble nécessaire d'enclencher rapidement une phase « préfiguratrice » avec un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation. Ce temps de co-construction permettrait de :
 - Mobiliser les parties prenantes locales (EPCI, opérateurs de mobilité, prescripteurs potentiels)
 - S'approprier et se former aux enjeux de la mobilité
 - > Valider l'offre de services de mobilité mobilisable immédiatement sur chaque territoire, définir les éventuels développements à prévoir
 - > Définir le rôle des opérateurs locaux dans le cadre de la plateforme territoriale
 - > Former les conseillers mobilité, définir les procédures d'orientation et d'accompagnement des personnes
 - > Valider les modes et outils de gouvernance ainsi que le modèle économique
 - > Valider un plan d'action à court/moyen terme pour une mise en oeuvre

Il serait préférable d'enclencher ces actions dans un temps relativement proche du rendu des conclusions de cette étude pour ne pas perdre en efficience.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	Mob'ln, DIRECCTE, SDE03	
Pilote / Porteur de l'action	DIRECCTE	
Partenaires techniques	Mob'In, acteurs socio-économiques, EPCI	
Partenaires financiers	DIRECCTE 03, Auvergne Active	
Mise en œuvre de l'action		
	Diagnostic réalisé (mars-octobre 2020) Phase de co-construction à lancer rapidement (fin 2020-début 2021)	

l'action	
Calendrier prévisionnel	Selon le niveau de mobilisation des acteurs locaux, ce temps de construction devrait se situer entre 3 et 6 mois
Subventions	
Freins identifiés	- Identification d'un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation
Leviers identifiés	 Volonté collective pour l'existence d'une plateforme de mobilité Mobilisation de tous les acteurs (citoyens, associations, entreprises, institutions, collectivités) Transversalité des enjeux (insertion professionnelle, climat, attractivité du territoire) Un point d'entrée unique qui facilite l'accès à l'information et offre une meilleure visibilité
Retour d'expérience	Création d'une plateforme territoriale de la mobilité par le PETR du Montargois-en-Gâtinais en 2017 (contact : Didier KETSCHKER, Coordinateur de la Plateforme Territoriale de Mobilité)

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+	Indirectement via la promotion et la valorisation de mobilités alternatives (réduction des transports individuels systématiques en voiture)	
Consommations énergétiques	=		
Qualité de l'air	+	Réduction du nombre de trajets individuels	
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+	Recherche de mobilités alternatives et durables	
Bénéfice socio- économique	+	Bénéfices sociaux (faciliter l'accès ou le retour à l'emploi). Apparition de nouveaux projets.	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en	- Création de la plateforme de mobilité	
œuvre		
Indicateurs de	- Mise en place d'un Conseil Mobilité	
performance	- Communication autour de la promotion de la plateforme	
i e	- Nombre de personnes renseignées	
	- Nombre d'entreprises conseillées en termes de plan de déplacement interentreprises	

5.2. ORIENTATION 5.2: PLANIFIER ET PROMOUVOIR LA MOBILITE ACTIVE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique			Orientation
5. UN	TERRITOIRE	AUX	
MOBILITÉS ADAPTÉES	DURABLES	ET	5.2 PLANIFIER ET PROMOUVOIR LA MOBILITE ACTIVE
Fiche action n°			Nom de l'action
5.2.1			DEVELOPPER LA MOBILITE ACTIVE

Contexte

Le secteur des transports (incluant les déplacements de personnes et de marchandises) est le deuxième consommateur d'énergie du territoire (26 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (61 %) et le premier émetteur de gaz à effet de serre (23 %).

La voiture individuelle est ainsi utilisée pour 82% des trajets domicile-travail, y compris pour ceux qui vivent et travaillent sur la même commune. Selon l'INSEE, en 2015, seulement 26% des actifs qui travaillent dans leur commune de résidence s'y rendent à vélo ou à pied.

Ainsi, il est important d'améliorer et de faciliter l'accès à ces moyens de mobilités doux.

Objectifs de l'action

Favoriser les déplacements à vélo ou à pied :

- > Mobiliser 10% des 5600 actifs qui vont actuellement travailler sur leur commune de résidence en voiture (chiffres INSEE 2015). Il s'agit de les réorienter vers du vélo, de la marche à pied ou des transports en commun à l'horizon 2026, en lien avec la stratégie PCAET.
- > S'appuyer sur le Schéma Cyclable réalisé et le Plan vélo adopté en 2018
- > Développer les infrastructures, aménagements et services cyclables

Descriptif de l'action

S'appuyer sur la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en 2019 prévoit notamment de favoriser la montée en puissance de l'utilisation des vélos :

- > Multiplier par 3x la part modale du vélo pour passer de 3 à 9% d'ici 2024
- > Remplacement de l'indemnité kilométrique par le forfait mobilité durable : les frais de déplacement domicile-travail sont remboursés jusqu'à 400€/an, en plus du remboursement de 50% concernant l'utilisation des transports en commun
- > Marquage des vélos pour lutter contre le vol
- S'appuyer sur le Schéma Cyclable réalisé sur Vichy Communauté et les actions mentionnées dans la

Politique Globale des Déplacements (PGD)

- > Action n° 8 « Déployer des itinéraires cyclables planifiés » par le Plan vélo adopté en 2018. Dans le cadre ce plan, les aménagements cyclables ont été cartographiés. Il est constitué de 2 familles d'actions :
 - Aménagements urbains dédiés à la pratique du vélo
 - Mesures incitatives à la pratique du vélo
- > Action n° 9 « Développer les services en faveur des cyclistes » :
 - La flotte existante VIVELO se répartit en 6 stations de location en libre-service 7j/7 et 24h/24, dont 4 à Vichy, une à Cusset et une à Bellerive sur Allier, pour améliorer la desserte entre les deux cœurs de ville (et à hauteur de la cité de Presles et du lycée Albert Londres). Elle repose sur l'utilisation d'une application smartphone digitalisée pour le déblocage des vélos et le paiement.
 - Enfin, Vichy Communauté a terminé l'aménagement de 710 m de piste cyclable du boulevard urbain allant du rond-point avenue G. Roux jusqu'au giratoire rue de Romainville à Cusset.

Développer les infrastructures, aménagements et services cyclables

- > Développer des itinéraires stratégiques desservant les lieux touristiques (connexion avec la voie verte), les zones d'activités, et les centres-bourgs dans le cadre de leur revitalisation.
 - Exemple de la voie verte : la Voie verte communautaire est la portion de 27 kms de découverte Nord/Sud du territoire en bordure de l'Allier. Ce linéaire local sera intégré à la « Véloroute Via Allier » qui reliera à terme Nevers à Palavas-les-Flots. La première tranche située sur la Boucle du Lac et la Boucle des Isles en rive gauche (Bellerive-sur-Allier), a été achevée en octobre 2019 ; tandis que s'est effectué le travail réglementaire nécessaire à l'obtention des autorisations pour aménager les autres tranches. Dans un objectif de continuité ville-campagne, l'intercommunalité apporte son concours à la mise en place d'itinéraires de mobilité douce en connexion avec la Voie verte tel que le projet initié par Creuzier-le-Vieux, en concertation avec la population (mise à disposition d'un Chargé de mission) autour de 5 communes (Creuzier-le-Vieux, St Germain-des-Fossés, Billy, St Rémy-en-Rollat, Charmeil) et 2 thèmes : Rive droite de l'Allier « histoire » et rive gauche « nature ».
- > Développer les infrastructures qui encouragent l'usage du vélo, les stationnements pour vélo dans les endroits stratégiques (commerces, écoles, zones d'activités). Les locaux à vélo seront accessibles, sécurisés, avec suffisamment d'emplacements
- > Adapter les transports en commun pour embarquer les cyclistes et ainsi favoriser l'intermodalité. Étudier les formules d'embarquement des vélos dans les bus, les cars et les trains.
- > Augmenter le nombre de vélo en libre-service (VIVELO, VAE)
- > Sécurisation des lieux identifiés comme dangereux (carrefours). Mettre en place une signalétique de qualité
- > Aides à l'achat d'un VAE

Soutenir les initiatives partenaires

- > A l'image de l'atelier participatif "Le gang des dérailleurs" dont l'action est détaillée dans la fiche 5.2.2 du présent PCAET : "Développer la pratique du Vélo (Atelier participatif de réparation « Le gang des dérailleurs »)"
- > A l'image de l'atelier Collectif : Parlons vélo dans l'agglo

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	E6, SDEo3, Vichy Communauté	
Pilote / Porteur de l'action	Vichy Communauté	
Partenaires techniques	Atelier participatif de réparation de vélos : Gang des dérailleurs Collectif : Parlons vélo dans l'agglo	

Partenaires financiers			
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	■ Non programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	2018 : Plan Vélo 2020 - 2026 : Mise en œuvre opérationnelle des actions		
Investissement	Coût des pistes cyclables > 1000 € HT / m² de linéaire cyclable Les 5 stations vélos ont fait l'objet d'un investissement de 175 000 € (avenant N°4 à la DSP)		
Subventions	Dispositif de soutien « Itinéraires Véloroutes Voies vertes prioritaires » - Environnement - Energie Appel à projets "Fonds Mobilités Actives - Aménagements Cyclables 2020"		
Freins identifiés	Coût des infrastructures		
Leviers identifiés	LOM et Schéma Cyclable déjà pertinent. Le coût des infrastructures cyclables est inférieur à celui des infrastructures routières.		
Retour d'expérience	Concilier le transport des vélos dans les autocars : <u>CR Journée d'étude vélo-car</u>		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	++	La diminution de l'usage des véhicules thermiques dans les villes et bourgs diminue les émissions de gaz à effet de serre	
Consommations énergétiques	++	Source : Rapport de Stratégie PCAET : Une personne se déplaçant en voiture économise environ 3 MWh par an si elle choisit de se déplacer à vélo (sur une base de 5 km de trajet aller)	
Qualité de l'air	++	La diminution de l'usage des véhicules thermiques dans les villes et bourgs diminue les émissions de polluants atmosphériques (NOx, particules,)	
Production d'énergie renouvelable			
Adaptation au changement climatique	++	Le développement des mobilités actives (piétonne et cyclable) vise à rendre les habitudes des citoyens plus résilientes face au changement climatique et l'augmentation du prix de l'énergie	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de vélo en libre-service (VIVELO, VAE) Nombre de m² cyclables sur le territoire Nombre de bus & cars disposant de solution d'embarquement de vélos "Budget vélo" annuel (€) 	
Indicateurs de performance	 Évolution de la part modale du vélo sur le territoire (%) d'après l'INSEE 	

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	 Part modale piéton (%) (non obligatoire) Part modale vélo (%) (non obligatoire) 	
Points d'observation	La part modale est une part en nombre de déplacement.	







Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	5.2 PLANIFIER ET PROMOUVOIR LA MOBILITE ACTIVE
Fiche action n°	Nom de l'action
5.2.2	DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO (ATELIER PARTICIPATIF DE RÉPARATION « LE GANG DES DÉRAILLEURS »)

Contexte

Le secteur des transports est l'un des principaux consommateurs d'énergie et l'un des plus importants émetteurs d'oxydes d'azote et de gaz à effet de serre du territoire.

La voiture individuelle est très majoritairement utilisée sur le territoire du département de l'Allier, notamment pour les trajets domicile-travail (et y compris pour ceux qui vivent et travaillent sur la même commune).

Ainsi, il est important d'améliorer et de faciliter l'accès aux moyens de mobilité doux et actifs - tel que le vélo.

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en 2019 prévoit notamment de favoriser la montée en puissance de l'utilisation des vélos :

- Multiplication par 3 de la part modale du vélo pour passer de 3 à 9% d'ici 2024.
- Remplacement de l'indemnité kilométrique par le forfait mobilité durable : les frais de déplacement domicile-travail sont remboursés jusqu'à 400€/an, en plus du remboursement de 50% concernant l'utilisation des transports en commun.
- Marquage des vélos pour lutter contre le vol.

La pratique du vélo est en effet à la fois :

- écologique : permet en effet de désengorger les villes et les transports en commun, n'émet pas de gaz à effet de serre et contribue donc au maintien une bonne qualité de l'air ; réduit les pollutions sonores.
- économique (pas d'achat de carburant, d'assurance, de coût de stationnement comme pour la voiture).
- et permet la pratique d'une activité physique.

La réalisation d'un Schéma Cyclable (d'ici 2022), d'un Plan de Déplacement Inter Entreprise (PDIE ?) ainsi que la création de lieux où l'on peut apprendre à réparer son vélo à moindre coût favorisent cette pratique du vélo.

Objectifs de l'action

- Faire baisser l'utilisation de la voiture, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Participer à une économie circulaire locale de réduction des déchets.
- Aspect sanitaire (un maintien en bonne santé).
- Faciliter l'accès à ces moyens de mobilités doux ; développer localement une culture vélo.
- Développer le cyclotourisme en lien avec les voies vertes du territoire.

Descriptif de l'action

« Le gang des dérailleurs » est un atelier participatif de réparations vélos situé à Vichy, au 26 avenue de la croix St Martin, depuis septembre 2019. Le local est loué par Vichy Communauté de façon symbolique.

Grâce à une adhésion annuelle (15€ pour une famille, 10€ pour une personne seule), les citoyens bénéficient de l'aide de ses bénévoles pour développer des connaissances mécaniques et être le plus autonome possible pour réparer ses vélos et autres trottinettes. Des outils et pièces détachées sont mis à disposition. Des "apéros démontage" de vieux engins inutilisables sont organisés afin de récupérer des pièces qui serviront pour des réparations futures. C'est aussi le plaisir des échanges et de la

convivialité. Il y a actuellement environ 70 adhérents.

Les dons de vieux vélos de particuliers étant trop peu importants, Ils sont plus souvent récupérés dans les déchetteries, qui n'ont pas toutes de local/container adéquat, fermé, pour mettre les vélos usagés de côté. Il y a donc beaucoup de pertes (vélos partant à la benne), et il faudrait donc penser à équiper les déchetteries avec des box.

Cette démarche participe ainsi à une économie circulaire locale de réduction des déchets en favorisant le réemploi et en prolongeant la durée de vie d'un vélo. En plus de la réparation, l'atelier peut mettre en vente à bas coût des vélos remis en état.

« Le gang des dérailleurs » est membre de "L'Heureux Cyclage", un réseau d'ateliers vélo participatifs et solidaires, qui s'est développé pour valoriser la promotion du vélo par l'activité de réemploi des vélos, combinée à l'apprentissage de la mécanique.

Les projets:

- Rechercher des subventions pour l'achat de matériel destiné au marquage des vélos (coût estimé autour de 5000€) et pour pouvoir se chauffer dans le local, l'hiver.
- Mettre en œuvre la station de réparation au lycée de Presles, suite à l'obtention de la subvention de 500€ du concours TEPOS.
- Communiquer plus sur leur existence.

« Le gang des dérailleurs » fait partie du réseau des réparateurs référencés pour le « coup de Pouce Vélo » mis en place par le gouvernement, qui offre une prise en charge jusqu'à 50€ pour la remise en état d'un vélo, jusqu'au 31 décembre 2020. https://www.facebook.com/legangdesderailleurs

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		Le gang des dérailleurs, SDEo3
Pilote / Porteur de l'actio	n	Le gang des dérailleurs
Partenaires techniques		Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), l'association Vélo & Territoires, qui regroupe 109 adhérents (régions, départements, intercommunalités), la FUB (Fédération française des usagers de la bicyclette)
Partenaires financiers		Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM)
		Mise en œuvre de l'action
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	En cours, jusqu'à 2026.	
Investissement	1500-2000€ : achat d'outils (clous, vis).	
	Maïf ; Vichy Communauté (concours TEPOS).	
	2 nd appel à projets aménagements cyclables/ lancé le 10 juillet 2020, il vise à soutenir le déploiement d'itinéraires cyclables structurants dans tous les territoires et intervient dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vélo et du contexte de crise sanitaire.	
Subventions	Il vise à soutenir financièrement les maîtres d'ouvrage publics, notamment les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale, dans leurs projets de pérennisation des pistes cyclables de transition, de réalisation d'itinéraires cyclables sécurisés et de résorption de discontinuités d'itinéraires, dès lors que le projet s'inscrit dans une politique cyclable cohérente à l'échelle du territoire. Il doit permettre d'intensifier la réalisation d'aménagements cyclables identifiés comme nécessaires dans des secteurs à enjeu et coûteux du fait de leur ampleur. Cet appel à projets vient en complément de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL ou DSID). En effet, celle-ci peut notamment financer des aménagements cyclables non éligibles à	

	l'appel à projets ou les co-financer lorsqu'ils sont particulièrement structurants. Les candidats sont invités à déposer leur(s) projet(s) avant le 30 octobre 2020 (inclus) sur la plateforme Démarches simplifiées : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-amenagements-cyclables2020	
Freins identifiés	 Insécurité (dangerosité vis-à-vis des voitures) Vols coût d'achat d'un VAE Handicap Météo-topographie 	
Leviers identifiés	 Sécurisation des lieux identifiés comme dangereux (carrefours) Marquage des vélos pour lutter contre les vols Aides à l'achat d'un VAE Développer et entretenir les infrastructures, aménagements et services cyclables: augmenter le nombre de stationnements vélos, de garages à vélos sécurisé, de vélos ou VAE en libre-service, mettre en place une signalétique de qualité, développer les zones 30 et zones de rencontres, favoriser l'intermodalité 	
Retour d'expérience	« Un guidon dans la tête » à Clermont-Ferrand.	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	Sauf si coupler arceaux avec ombrières PV.
Adaptation au changement climatique	+	Une attention particulière doit être portée sur le maintien, voire le développement, de la biodiversité en place.
Bénéfice socio- économique	+	Economie financière (pas de dépense de carburant). Abonnements gratuits pour les vélos en libre-service?

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 Km de pistes / bandes cyclables et voies vertes existantes sur le territoire. Nombre d'adhésions par an.
Indicateurs de performance	 Nombre de réparations réalisées par an. Nombre de journées de formations réalisées par an.

6. AXE 6: DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

6.1. ORIENTATION 6.1: FAVORISER LES ACTIVITES ECONOMIQUES DURABLES



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 FAVORISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET BAS CARBONE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.1	REALISER ET METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SICTOM SUD ALLIER)

Contexte

Créé le 20 avril 1978 à Bayet, le SICTOM Sud-Allier a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Il gère la production de déchets de plus de 100.000 usagers que les communautés de communes et communautés d'agglomérations ont choisi de lui déléguer.

Ce syndicat intercommunal regroupe 149 communes adhérentes, et s'est inscrit dès le départ dans une logique de développement durable et d'économie circulaire autour du déchet.

Le 1er allumage du four de l'incinérateur a eu lieu le 1er mars 1982. Son implantation à Bayet, à côté de l'usine d'équarrissage est le fruit d'études et de réflexions menées conjointement par les élus et la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) pour aboutir à la construction d'un incinérateur avec valorisation énergétique.

Les premières collectes assurent le ramassage des ordures ménagères, des encombrants et épaves automobiles et du verre. Un deuxième four sera mis en route en 1988 pour accueillir les tonnages de nouvelles communes. Une première mise aux normes pour le traitement des fumées a eu lieu en 1997-1998 et une seconde en 2005-2006.

Le SICTOM Sud-Allier a été le 1er syndicat du département à lancer la collecte sélective au porte à porte, en 2000, à Saint Pourçain sur Sioule, avec une dotation de sacs jaunes. 90% des usagers bénéficient aujourd'hui de ce service, par points de regroupement.

Un premier Programme Local de Prévention des déchets (PLP) avait été mis en œuvre sur le territoire entre 2011 et 2016, avec une contractualisation avec l'ADEME. En mai 2019, l'extension des consignes de tri en place sur le département. Le SICTOM Sud-Allier en a alors profité pour optimiser les collectes d'emballages et de papiers sur ses communes (services de proximité tout en maîtrisant les coûts).

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction et de validation.

Objectifs de l'action

- Agir sur la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés et sur leur toxicité.
- Les programmes d'actions sont destinés à l'ensemble des usagers du Syndicat : ménages, collectivités, professionnels (artisans et commerçants), établissements scolaires...

Le PLPDMA regroupe différentes thématiques :

- COMPOSTAGE: Depuis 2009, le SICTOM Sud-Allier sensibilise les particuliers au compostage des biodéchets en proposant des composteurs bois à prix coûtant, en diffusant des informations régulières sur le compostage et en proposant des ateliers ludiques autour de cette pratique. Le SICTOM développe également le compostage de proximité et en établissements, ainsi que le tri des déchets verts au sein des cimetières de ses communes adhérentes. Démarchage, état des lieux, sensibilisation, mise en place, accompagnement, suivi et mesure des résultats sont les étapes de travail réalisées.
- GESTION DES DÉCHETS VERTS: des sensibilisations régulières à une valorisation des déchets verts (autre qu'en déchetterie) afin de détourner une partie des tonnages sont à planifier. Cette action sera développée à compter du second semestre 2020.
- ❖ JARDINAGE o DÉCHETS: des interventions sous forme d'ateliers et de guides pratiques, en partenariat avec des associations locales (comme les Jardiniers du Bourbonnais, les Amis des Arbres...) pour supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires seront réalisées.
- ❖ GASPILLAGE ALIMENTAIRE: des interventions auprès d'associations et d'établissements scolaires (cantines) seront faites afin de mesurer le gaspillage alimentaire et de le réduire via la mise en œuvre d'actions (petite-grande faim, salad'bar dans les selfs, réorganisation des chaînes de selfs, menus o gaspi...) en partenariat avec les gestionnaires, les directions, les agents de cuisine, les enseignants et les élèves. Cette action est menée en collaboration avec le CDo₃.
- RÉEMPLOI: des Repair Cafés seront organisés avec le Fablab de Lapalisse, un partenariat est à prolonger avec la Recyclerie de Cusset sur 4 déchetteries dans lesquelles sont implantées des box réemploi, implantation de boîtes à livres dans les déchetteries et les communes...
- SENSIBILISATION GÉNÉRALE: des communications régulières via divers supports (numériques, fiches actus pour les communes, Lettres info...) sont nécessaires pour l'ensemble de la population, sur les thématiques liées à la prévention des déchets et au tri des déchets. La sensibilisation passera aussi par la formation des élus à la prévention, des interventions scolaires (de la maternelle au lycée) et des visites de sites pour les groupes.

Pilotage de l'action					
Rédacteur de l'action		SICTOM Sud Allier, SDE 03			
Pilote / Porteur de l'actio	n	SICTOM Sud Allier, EPCI			
Partenaires techniques					
Partenaires financiers					
		Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé				
Calendrier prévisionnel	Durée du PLPDMA				
Investissement					
Subventions					
Freins identifiés	Attrait du thème pour éveiller l'intérêt des citoyens.				
Leviers identifiés	Geste pour l'environnement.				
Retour d'expérience					

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	+		
Consommations énergétiques	+		
Qualité de l'air	+		
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement climatique	+		
Bénéfice socio- économique	+		

	Suivi de l'action
Indicateurs de mise en œuvre	 Finalisation du PLPDMA. Réalisation des supports de communication. Validation des différents partenariats.
Indicateurs de performance	 Nombre de composteurs individuels distribués annuellement. Nombre de compostage partagés mis en place par an. Nombre de sensibilisations réalisées (toutes thématiques) et typologie des publics concernés, par an. Nombre de Repair Café organisés annuellement. Quantité de déchets ménagers générés annuellement sur le territoire (t). Quantité compostée annuellement via le compostage collectif (t). Fraction fermentescible présente dans les ordures ménagères (%).







Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 FAVORISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET BAS CARBONE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.2	LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET AMÉLIORER LEUR VALORISATION

Contexte

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire, réalisé dans le cadre du diagnostic du PCAET, met en évidence que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables à eux seuls de 26% des émissions du Bilan Carbone® du territoire. Les émissions associées à la consommation de biens ne sont pas incluses mais viendraient alourdir ce bilan.

De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire.

Ainsi, agir en faveur de l'économie circulaire (réutiliser, réparer, recycler), par opposition à l'économie linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) vise à consommer moins de ressources et réduire la quantité de déchets ultimes.

La Communauté d'agglomération Vichy Communauté assure directement la gestion de la collecte et de l'élimination des déchets de 3 communes (Vichy, Cusset, Bellerive-sur-Allier). Les 36 autres communes sont affiliées au SICTOM Sud Allier. On estime qu'environ 44 000 tonnes de déchets sont collectés en 2015 sur le territoire :

- 15% sont recyclés
- 41% sont incinérés
- · 27% sont enfouis
- · 18% sont compostés

L'incinération et l'enfouissement sont responsables à eux seuls de plus de 90% des émissions associées au traitement des déchets sur le territoire. La quantité de déchets produits doit être limitée, et sa valorisation améliorée.

Objectifs de l'action

- S'engager dès 2021 dans une démarche CIT'ERGIE, avec une action sur le volet déchets & économie circulaire.
- * Référencer et promouvoir les initiatives du marché de l'occasion sur le territoire
- Réduire la quantité de déchets ultimes en lien avec les partenaires :
 - > En lien avec la **fiche action 6.1.1** du présent PCAET " mise en œuvre du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)" par le SICTOM SUD ALLIER
 - > En lien avec la **fiche action 6.1.3** du présent PCAET "Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier" par le Conseil Départemental

Descriptif de l'action

1. Engager le territoire dans une démarche d'économie circulaire en lien avec la labellisation CIT'ERGIE :

Il a été acté le fait de mener des réflexions conjointes entre la Mission transition énergétique et le service déchets. Une étude autour de la réduction des déchets et de la caractérisation d'une collecte adaptée sera lancée.

La mission Transition Énergétique de Vichy Communauté et les responsables des services gestion des déchets se sont déjà réunis pour échanger et entament des réflexions autour de l'économie circulaire pour répondre aux évolutions réglementaires, avec la volonté de mettre en place des actions vertueuses.

Ayant la volonté de s'engager dans une démarche de labellisation CIT'ERGIE, nous permettant de mettre sous "assurance qualité" l'ensemble de nos actions, le volet économie circulaire notamment au regard de la gestion / valorisation des déchets fera l'objet d'un item de travail spécifique au sein de la démarche.

2. Référencer l'ensemble des récupérateurs et réparateurs du territoire pour relancer le marché de l'occasion, favoriser le tri, et accompagner les nouvelles initiatives en ce sens, en partenariat avec le SICTOM.

L'information est pour l'instant trop diffuse pour les habitants. Faire un inventaire de cette **offre globale et locale** et la mettre à disposition en ligne pour les citoyens afin de relancer le marché de l'occasion :

Promouvoir la recyclerie de Cusset

- > En matière de déchets, Vichy Communauté a porté ses efforts sur le recyclage avant que l'objet ne devienne un déchet grâce au développement de la Recyclerie installée sur Cusset. L'activité est soutenue par Vichy Communauté « à la tonne sortante magasin » via 4 fonctions (collecte / valorisation / commercialisation / sensibilisation).
- > Ce qui se traduit par :
 - 576 tonnes entrées dans la recyclerie (collecte sur RDV, en déchèteries ou sur place via la zone de dépôt).
 - 255 tonnes re-vendues en magasin
 - 233 tonnes envoyées dans des filières de recyclage
 - 23 tonnes de déchets, acheminées sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).
- Les animations sont réalisées auprès d'un public avant tout scolaire: 55 animations sur l'extension des consignes de tri ont été proposées en 2019 aux maternelles. Certaines animations sont également proposées dans le cadre de salons ou autres manifestations. Notamment, l'organisation de « Faites de la récup" » lors de la Semaine Européenne du Recyclage des Déchets: en coopération interservices avec les programmes TEPOS et PAT:
 - 2000 visiteurs
 - 34 exposants
 - 100 ateliers
 - 300 participants aux ateliers.
- Organiser la collecte de matière première pour le réemploi et la réparation. Référencer les points de collecte des éco-organismes présents sur le territoire. Favoriser leur regroupement en même temps que leur multiplication :
 - > Bornes de récupération et points de collecte de chaque type de déchets
 - > Ecosystem Collecte et recyclage, pour les appareils électriques
 - > PV CYCLE <u>Dépôt en point d'apport volontaire</u>, pour le photovoltaïque
 - > Etc
- Référencer un réseau d'artisans, réparateurs ou dispositifs actuels présents sur le territoire local. Lister les lieux, les horaires et les missions de chacun :
 - > Fablab de l'ATRIUM, à Vichy
 - > Ateliers participatifs pour la réparation de vélo : "Le gang des dérailleurs" à Vichy dans la **fiche-action** n°5.2.2 du présent PCAET
 - > Garages solidaires et participatifs pour la réparation de véhicules, géré par l'association Avenir, à Bellerive-sur-Allier
 - > Ramassage de déchets par les citoyens et l'association Trash Buster dans la **fiche-action n°6.1.3** du présent PCAET "Développer les initiatives citoyennes pour le ramassage des déchets"
- * Référencer également les acteurs du reconditionné et de l'occasion en France :
 - > Rcube, Rcube Fédération du Réemploi et de la Réparation fédère les acteurs professionnels du

- Réemploi, de la Réparation, de la Réduction et de la Réutilisation.
- > Sosav, CommentRéparer, etc. pour les tutoriels de réparation
- > Vinted, Envie, Leboncoin, BackMarket, etc. pour l'achat de matériel d'occasion ou reconditionné.
- > Etc
- Accompagner l'émergence de nouvelles initiatives locales :
 - > Ateliers de réparation d'objets type Repair Café Home Repair Café (FR)
 - > Espaces de donnerie dans le prolongement des déchetteries
 - > Développement des offres incitatives en déchetteries pour les artisans
 - > Implantation d'une structure, association, entreprise, événement appartenant à la fédération Rcube.
 - > Etc.

3. Réduire la quantité de déchets ultimes en lien avec les partenaires :

En cohérence et en lien avec la **fiche action 6.1.1** du présent PCAET " mise en œuvre du PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)" par le SICTOM SUD ALLIER

En lien avec la **fiche action 6.1.3** du présent PCAET "Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier" par le Conseil Départemental

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		E6, SDE03, Vichy Communauté	
Pilote / Porteur de l'action	l	Vichy Communauté	
Partenaires techniques		SICTOM Sud Allier, Entreprises, Industries, Associations et initiatives privées (SIEL, Ecollecte, Is'art Meubles, L'ingrédient, Lentilles et Pois Cassés)	
Partenaires financiers			
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	■ Non programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026 : Mise en oeuvre opérationnelle des actions et d'un réseau de récupérateurs et réparateurs		
Investissement	Recyclerie de Cusset : 45 624 € (33 000 € à la vente et 12 624 € à la sensibilisation) Manifestation Faites de la Récup' : 6811 € (DMA : 2 412 € - TEPOS : 2085 € - PAT : 2063 €)		
Subventions	Appels à projet de la région AURA : • Amélioration de la valorisation des déchets et déchetteries professionnelles • Prévention et Économie Circulaire : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets et de l'Économie Circulaire • AURABIODEC - Généraliser le tri à la source des biodéchets en AuRA		
Freins identifiés	Coût des réparations vis-à-vis du coût du neuf, visibilité		
Leviers identifiés	Responsabilité élargie des producteurs : <u>Les filières à Responsabilité élargie des producteurs</u> (<u>REP</u>) – <u>ADEME</u>		
Retour d'expérience	Vidéo "témoignages des premiers utilisateurs du référentiel" sur Optigede : https://www.youtube.com/watch?v=ACHoFiFoJNo&feature=youtu.be		

Bénéfices environnementaux de l'action		
Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)		
Émissions de GES	++	Diminution des émissions associées au traitement des déchets ultimes et à l'importation de biens de consommation
Consommations énergétiques	+	Diminution des consommations associées au traitement des déchets ultimes et à l'importation de biens de consommation

Qualité de l'air		=
Production renouvelable	d'énergie	=
Adaptation changement cl	au imatique	=

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de bornes de récupération et points de collecte de chaque type de déchets Création d'un réseau de réparateurs & récupérateurs (oui/non) Nombre de nouvelles initiatives privées 	
Indicateurs de performance	 Quantité de déchets collectés annuellement sur le territoire (tonnes) Part des déchets incinérés sur le territoire (%) Part des déchets enfouis sur le territoire (%) Quantité de déchets collectés annuellement par la Recyclerie de Cusset (tonnes) Part des déchets collectés annuellement par la Recyclerie de Cusset revendus (%) 	

	Cit'ergie
Indicateurs Cit'ergie	 Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an) (obligatoire)
Points d'observation	Les déchets ménagers et assimilés comprennent les ordures ménagères résiduelles, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries (y compris déchets et gravats), soit la totalité des déchets des ménages et des non ménages pris en charge par le service public. Les déchets produits par les services municipaux (déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché,) ne relèvent pas de ce périmètre. Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont été ouvertes au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul. La valeur limite est issue des chiffres-clés déchets de l'ADEME, édition 2016, basée sur l'enquête Collecte 2013 et la valeur cible des 47 territoires pionniers en France. Valeur limite : 573 kg/hab.an Valeur cible : 480 kg/hab.an







Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 FAVORISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET BAS CARBONE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.3	RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS DE L'ALLIER

Contexte

Depuis 2012, le conseil départemental est engagé dans la réduction de la production de biodéchets de ses collèges. En 2012, 12 collèges ont été accompagnés dans le cadre du programme « Collèges témoins pour la réduction des déchets » en partenariat avec le Collectif régional d'éducation à l'environnement d'Auvergne. Ceci a notamment démontré une marge de manœuvre importante sur le gaspillage alimentaire.

Objectifs de l'action

- Impliquer l'ensemble des collèges du département dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire, soit 35 collèges.
- * Réduire le gaspillage alimentaire ainsi que les factures liées à l'alimentation
- Sensibilisation des élèves pour un changement de comportement et une intégration sur le long termes des bons gestes, reproduire ces gestes à la maison, etc.

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de l'Allier a décidé fin 2017 la mise en œuvre d'un programme intitulé « Tous mobilisés contre le gaspillage alimentaire » dans les 35 collèges publics de l'Allier, avec une première phase de 2 ans auprès de 21 établissements volontaires avec le soutien financier de l'ADEME.

Cette première phase est aujourd'hui terminée. En raison du contexte sanitaire, ce bilan n'est pour l'instant que partiel car toutes les mesures de suivi et d'évaluation n'ont pas pu être réalisées. Cependant, les premières mesures qui ont pu être réalisées ont permis de de constater une baisse moyenne de 33% du gaspillage alimentaire, permettant une économie de 95 ooo €/an sur les 21 collèges ayant bénéficié de l'action. Cette action permet de porter la moyenne départementale de gaspillage alimentaire à 59 g/plateau au lieu de 88 g/plateau en 2017-2018.

Les actions mises en place dans le cadre de ce programme de réduction du gaspillage alimentaire sont nombreuses et permettent de toucher tous les publics concernés dans les collèges.

Organisation de formation auprès des chefs cuisiniers

Avec l'aide d'une association d'éducation à l'environnement (réseau d'éducation à l'environnement d'auvergne REEA) mandatée pour mener une action pédagogique.

Sensibilisation des élèves

Avec un accompagnement pédagogique pour mettre en place des actions, comme par exemple l'organisation de jeux concours, la mise à disposition d'affiches de sensibilisation et d'un gâchimètre à pain pour chaque élève.

Investissements pour développer l'autonomie et la responsabilité des élèves au niveau de leur repas

Le Conseil Départemental a investi plus de 500 000 € sur les 21 collèges touchés :

- réaménagement de self,
- fours à cuisson basse température,
- meubles de salad'bar
- tables de tri des déchets

Poursuite du programme

Le plan doit se poursuivre afin de toucher la totalité des collèges du département. Cependant, les modalités d'intervention sont encore inconnues et contraint à rester dans l'attente pour la mise en place de nouvelles actions au sein de nouveaux collèges.

Pour l'année scolaire 2020-2021, il était prévu de toucher 4 nouveaux établissements mais le protocole sanitaire impose la fermeture des salad'bars et le service doit se dérouler au profit d'un dressage à l'assiette pour éviter les manipulations. Les temps de repas risquent d'être écourtés et l'impact sur le gaspillage alimentaire sera sans doute non négligeable. Nous sommes encore aujourd'hui dans l'attente pour nos actions.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		CDo ₃	
Pilote / Porteur de l'action		CDo ₃	
Partenaires techniques		Collèges (personnels et élèves)	
Partenaires financiers		ADEME	
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	Attente des nouvelles modalités d'intervention dans les cantines des collèges pour continuer les actions et viser de nouveaux établissements (4 prévus pour l'année scolaire 2020-2021)		
Investissement	500 000 € d'investissement dans les 21 collèges concernés sur la période 2017-2019		
Subventions	Appel à projet de l'ADEME pour « 1000 écoles et collèges réduisant le gaspillage alimentaire »		
Freins identifiés	 Humains: Changement d'habitude pour les chefs cuisiniers et les gestionnaires. Les recommandations nationales sur lesquelles s'appuient les chefs (portions minimales, etc.). Matériel. 		
Leviers identifiés	 Le développement de salad'bar et de self participatif comme au collège de Varennes facilitent la réduction du gaspillage. Formation des chefs cuisiniers. Accompagnement pédagogique des élèves qui participent ainsi à la mise en place d'actions. 		
Retour d'expérience	Démarche du CD 03 ayant déjà porté ses fruits.		

Bénéfices environnementaux de l'action		
Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)		
Émissions de GES	+	Si possible, récupérer les réductions de déchets constatées sur 2018 et 2019

Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio- économique	+	Réduction de la facture des cantines, éducation

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de collèges accompagnés par an.	
Indicateurs de performance	- Quantité de déchets produits, par type de traitement ou valorisation.	







Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 FAVORISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET BAS CARBONE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.4	DÉVELOPPER LES INITIATIVES CITOYENNES POUR LE RAMASSAGE DES DÉCHETS

Contexte

La loi de transition énergétique pour la croissance verte concerne aussi la problématique des déchets avec pour objectifs :

- atteindre 25% du territoire national en tarification incitative à horizon 2025.
- viser un objectif zéro gaspillage et faire de certains déchets des matériaux de demain (recyclage, démontage, valorisation des déchets, tri et réemploi, développement du compostage etc...).

La réduction du poids des poubelles et la diminution des passages des camions de bennes à ordures ménagères sont des enjeux importants pour diminuer le coût des transports et de traitement des OM.

En constatant l'abandon de nombreux déchets sur nos communes, l'action citoyenne Trashbusters a été lancée, puis elle est devenue une association.

Il s'agit de nettoyer et préserver l'environnement en proposant des activités de ramassage des déchets déposés dans des lieux non appropriés.

Objectifs de l'action

- Lutter contre les dépôts sauvages.
- Promouvoir et sensibiliser à la protection de l'environnement par les réseaux sociaux, les médias, les campagnes d'informations et l'intervention auprès de publics divers.
- Favoriser le lien social et intergénérationnel entre les habitants.

Descriptif de l'action

Chaque semaine des citoyens bénévoles se rassemblent sur un lieu, une zone définie à l'avance, afin de ramasser les déchets identifiés précédemment ou non.

Les déchets collectés sont, en fonction du volume, soit déposés dans les bennes locales, soit stockés chez les bénévoles puis déposés en déchetterie lors des jours d'ouverture, soit laissés sur place en attente de ramassage par les services de la mairie ou de l'agglo, prévenus par l'association.

Un moment de convivialité termine chaque ramassage afin de renforcer les liens sociaux, interculturels et intergénérationnels.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	Trashbusters, SDE 03	
Pilote / Porteur de l'action	Trashbusters VICHY et Agglomération, Trashbusters Moulins et Agglomération	
Partenaires techniques	Les communes et/ou EPCI / magasins de bricolage partenaires / GMS	

Partenaires financiers	Dons de particuliers / Subvention agglo		
Mise en œuvre de l'action			
Avancement de l'action	□ Non programmé □ Programmé ■ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel			
Investissement	Achats de gilets de visibilité, de pinces à déchets		
Subventions	En attente de subvention de Vichy Communauté, des communes, dons de matériel		
Freins identifiés	Identification des lieux à nettoyer, matériel pour ramasser sur les gros dépôts sauvages		
Leviers identifiés	Les écoles, la présence sur le terrain, les médias. Bon accueil de l'ensemble de la population et des partenaires.		
Retour d'expérience			

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Transport vers les lieux de ramassage / covoiturage
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio- économique	+	Les bénévoles sont issus de toutes les classes socioprofessionnelles, des rencontres peuvent avoir lieu et pourquoi pas donner suite à des emplois

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre		
Indicateurs de performance	 Tonnage de déchets ramassés. Nombre de personnes impliquées. 	







Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 FAVORISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET BAS CARBONE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.5	MOBILISER LES SYNERGIES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE

Contexte

Le contrat "Territoire d'Industrie" est un dispositif mené par le gouvernement auprès de 141 territoires à fort taux d'emploi industriel, situés en zone périphériques ou éloignées des métropoles. Doté de 1,3 milliard d'euros, ce plan doit soutenir les enjeux de formation, d'innovation et d'emploi, par des apports financiers et des moyens humains et techniques.

Il a été signé et validé en Conseil Communautaire en décembre 2019 pour la période 2020-2022 avec, d'une part, les territoires suivants :

- La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge
- La communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne
- La communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans
- La communauté d'agglomération Vichy Communauté

Et d'autre part :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes
- L'État représenté par le Préfet de département
- La Banque des territoires
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations
- Bpifrance
- Pôle emploi
- Business France

Objectifs de l'action

- Continuer à être pro actif dans l'animation d'un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire
- Lancer un état des lieux des entreprises, process et synergies possibles

- Créer et animer un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire, mais aussi de circuit-court industriel
 - > Recenser et contacter les acteurs qui se sont mobilisés lors de la concertation du PCAET pour une telle

démarche (ateliers des synergies, ateliers thématiques.)

- > Créer un groupement d'entreprises et animer plusieurs ateliers annuels autour de l'économie circulaire et de l'énergie :
 - ateliers des synergies grande échelle, ou à l'échelle des ZAC
 - ateliers de type CIRCULAB Conseil et conception en économie circulaire
 - ateliers thématiques et de travail autour de certains sujets spécifiques
- > Animation territoriale des industries autour de ces thématiques et des besoins de synergies :
 - Plan de déplacements des entreprises en lien avec la fiche-action 5.1.2 du présent PCAET
 - Réflexion commune sur certains travaux
 - Gestion des eaux pluviales en lien avec la fiche-action 4.1.2 du présent PCAET
 - Recherche de synergies énergétiques : (valorisation de la chaleur industrielle, valorisation de substrats méthanisables, mutualisation d'équipements, valorisation de palettes par un broyeur pour alimenter une chaufferie bois, etc.)
 - Co pâturages autour des usines
- > Ces ateliers seront l'occasion de partager les bonnes pratiques et les démarches de chacun :
 - les petits pots consignés Podarno à Cusset;
 - la récupération des poussières de sucre pour les apiculteurs à la pastillerie de Vichy
 - la recyclerie de Cusset
 - l'atelier chantier d'insertion E2D à Bellerive-sur-Allier
 - Ecollecte (insertion avec l'ESAT de Creuzier)

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	E6, SDE03, Vichy Communauté	
Pilote / Porteur de l'action	Vichy Communauté	
Partenaires techniques	La Région Auvergne-Rhône-Alpes L'État représenté par le Préfet de département Pôle emploi La communauté de communes Combrailles Sioule et Morge La communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne La communauté d'agglomération Riom, Limagne et Volcans La communauté d'agglomération Vichy Communauté	
Partenaires financiers	ADEME, Business France La Banque des territoires Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations Bpifrance	
Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	■ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	2020 - 2022 : Contrat Territoire d'Industries	
Investissement		
Subventions	Appel à projet de la région AURA : <u>Appel à projets Innovation et expérimentations territoriales</u>	
Freins identifiés	Rattacher l'urgence écologique et l'urgence économique	
Leviers identifiés	Lien avec la fiche-action 2.2.1 (diag éco-flux) pour mobiliser les entreprises	
Retour d'expérience	Plusieurs démarches sur le territoire de Vichy Communauté font partie du réseau SYNAPSE et de la Plateforme Éclaira de la région AURA :	

- Écollecte ESAT de Creuzier
- Du sucre pour les abeilles du Puy-de-Dôme
- Une recyclerie exemplaire
- Podarno, des petits pots consignés pour bébé

 E2D Emploi et développement durable -Bellerive-sur-Allier

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	(en fonction des actions menées) plan de mobilité inter- entreprises
Consommations énergétiques	+	(en fonction des actions menées) mutualiser les sources d'énergies sur une zone d'activité, plan de mobilité inter- entreprises
Qualité de l'air	+	(en fonction des actions menées) plan de mobilité inter- entreprises
Production d'énergie renouvelable	+	(en fonction des actions menées) mutualiser les sources d'énergies renouvelables sur une zone d'activité
Adaptation au changement climatique	+	(en fonction des actions menées) gestion des eaux

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre d'ateliers organisés autour de l'économie circulaire et de l'énergie 	
Indicateurs de performance	 Nombre d'entreprises & industries impliqués dans la démarche 	

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	-	
Points d'observation		







Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 FAVORISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES ET BAS CARBONE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.1.6	RÉFLÉCHIR A LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

Contexte

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire, réalisé dans le cadre du diagnostic du PCAET, met en évidence que l'industrie, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables à eux seuls de 8% des émissions du Bilan Carbone® du territoire.

Ainsi, agir en faveur de l'économie circulaire, par opposition à l'économie linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) vise à consommer moins de ressources et réduire la quantité de déchets ultimes.

L'EIT - Écologie Industrielle Territoriale - est un des 7 piliers de l'économie circulaire. De plus, dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire auprès des acteurs et industriels du territoire, notamment pendant les ateliers des synergies et les ateliers thématiques.

Plus d'informations sur <u>L'écologie industrielle et territoriale</u> de l'ADEME.

Objectifs de l'action

- Connaître le potentiel d'Ecologie Industrielle Territoriale (possibilités de valorisation des flux sur le territoire)
- Créer et animer un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire.
- Créer un cadre de référence pour l'installation d'entreprises dans les futurs documents de planification (PLUi) avec des critères d'économie circulaire sur les ZAC.
- Monter un projet d'EIT sur une ZAC du territoire et intégrer le réseau SYNAPSE à l'horizon 2026.

- Connaître le potentiel d'Ecologie Industrielle Territoriale : élaboration d'une analyse des flux de matières et d'énergie
 - > Cette étape, en amont du projet, permettra d'identifier les flux de matière possibles entre entreprises et voir quelle échelle est la plus adaptée.
 - Pour ce faire, **Macéo**, association située à Clermont-Ferrand, accompagne les territoires dans des projets d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale.
 - > Principe de l'étude : quantifier les flux de matières et d'énergie engendrés par le territoire. La détermination de ces flux permet de calculer de façon simple un certain nombre d'indicateurs qui contribuent à caractériser le territoire et à identifier les enjeux locaux correspondants.
 - L'objectif de l'étude est de recenser les besoins en matières premières et les productions de déchets pour chercher à les mettre en relation.

- > Cette étude servira de base pour détecter les acteurs clés du territoire, pour les mettre en relation, et pour les mener vers une démarche d'économie circulaire et d'EIT.
- Créer et animer un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire :
 - > Dans la continuité de la **fiche-action 6.1.5** du présent PCAET « Mobiliser les synergies dans le cadre du dispositif territoire d'industrie »
- Créer un cadre de référence pour l'installation d'entreprises dans les futurs documents de planification (PLUi) avec des critères d'économie circulaire sur les ZAC :
 - > Il s'agit de réfléchir en amont, avant l'implantation d'entreprises, aux prescriptions et aux synergies possibles via un cahier des charges global :
 - critères de mobilité (plan de déplacement inter-entreprises).
 - critères de synergies inter-entreprises (écologie industrielle, économie circulaire, ...).
 - critère énergétique (maîtrise de l'énergie, production d'énergie renouvelable mutualisée, contrats "verts").
 - critère carbone (matériaux, végétalisation, ...).
- Monter un projet d'EIT sur une ZAC du territoire et intégrer le réseau SYNAPSE à l'horizon 2026 :
 - > Plusieurs ZAC intègrent des acteurs majeurs (voir lesquels à l'échelle du département).
 - ➤ Une fois les acteurs sensibilisés à l'écologie industrielle par l'animation d'ateliers dédiés, il s'agit de monter un projet opérationnel d'EIT en intégrant le réseau SYNAPSE. Il centralise l'offre autour de l'EIT (information ciblée, outils, méthodes...).
- Cette démarche serait une vitrine pour le territoire et ses acteurs.
- Une réflexion sur des économies de flux intra-site pourra également être proposée aux entreprises :
 - > Avant d'envisager des flux entre entreprises, il pourrait être intéressant de voir quels pourraient être les progrès à faire au sein même des entreprises (économies d'énergie, limitation et valorisation des déchets, etc.).
 - ➤ Voir l'accompagnement proposé par l'ADEME : «TPE et PME gagnantes sur tous les coûts » et nouvellement « DIAG ÉCO FLXU » présenté dans la fiche-action n°2.2.1 du présenter PCAET « Mobiliser les acteurs économiques pour plus d'efficacité énergétique »

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action		SDEo3, E6
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté
Partenaires techniques		ADEME, CCI 03, MACEO, Plateforme ECLAIRA
Partenaires financiers		ADEME
Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	■ Non programmé □ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	2021 : Réflexion	
Investissement	Non déterminé Réflexion si Adhésion à MACÉO	
Subventions	Financement possible du pré-diagnostic par MACEO si Adhésion	
Freins identifiés	-	
Leviers identifiés	-	

Plusieurs démarches sur le territoire de Vichy Communauté font partie du réseau SYNAPSE et
de la Plateforme Éclaira de la région AURA :

- Écollecte ESAT de Creuzier
- Du sucre pour les abeilles du Puy-de-Dôme
- <u>Une recyclerie exemplaire</u>

Retour d'expérience

- Podarno, des petits pots consignés pour bébé
- E2D Emploi et développement durable -Bellerive-sur-Allier

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Limitation du transport.
Consommations énergétiques	+	Limitation du transport.
Qualité de l'air	+	Limitation du transport.
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Limitation du transport. Utilisation et adaptation de la ressource locale.
Bénéfice socio- économique	+	Relocalisation de la richesse avec création d'emplois. Renforcement des liens entre les acteurs économiques. Utilisation de la ressource locale.

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Création d'un cadre de référence pour l'implantation des entreprises (oui/non) Réalisation d'un diagnostic de métabolisme territorial sur le territoire (oui/non) pour analyser les flux de matières et d'énergie, les déchets & ressources et donc les synergies possibles 	
Indicateurs de performance	- Nombre de projets sur le territoire référencés sur le réseau SYNAPSE	

6.2. ORIENTATION 6.2: SOUTENIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 SOUTENIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.2.1	METTRE EN RELATION LES PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS AUTOUR DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Contexte

Une alimentation saine et locale dans le respect de l'environnement et au bénéfice, autant des producteurs locaux que des consommateurs, est un objectif que partage une partie croissante de la population. Prévus à l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Vichy Communauté développe un projet alimentaire territorial autour de 4 axes :

- Accès au foncier (en lien avec la fiche-action 4.2.3 "Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs")
- Promotion et sensibilisation aux circuits de proximité (en lien avec la fiche-action 6.2.3 "Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité")
- Approvisionnement Restauration collective et commande
- Territoires et projets émergents.

La deuxième année du programme d'actions du Projet alimentaire territorial a notamment permis de consolider l'inventaire foncier agricole (par commune) et de créer un poste spécifique d'animation foncière territoriale pour faire le lien entre porteurs de projets et potentiels cédants agricoles en maintenant une veille active, aussi bien du côté des partenaires de l'accès au foncier et à l'installation que du côté des maires accompagnés en matière de développement d'une agriculture de proximité

Objectifs de l'action

- Promouvoir le Projet Alimentaire territorial (PAT) dans sa dimension environnementale (Production et Consommation responsable, Filière Bio et courte)
- Soutenir la transition Agro écologique (favoriser les interactions entre différentes instances ou dispositifs, accompagner la mise en place d'une trajectoire alimentaire à l'horizon 2030).
- Réaliser le volet Agro écologique du Parc Naturel Urbain

Descriptif de l'action

Porter et promouvoir le Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans sa dimension environnementale

- Dresser le bilan des ventes de proximité et de la logistique dans le but de déterminer quels seraient les méthodes et outils les mieux adaptés à une commercialisation soutenable;
- Soutenir le développement de la filière courte de légumes secs Bio
- Réaliser une application de valorisation des produits locaux
- Un guide des producteurs locaux a été édité en 2019 répertoriant un maximum de producteurs de l'agglomération proposant de la vente directe en circuit court. Partant de l'expérience récente du drive du Grand Marché de Vichy : Étudier la faisabilité d'élargir cette offre à l'ensemble des produits locaux proposés par les producteurs du territoire. La question logistique à étudier. Des lieux de dépôts pourraient être créés stratégiquement. Exemple de liens web : ACHETEZ A LA FERME 03, Auvabio. Il s'agira également de soutenir la plateforme Agrilocalo3 de mise en relation des producteurs locaux et de la restauration collective publique, en lien avec la fiche-action 6.2.2 du présent PCAET portée par le Conseil Départemental.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire. Principal levier d'économies en faveur de l'introduction des produits locaux de qualité en restauration collective, l'action pilote sur les cantines scolaires de Cusset et le pôle Universitaire de Vichy, s'est terminée en juin 2019. De plus, il s'agit d'une opportunité de valorisation. Les déchets organiques (plus de 16 tonnes de biodéchets) sont valorisés par méthanisation et ont produit l'équivalent de 5782 kWh. Il s'agira également de soutenir l'initiative similaire déployée dans les collèges du département, en lien avec la fiche-action 6.1.3 du présent PCAET portée par le Conseil Départemental.

Soutenir la transition agro-écologique

- Définir une trajectoire alimentaire
- Programmer des actions pluridisciplinaires ; développer le lien à l'Enseignement supérieur et solliciter des programmes de la Recherche (TCR et agroforesterie au Bioparc)
- Lien avec UCA sur la recherche : <u>CAP 20-25</u>

Réaliser le volet agro-écologique du Parc Naturel Urbain

- Mobiliser à travers Cit'ergie
- Fédérer des acteurs dans une démarche d'exemplarité

Poursuivre les réflexions sur de potentielles nouvelles initiatives :

- Cuisine centrale: Mener une réflexion permettant de réunir des moyens d'investissements conséquents. Trouver un partenariat à une échelle pertinente. Le marché conclu avec la cuisine centrale de Cusset a placé la restauration collective étudiante au cœur du dispositif du Projet Alimentaire Territorial, avec la valorisation des circuits courts, les débouchés pour des fournisseurs de produits locaux de qualité (sous SIQO)
- Drive en ligne : Mener une étude approfondie sur le Grand Marché de Vichy en 2020

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	E6, SDEo3, Vichy Communauté	
Pilote / Porteur de l'action	Vichy Communauté	
Partenaires techniques		
Partenaires financiers		
Mise en œuvre de l'action		

Avancement de l'action	□ Non programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	2019-2022		
Investissement	En réflexion		
Subventions	Appels à projet de la région AURA : Investir en agroalimentaire Investir dans du matériel en CUMA Concrétiser mon projet de développement en AB Financer mes investissements matériels en AB Obtenir la certification AB pour mon exploitation AURABIODEC - Généraliser le tri à la source des biodéchets en AuRA 		
Freins identifiés	Difficile structuration des filières courtes		
Leviers identifiés	S'appuyer sur des démarches numériques, logistiques, à une échelle départementale et à l'échelle du PCAET.		
Retour d'expérience			

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	++		
Consommations énergétiques			
Qualité de l'air	++		
Production d'énergie renouvelable			
Adaptation au changement climatique	++		

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	Étapes du PAT (lancé, en cours, validé)	
Indicateurs de performance	 Travail de définition d'indicateurs de suivi sera engagé dans le cadre d'une prestation supplémentaire d'accompagnement Cit'ergie 	

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	 Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%) (non obligatoire) 	
Points d'observation		







Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 SOUTENIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.2.2	CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE MISE EN RELATION ENTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX ET LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Contexte

Partant du constat d'une méconnaissance générale (offre locale disponible, nombreux préjugés liés au circuit court, absence de travail collectif entre agriculteurs), la Drôme et le Puy-de-Dôme ont lancé en 2012 l'outil Agrilocal permettant de favoriser le recours aux circuits courts, et ainsi valoriser les agriculteurs locaux et leurs productions. Le secteur de la restauration collective est également concerné par cette démarche par l'inscription de produits locaux dans les menus proposés.

Agrilocal est une plateforme de marchés publics qui permet aux acheteurs publics de présenter leurs besoins et aux producteurs locaux de se positionner sur les volumes et les prix à proposer, dans un processus juridique sécurisé. Elle fonctionne majoritairement avec une demande de l'acheteur puis des offres des fournisseurs sollicités directement par sms ou mail et par veille sur l'onglet consultation du site. Depuis fin Avril 2020, il existe une cartographie des producteurs et de leurs produits accessible aux seuls acheteurs inscrits.

Objectifs de l'action

- ❖ Favoriser l'économie locale en valorisant l'activité des producteurs de l'Allier.
- Développer les circuits courts de proximité, mettre en relation l'offre et la demande.
- Faciliter l'accès à des produits de qualité.
- Développer et promouvoir une restauration collective.

Descriptif de l'action

Agrilocalo3 est une plateforme de marchés publics animée par le Département et permettant à la restauration collective publique (collèges, communes, lycées, hôpitaux, EPHAD) de lancer des consultations pour acheter des produits alimentaires locaux notamment des viandes, des produits laitiers (yaourt, fromage, crème...), des pommes de terre et bien d'autres produits.

Le département de l'Allier propose une animation de la plateforme afin de travailler avec les intercommunalités, associer l'ensemble des acteurs de la restauration collective et des producteurs locaux à la vulgarisation de l'outil lors de rencontres: ces moments collectifs se doublent d'accompagnements individuels en partenariat avec les acteurs du territoire comme les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les associations en lien avec l'agriculture durable. Ces rencontres permettent d'évaluer les besoins alimentaires, les enjeux des marchés publics, les tarifs à pratiquer, etc.

Le département propose des visites de ferme(s) chaque année (février/mars), et a pu ainsi organiser deux forums acheteurs/fournisseurs (le premier en avril 2018 et le second en mars 2020).

L'outil a déjà pu être présenté à différents publics :

- des élus et des cantines de la communauté de communes de Montmarault (début 2019).
- La chambre d'agriculture a pu présenter l'outil lors de formations réalisées pour les producteurs s'engageant dans la

diversification.

Une présentation de l'outil est à prévoir pour les acheteurs des hôpitaux de l'Allier. Ces présentations collectives continueront de s'effectuer à la demande ou selon des opportunités.

La plateforme est gratuite pour les acheteurs comme pour les fournisseurs.

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		CDo ₃	
Pilote / Porteur de l'actio	n	CD ₀₃	
Partenaires techniques		Association Agrilocal, Chambre d'agriculture, Cantines.	
Partenaires financiers			
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	■ Non programmé □ Programmé □ En cours □ Terminé Plateforme créé, à faire vivre.		
Calendrier prévisionnel	Prochaines présentations à planifier.		
Investissement			
Subventions			
Freins identifiés	 Maîtrise de l'informatique plus ou moins aisée selon les utilisateurs. Problème de logistique pour les petits volumes (exemple des légumes) et/ou pour les acheteurs éloignés. 		
Leviers identifiés	 Agrilocalo3 contribue au respect de la loi EGALIM obligeant l'introduction de 50% de produits « durables » en restauration collective. Rôle important de l'animation du territoire et de l'appui des ambassadeurs locaux (élus, parents d'élèves, citoyens). Plateforme de commande publique d'utilisation simple, qui respecte le code des marchés et répond à l'obligation de dématérialisation des factures et des marchés publics. 		
Retour d'expérience	L'association nationale AGRILOCAL regroupe à ce jour 36 départements. Autour du département de l'Allier, le 63 (Puy-de-Dôme), 58 (Nièvre), 71 (Saône et Loire), 18 (Cher). L'association gère l'évolution de la plateforme informatique ainsi que le volet communication. https://www.eclaira.org/initiative/h/agrilocal-une-plateforme-d-achats-de-produits-locaux-pour-la-restauration-collective.html?from-notification=20200507		

Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions			
Émissions de GES	+				
Consommations énergétiques	+				
Qualité de l'air	+				
Production d'énergie renouvelable	=				
Adaptation au changement climatique	=				
Critère bénéfice socio-	+	Bénéfice pour l'économie locale et notamment le monde			

économique agricole.

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en	- Organisation d'évènements (visite à la ferme et forums).	
œuvre		
Indicateurs de	- Nombre de présentation de l'outil par an et typologie des publics.	
performance		







Axe stratégique		Orientation		
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE		6.2 SOUTENIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE		
Fiche action n°		Nom de l'action		
6.2.3		OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE EN CIRCUIT A PROXIMITÉ	ALIMENTAIRE DE	

Contexte

La loi Egalim oblige les acheteurs de la restauration collective d'y introduire 50% de produits « durables » à échéance 2022. Afin de faire en sorte que cette nouvelle réglementation soit bénéfique à l'ensemble du territoire, deux leviers doivent être actionnés :

- Pouvoir produire sur le territoire des produits bio et de qualité pour alimenter la restauration collective ;
- Être en capacité d'assurer la logistique associée (transport depuis le producteur au consommateur), de manière économiquement et environnementalement rentable.

Concernant ce deuxième point, des freins existent : faibles volumes livrés, longues distances, etc. Alors que les circuits courts stabilisent les revenus des agriculteurs, la rentabilité de la solution logistique de proximité en denrées alimentaires est cruciale mais son organisation reste complexe.

Les solutions logistiques peuvent être variables selon les volumes de l'offre, la localisation, la volonté des producteurs à travailler en collectif, les ressources financières, le temps de travail mais aussi selon la diversité des acheteurs et des intermédiaires de connexion. Le CD o3 souhaite donc étudier les différentes possibilités afin d'identifier la plus cohérente avec chacune des situations.

Objectifs de l'action

Identifier les solutions logistiques adaptées à l'Allier et à ses territoires permettant de faciliter le développement des circuits de proximité.

Descriptif de l'action

Une appropriation locale doit permettre d'envisager des solutions logistiques structurantes en sachant qu'il n'existe pas une solution clé en main mais une diversité de solutions en fonction des acteurs et des territoires.

Afin de mener à bien cette action, un collectif est en cours de construction, comprenant le Département, la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires (chercheurs, entreprises, agriculteurs, etc.). L'objectif de ce collectif est de réfléchir, d'identifier des solutions alternatives et de les expérimenter à petite échelle. Un premier bilan permettra d'identifier le territoire cible (département ou infra département).

Notamment, des pistes de réflexion sont actuellement en cours, dont une proposée par une nouvelle entreprise basée sur le principe de la mutualisation et l'optimisation des trajets agricoles, via une plateforme spécifique.

A terme, un collectif d'agriculteurs expérimentateur pourra permettre de faire des retours d'expérience. Ce travail servira de base afin de généraliser des solutions concrètes sur des échelles plus larges adaptées à chaque situation.

		Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action Service agriculture, forêt, aménagement rural au conseil départemental de l'A				
Pilote / Porteur de l'action	ın	Conseil départemental de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier		
Partenaires techniques		Entreprise La Charrette, Chambre d'agriculture		
Partenaires financiers		CD 03		
T ditellalies illialicies				
		Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	■ Non prog	grammé 🗆 Programmé 🗆 En cours 🗆 Terminé		
Calendrier prévisionnel	1 an (2021)			
Investissement	Convention financière Département de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier			
Subventions				
Freins identifiés	 Ratio coût/kms Demande de petits volumes Faible présence d'organisations logistiques collectives 			
Leviers identifiés	 Loi Egalim Demande de produits locaux Initiatives locales hors département Coopération entre fournisseurs Mutualisation de la logistique 			
Retour d'expérience	 Rapport ALLOCIRCO – Alternatives logistiques pour les circuits courts en Nord Pas de Calais (Chambre Agriculture Nord Pas de Calais et IFFSTAR) Rapport COLCICCA – Concevoir des organisations logistiques collectives et intelligentes en circuits courts alimentaires (Chambre d'agriculture Haut de France – CEREMA – IFSTARR) Etude REALISAB – Clés de réussite et points de vigilance pour structurer et optimiser la distribution des produits agricoles vers la restauration collective par l'APCA 			

Bénéfices environnementaux de l'action				
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions		
Émissions de GES	+			
Consommations énergétiques	+			
Qualité de l'air	+			
Production d'énergie renouvelable	=			
Adaptation au changement climatique	+			
Bénéfice socio- économique	+			

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en	 mise en place du collectif. mise en place de solutions alternatives. 	

œuvre	
Indicateurs de performance	à mettre au point selon les modalités de fonctionnement de la plateforme de mutualisation des déplacements agricoles







Axe stratégique	Orientation	
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 SOUTENIR UNE AGRICULTURE LOCALE ET UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE	
Fiche action n°	Nom de l'action	
6.2.4	DEVELOPPER LA MONNAIE LOCALE "LE SOUDICY"	

Contexte

Aujourd'hui, il paraît nécessaire d'innover pour redonner à la monnaie sa fonction qui est d'être un support d'échange basé sur l'équité et la confiance. La monnaie locale permet de développer l'économie propre au territoire (via l'achat dans les commerces de proximité, et les achats entre professionnels du territoire), et donc de relocaliser les échanges. Elle permet ainsi de redynamiser l'économie locale tout en proposant aux citoyens consommateurs une réflexion en faveur de nouveaux modèles économiques.

Un collectif de citoyens s'est formé pour donner naissance à l'association "Soudicy" en 2018, permettant la mise en circulation de la monnaie locale en 2019 au sein du département de l'Allier, après une incubation de 4 ans. Le soudicy ne pourra être dépensé que dans un certain périmètre, auprès de commerces acceptant la monnaie locale. En plus de son intérêt pour favoriser l'économie locale, le soudicy échappe à la spéculation financière.

Objectifs de l'action

- Favoriser la circulation locale d'une monnaie sans valeur en banque
- Proposer un outil assurant un achat auprès de fournisseurs locaux par sa valeur uniquement sur le département de l'Allier
- Relocaliser l'économie et la richesse

Descriptif de l'action

Aujourd'hui, l'association Soudicy compte 900 adhérents dont 165 professionnels couvrant une très large palette de métiers répartis sur tout le département de l'Allier. Les membres de l'association sont présents dans diverses manifestations et proposent régulièrement des points de change. Afin de sensibiliser et de mieux informer les citoyens sur l'intérêt d'une monnaie locale, l'association organise également des rencontres et des conférences sur tout le département de l'Allier.

Afin de perpétuer l'action de l'association, des objectifs sont envisagés dans les années à venir, comme augmenter le nombre d'adhérents (à la fois citoyens et professionnels), et de se doter de moyens de communication supplémentaires afin de mieux faire connaître la démarche.

De même, des évolutions sont souhaitées pour pérenniser et faire évoluer le Soudicy :

- développer un outil de paiement dématérialisé non embarqué.
- améliorer/accélérer les paiements entre professionnels en Soudicy, gage de la relocalisation de l'économie.

Pilotage de l'action		
Rédacteur de l'action	Association Soudicy	
Pilote / Porteur de l'action Association Soudicy		

Partenaires techniques Comme		Commerces, béné	nerces, bénévoles de l'association, usagers de la monnaie locale		
Partenaires financiers					
		Mise en œu	vre de l'a	ction	
Avancement de	□ Non pro	grammé 🗆 Prog	grammé	■ En cours	□ Terminé
l'action	Monnaie l	cale en circulation			
Calendrier prévisionnel	2020-2023				
Investissement Besoins	 Recrutement Matériels et moyens de communication Dématérialisation du Soudicy 				
Subventions	Développement de partenariats				
Freins identifiés	 Insuffisance de communication Insuffisance de présence sur le terrain Insuffisance de moyens de développement 				
Leviers identifiés	 Soutien de partenaires institutionnels Communication à grande échelle sur le département 				
Retour d'expérience	Les monnaies locales existantes qui ont le soutien de partenaires institutionnels et les moyens de communiquer parviennent à se développer				

Bénéfices environnementaux de l'action					
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions			
Émissions de GES	+	Limitation du transport			
Consommations énergétiques	+	Limitation du transport			
Qualité de l'air	+	Limitation du transport			
Production d'énergie renouvelable					
Adaptation au changement climatique	+	Limitation du transport Utilisation et adaptation de la ressource locale			
Bénéfice socio- économique ?	+	Relocalisation de la richesse avec création d'emplois Renforcement des liens entre les acteurs économiques Utilisation de la ressource locale			

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre d'actions de communication/présence sur le terrain. Recrutement. 		
Indicateurs de performance	 Volume de soudicys mis en circulation. Volume de soudicys échangés entre professionnels. Nombre d'adhérents par catégories. 		

6.3. ORIENTATION 6.3: SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION D'UNE FILIERE BOIS LOCALE (BOIS-ENERGIE ET BOIS-CONSTRUCTION)



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.3 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE BOIS LOCALE (BOIS-ÉNERGIE ET BOIS- CONSTRUCTION)
Fiche action n°	Nom de l'action
6.3.1	ASSURER À LA FOIS LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DE BOIS LOCAL

Contexte

En 2015, le bois-énergie est la première source de chaleur renouvelable sur le territoire (82%). Cependant, si cette production de chaleur est locale, la provenance du combustible bois ne l'est pas. La relocalisation et la traçabilité de cette filière est donc un enjeu identifié.

La stratégie territoriale du PCAET vise l'exploitation de l'ensemble de la ressource forestière locale mobilisable, soit 108 GWh. Elle permettrait d'assurer une couverture de 98% des besoins en bois du territoire.

les différentes études conduites depuis près de 10 ans tant au niveau national que régional, considèrent la mise en œuvre du bois dans la construction comme un moteur de croissance important de la « filière bois ». Les nouveaux procédés constructifs (pour la plupart imaginés dans d'autres pays) -bien qu'en progression- tardent à s'imposer comme des solutions pérennes. La législation est pourtant de plus en plus favorable à un habitat économe en carbone, aussi bien concernant la construction que des économies de "fonctionnement" énergétiques.

Le développement de la filière bois-énergie locale et/ou bois-construction apportera un double bénéfice environnementale et économique.

Objectifs de l'action

- Le développement d'une filière bois-énergie locale permet d'une manière générale de :
 - > Valoriser le **bois local** issu de productions durables, et d'assurer un approvisionnement de la ressource de qualité satisfaisante à un coût attractif en privilégiant les circuits courts
 - > Pérenniser et créer de l'emploi
 - > Augmenter le **stockage de carbone** sur le territoire, lié à une sylviculture durable
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire liées aux importations de bois, mais surtout liées au remplacement des installations de chauffage carbonées (fioul, gaz naturel, ...)
 - Réduire les émissions de **polluants atmosphériques** des foyers bois peu performants, en sensibilisant la population sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre
- Pour cela, Vichy Communauté vise concrètement à :
 - ➤ Lancement d'un PST en faveur d'une sylviculture durable
 - ➤ Maintenir et favoriser les actions en faveur d'une sylviculture durable pour s'assurer que le développement de la filière locale ne viendra pas dégrader les milieux forestiers, en lien avec la fiche action 4.3.5 du présent PCAET portée par le CNPF

- Construire en bois local pour développer le bois d'œuvre sur plusieurs bâtiments publics
- > Engager une réflexion sur la valorisation des déchets du bois d'œuvre pour assurer une production de bois-énergie (produits connexes de scieries, granulés bois, ...)
- Massifier l'installation de chaufferie bois-énergie à l'aide des C.O.T (Contrat d'Objectif Territorialisé du SDE 03), en lien avec la fiche action 1.2.2 du présent plan d'actions.
- ➤ Entamer une réflexion autour de l'émergence d'un "pôle bois", notamment d'une filière Bois/construction sur le territoire de Vichy Communauté

Descriptif de l'action

Lancement d'un Projet Sylvicole Territorial

- Lancement d'un PST à l'horizon 2026 (projet sylvicole territorial) Validation engagement CC 2019
- Grâce à l'adhésion à l'association Sylv'acctes permettant la définition d'itinéraires sylvicoles à travers un Projet Sylvicole Territorial (PST) qui pourra bénéficier à l'ensemble du territoire.
- Il permettra aux propriétaires forestiers publics et privés du territoire de bénéficier de l'accompagnement technique et financier du fonds Sylv'acctes.
- Lien: Sylv'ACCTES Des forêts pour demain, préserver le patrimoine forestier
- Cette action se fera en partenariat avec la fiche action n°4.3.5 du présent PCAET « Sylviculture : maintenir une forêt durable adaptée au changement climatique » du CNPF

Construire en bois local pour développer le bois d'œuvre en premier

- Les futurs bâtiments du patrimoine de Vichy Communauté seront construits à partir de bois local.
- Pour rappel la stratégie PCAET de Vichy Communauté fixe un tiers des constructions neuves fortement biosourcés en 2050 (structures et hyperstructures bois, par exemple).
- En ce sens, les PLRE (Primes locales à la rénovation énergétique) s'appuie sur une prime Vichy-Communauté & TEPCV pour les éco-matériaux.
- L'agglomération aura pour rôle de montrer l'exemple auprès des communes, des entreprises et des particuliers.
- Cette action se fera en partenariat avec la fiche-action 6.3.7 du présent PCAET "Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre" de l'association CBPA

Valoriser les déchets du bois d'œuvre pour assurer une production de bois-énergie (produits connexes de scieries, granulés bois, ...)

 L'utilisation du bois d'œuvre local dans la construction ou la rénovation de son patrimoine, permet de valoriser les déchets en bois-énergie;

Massifier l'installation de chaufferies bois-énergie

- Dans le cadre de chaque projet de construction neuve ou de rénovation, étudier obligatoirement une variante "bois énergie"
- Suivre la provenance de toutes les chaufferies et chaudières bois propriétés de la communauté de communes et des communes
- ❖ Cette action sera menée en lien avec la **fiche action n°3.2.11** du présent PCAET « "soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie » du CDo₃

Entamer une réflexion autour de l'émergence d'un "pôle bois"

Le pôle favoriserait l'émergence d'une filière bois locale, et de potentielles unités de développement économique associées allant de l'éco - construction, au bois énergies ou toute autre valorisation.

Lancement d'une consultation pour une Assistance à maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'une action de prospection visant l'émergence d'une filière bois - construction sur le périmètre de Vichy Communauté.

Il s'agit d'une mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place et réalisation d'une action de prospection à l'échelle internationale auprès des principales industries de transformation susceptibles de s'inscrire dans une démarche de valorisation du sapin pectiné. Ladite mission s'inscrit dans le cadre d'une ambition politique forte, confortée par les conclusions de l'étude précitée, basée sur d'innombrables atouts qu'il faut parvenir à exploiter et à mettre en synergie pour

maximiser l'attractivité et le dynamisme économique d'une filière peu structurée sur le territoire.

Soucieux de développer une dynamique économique durable et verte, le service développement économique a signé une convention de partenariat avec l'agence FIBOIS Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la valorisation de l'essence de sapin pectiné, ainsi qu'un cofinancement pour la promotion de formations spécifiques dans la filière bois pour les jeunes. L'étude sur la valorisation du sapin pectiné (sapin commun) a de plus été complétée par une étude de positionnement stratégique sur la filière bois construction valorisant les essences forestières locales."

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action		E6, SDE03, Vichy Communauté	
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté	
Partenaires techniques		FIBOIS, CBPA, CNPF, CDo ₃	
Partenaires financiers			
		Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	□ Non pro	ogrammé ■ Programmé □ En cours □ Terminé	
Calendrier prévisionnel	Lancement Consultation Décembre 2020 pour le pôle Bois		
Investissement	Le coût de l'adhésion Sylv'Acctes est de 4 000 euros pour 3 ans auquel s'ajoute une cotisation annuelle à hauteur de 6000 €		
Subventions	https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/198/289-construire-ou-renover-en-bois-local-agriculture.htm https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/192/289-financer-les-couts-de-stockage-du-bois-agriculture.htm https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/99/289-appel-a-projets-bois-energie-environnement-energie.htm		
Freins identifiés			
Leviers identifiés			
Retour d'expérience		'un Pôle Bois sur le site de l'Écocentre de Varennes-sur-Allier : w.varennes-ecocentre.fr/pole-bois/	

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	++	Estimation de réduction de 1,6 tonnes éq CO2/an pour un logement qui passerait du fioul au bois (Source Base Carbone ADEME)	
Consommations énergétiques	+	Pour les particuliers, réduction importante en cas de remplacement d'une installation, la combustion optimisée générant une forte économie de bois	
Qualité de l'air	-/+	L'utilisation de ce combustible, s'il n'est pas de bonne qualité et correctement consumé, engendre beaucoup d'émissions de particules fines dans l'atmosphère, particulièrement les	

		équipements de particuliers. Il s'agit alors de massifier la sensibilisation sur ce sujet et encourager l'installation d'équipements performants : quel combustible utiliser, aide à la décision sur le type de poêle ou cheminée à utiliser, etc.
Production d'énergie renouvelable	+	Potentiel de production local de combustible bois : 62 GWh Soit plus de 90% des consommations de bois-énergie estimées en 2050 sur le territoire.
Adaptation au changement climatique	+	

Suivi de l'action			
Indicateurs de mise en œuvre	Étape du PST (programmé, lancé, validé) Nombre de bâtiments communautaires construits en biosourcés, à structures ou hyperstructures bois Création d'un pôle bois		
Indicateurs de performance			

Cit'ergie		
Indicateurs Cit'ergie	-	
Points d'observation		

6.4. ORIENTATION 6.4: REDYNAMISER LES CENTRES-BOURGS PAR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE LOCALE



Plan Climat de Vichy Communauté





Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.4 REDYNAMISER LES CENTRES BOURGS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.4.1	INTÉGRER LES ENJEUX ASSOCIÉS À LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS DANS LES PLANIFICATIONS DU TERRITOIRE

Contexte

Dans le cadre des objectifs fixés par son projet de territoire, Vichy Communauté s'est fixé une priorité en faveur de la revitalisation des centres-bourgs et centres villes pour un aménagement équilibré de son territoire. Cette priorité s'inscrit totalement dans la droite ligne de la politique départementale sur ladite thématique.

L'ambition de l'agglomération et de ses partenaires est de mettre en œuvre une politique globale et cohérente qui permette de soutenir l'ensemble des villes et villages du territoire dans la reconquête de leur centralité, respectueuse du développement durable et environnemental.

L'agglomération a décidé d'accompagner ses communes en réalisant pour leur compte et en étroite et parfaite collaboration avec elles, des études avant travaux sur la reconquête des centres-bourgs et des centres-villes.

La reconquête d'un centre-bourg ou d'un centre-ville s'inscrit dans une stratégie d'ensemble à travers le prisme des 6 thématiques comme fondatrices de la centralité : l'habitat et le logement, les espaces et les équipements publics, les commerces et les services à la population, le patrimoine bâti et paysager, la cohésion sociale et la sécurité ainsi que la mobilité et les déplacements

Objectifs de l'action

Intégrer les enjeux associés à la revitalisation des centres-bourgs dans les planifications du territoire

Descriptif de l'action

L'objet de cette étude est de :

- Réaliser un diagnostic de la commune à travers le prisme des 6 thématiques fondatrices de la centralité (l'habitat et le logement, les espaces et les équipements publics, les commerces et les services à la population, le patrimoine bâti et paysager, la cohésion sociale et la sécurité et la mobilité et les déplacements) et permettant d'éclairer le rôle et la fonction de la commune pour son territoire,
- Identifier les facteurs de dévitalisation et de déprise,
- Identifier le périmètre prioritaire d'intervention avec la réalisation d'un état des lieux du bâti existant (vacance, dégradé, mutable),
- Poser les principes et orientations fondateurs d'une stratégie de reconquête du centre bourg,

• Arrêter le plan de reconquête.

Pilotage de l'action				
Rédacteur de l'action		E6, SDE03, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'actio	n	Vichy Communauté		
Partenaires techniques				
Partenaires financiers		Département de l'Allier		
Mise en œuvre de l'action				
Avancement de l'action	□ Non pro	ogrammé ■ Programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	2020-2021	2020-2021		
Investissement	1 400 000 1	1 400 000 €HT		
Subventions	60% par le	60% par le Département de l'Allier		
Freins identifiés				
Leviers identifiés				
Retour d'expérience				

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	++	Favoriser la proximité, lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espace, logements performants en centre- bourg.	
Consommations énergétiques	+	Logements performants en centre-bourg.	
Qualité de l'air	+	Logements performants en centre-bourg.	
Production d'énergie renouvelable			
Adaptation au changement climatique	+	Centres-bourgs adaptés au confort d'été.	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre d'étude rendue sur la reconquête des centres-bourgs Étape du plan (diagnostic, stratégie, validation)	
	Nombre d'actions mises en œuvre dans le cadre du plan de reconquête	
performance		







Axe stratégique	Orientation
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.4 REDYNAMISER LES CENTRES BOURGS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE LOCALE
Fiche action n°	Nom de l'action
6.4.2	DÉMULTIPLIER SUR LE TERRITOIRE LES DISPOSITIFS DE PROXIMITÉ

Contexte

Le secteur des transports (incluant les déplacements de personnes et de marchandises) est le deuxième consommateur d'énergie du territoire (26 %), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (61 %) et le premier émetteur de gaz à effet de serre (23 %).

Les précédentes fiches actions visent à développer les carburants alternatifs aux produits pétroliers, ainsi que les mobilités alternatives à la voiture individuelle. En parallèle, il est également important de réduire la mobilité forcée, en conciliant urbanisme et mobilité et en facilitant l'accès à des services de proximité pour limiter les déplacements.

On recense à ce jour sur le territoire plusieurs dispositifs de proximité :

- 1 espace de coworking et 1 fablab à l'ATRIUM de Vichy
- 1 espace de coworking au Kube Center de Cusset
- 2 épiceries sociales et solidaires à Vichy et Cusset
- 1 Maison France Service au Mayet de Montagne.

Objectifs de l'action

- Valoriser les dispositifs de proximité actuels afin d'augmenter leur utilisation
 - > Mesurer et collecter leurs fréquentations annuelles et se fixer des objectifs en conséquence
- Approfondir la réflexion sur le maillage de ces dispositifs sur le territoire
 - > Étudier la faisabilité d'implanter de nouveaux dispositifs

Descriptif de l'action

- Valoriser les espaces de co-working et fablabs du territoire afin de limiter les déplacements
 - > Communiquer et promouvoir les espaces existants (Vichy, Mayet-de-Montagne, Cusset)
 - > Mesurer et collecter leurs fréquentations annuelles et se fixer des objectifs en conséquence
 - Si la fréquentation est faible, la communication sera privilégiée. Si la fréquentation est forte, une multiplication de ces espaces sera privilégiée.
 - > Collecter des données sur la provenance des usagers
- Valoriser les épiceries du territoire afin de limiter les déplacements
 - > Communiquer et promouvoir les épiceries sociales et solidaires existantes :
 - Epiceries solidaires de Vichy et de Cusset

- Epicerie vrac au Mayet de montagne "Lentilles et pois cassés"
- > Approfondir la réflexion sur le maillage des épiceries sur le territoire :
 - Dispositifs "épicerie en milieu rural"
 - Dépôt de commandes groupées, en vrac, dans les bourgs
 - Épiceries mobiles
 - Épiceries communales proposant d'autres services (agence postale)
- Lister tous les autres dispositifs qui permettraient de limiter les déplacements et prendre contact avec des associations et initiatives locales pour les soutenir
 - > Jardins partagés dans les centres-bourgs, en collaboration avec les associations, les bailleurs sociaux et les communes
 - > Revaloriser les locaux commerciaux vacants via le dispositif Ma Boutique à L'essai : Boutique à l'Essai: Accueil
 - > Poursuivre et développer des partenariat avec l'EPF Auvergne Établissement Public Foncier

Pilotage de l'action			
Rédacteur de l'action	E6, SDE03, Vichy Communauté		
Pilote / Porteur de l'actio	N Vichy Communauté, SDE 03		
Partenaires techniques			
Partenaires financiers			
	Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	■ Non programmé □ En cours □ Terminé		
Calendrier prévisionnel	2021 : Dispositif de mesure de la fréquentation annuelle des espaces de proximité 2022 : Fixer des objectifs en fonction de la fréquentation constatée		
Investissement	Faible		
Subventions			
Freins identifiés	Fréquentation limitée		
Leviers identifiés	Communication, revitalisation des centres-bourgs, bonne acceptation		
Retour d'expérience	L'indice du coworking 2019.		

Bénéfices environnementaux de l'action			
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions	
Émissions de GES	++	Baisse des déplacements et donc des émissions de gaz à effet de serre	
Consommations énergétiques	++	Baisse des déplacements et donc des consommations énergétiques	
Qualité de l'air	++	Baisse des déplacements et donc des émissions de polluants atmosphériques	
Production d'énergie renouvelable	=		
Adaptation au changement	=		

	- I was to be a second of the	
Climatiquo	- I was to be a second of the	
CHIHAUUUC	- I was to be a second of the	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	- I was to be a second of the	

Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	 Nombre de dispositif de proximité (espace de coworking, fablab, MFS, épiceries, etc.) équipés d'une mesure de la fréquentation et d'un suivi Nombre de campagne de communication lancée 	
Indicateurs de performance	 Évolution de la fréquentation annuelle des dispositifs de proximité 	

	Cit'ergie
Indicateurs Cit'ergie	-
Points d'observation	





E6 Consulting Résidence Managers, 23 Quai de Paludate 33800 BORDEAUX o5 56 78 56 50 contact@e6-consulting.fr www.e6-consulting.fr

ACPP

200 rue Marie Curie, 33127 SAINT-JEAN D'ILLAC 06 73 60 30 07 contact@atelier-paysages.fr www.atelier-paysages.fr